

# L'Action

## NATIONALE

Volume XC, numéro 10, décembre 2000

### Le modèle québécois

Un dossier de  
Pierre Paul Proulx



# L'Action

## NATIONALE

**Directeur**

Robert Laplante

**Directrice adjointe**

Laurence Lambert

**Communications**

Michel Rioux

**Secrétaire administrative**

Claire Caron

### Comité de rédaction

François Aquin, *avocat*

Jean-Yves Duthel, *administrateur*

Henri Joli-Cœur, *administrateur*

Robert Laplante

Lise Lebrun, *animatrice communautaire*

Yvon Martineau, *avocat*

Denis Monière, *politologue, Université de Montréal*

Jacques-Yvan Morin, *constitutionnaliste, Université de Montréal*

Pierre Noreau, *Université de Montréal*

Michel Rioux

Marie-Claude Sarrazin

### Comité de lecture

Claude Bariteau, *anthropologue, Université Laval*

Jean-Jacques Chagnon

Lucia Ferretti, *professeure d'histoire, UQTR*

Alain Laramée, *professeur, TÉLUQ*

Chrystiane Pelchat, *enseignante*

Marc-Urbain Proulx, *économiste, UQÀC*

Pierre-Paul Proulx, *économiste, Université de Montréal*

Paul-Émile Roy, *écrivain*

Jean-Claude Tardif, *conseiller syndical*

### Prix André-Laurendeau, Membres du jury

Monique Dumais

Lucia Ferretti

Daniel Thomas, *professeur, UQAT*

### Prix Richard-Arès, Membres du jury

Roland Arpin, *directeur, Musée de la civilisation du Québec*

Gérard Bouchard, *directeur de l'IREP, professeur UQAC*

Simon Langlois, *sociologue, Université Laval*

### Comptes rendus

Paul-Émile Roy

### Couverture

« Hiver à Montréal ». Illustration de M. René Lalonde, Cartes-en-Ciel, Inc, L'Île Perrot (Québec), avec son aimable autorisation.

425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1002, Montréal (Québec) H3A 3G5

Téléphone : 514-845-8533 - Télécopieur : 514-845-8529

Courriel : revue@action-nationale.qc.ca - Site : <http://www.action-nationale.qc.ca>

Volume XC, numéro 10  
décembre 2000

## ÉDITORIAL

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| En finir avec la rhétorique | 3 |
| Robert Laplante             |   |

## DÉBATS

|                                                    |   |
|----------------------------------------------------|---|
| Fusion des municipalités :<br>la dimension oubliée | 7 |
| Pierre Serré                                       |   |

|                                                                 |    |
|-----------------------------------------------------------------|----|
| Les États généraux<br>doivent aller plus loin<br>que la Loi 101 | 19 |
| Charles Castonguay                                              |    |

|                                                |    |
|------------------------------------------------|----|
| Marche mondiale<br>des femmes 2000             |    |
| Manifeste des femmes<br>du Québec de l'an 2000 | 23 |
| Hélène Pedneault                               |    |

|                                                             |    |
|-------------------------------------------------------------|----|
| Lettre aux membres de<br>l'Assemblée nationale<br>du Québec | 31 |
| Vivian Labrie                                               |    |

|                                                                |    |
|----------------------------------------------------------------|----|
| Quand le Conseil supérieur<br>de l'éducation se met<br>à errer | 37 |
| François Rochon                                                |    |

|                                                      |    |
|------------------------------------------------------|----|
| La dette fédérale dans<br>une perspective historique | 51 |
| Pierre Corbeil                                       |    |

|                     |    |
|---------------------|----|
| Le temps de choisir | 67 |
| Yves Michaud        |    |

|                                                                          |    |
|--------------------------------------------------------------------------|----|
| Pourquoi choisir la<br>solution de l'indépendance<br>du Québec en 2001 ? | 77 |
| Jean-Louis Bourque                                                       |    |

## COLLOQUE

|                                    |    |
|------------------------------------|----|
| Financer<br>le développement local | 81 |
|------------------------------------|----|

## DOSSIER

|                                                                             |    |
|-----------------------------------------------------------------------------|----|
| Quel modèle de<br>développement<br>économique pour le<br>Québec de demain ? | 85 |
| Pierre-Paul Proulx                                                          |    |

## LECTURES

### COMPTES RENDUS DE LECTURE

|                                                                       |     |
|-----------------------------------------------------------------------|-----|
| Louis Riel, Le Bison de cristal                                       | 113 |
| Ismène Toussaint                                                      |     |
| Souvenirs d'un patriote exilé<br>en Australie                         | 115 |
| Hypolite Lanctot                                                      |     |
| Histoire des Canadiens français<br>du Michigan et du comté<br>d'Essex | 118 |
| Télesphore Saint-Pierre                                               |     |
| Expansion canadienne et repli<br>québécois                            | 120 |
| Robert Lahaise                                                        |     |

## LES BULLETINS DU LUNDI

## COURRIER DES LECTEURS

## INDEX ANNUEL

## INDEX DE NOS ANNONCEURS

# INDEX DES ANNONCEURS

- |                                                     |                                                               |
|-----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| 134 Allard, Pierre, C.A.                            | 66 Poitras, Larue & Rondeau inc.                              |
| 133 Année francophone internationale                | 112 Sansregret, Taillefer et Associés                         |
| 145 Bijouterie emblématique Lamond & fils           | 122 Société des Alcools du Québec                             |
| 145 BLC Valeurs mobilières                          | 134 Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal                   |
| 50 Caisse d'économie des travailleurs de Québec     | 134 Société Saint-Jean-Baptiste du Centre du Québec           |
| 17 <i>Cap-aux-diamants</i>                          | 151 Société nationale d'assurance                             |
| 76 CSN                                              | 145 Syndicat des employés de magasins et de bureaux de la SAQ |
| 49 <i>Devoir, Le</i>                                | 145 Translatex Communications +                               |
| 108 FondAction                                      | 151 Veilleux, Marc, Imprimeur Inc.                            |
| C3 Fonds Optimum                                    |                                                               |
| C4 Fonds de Solidarité                              |                                                               |
| 112 Laboratoire D <sup>r</sup> Renaud               |                                                               |
| 18 Loto-Québec                                      |                                                               |
| 134 Mouvement national des Québécoises et Québécois |                                                               |

## En finir avec la rhétorique

.....

*Robert Laplante*

**L**es Québécois n'ont pas encore pris toute la mesure de la censure que fait peser sur notre développement l'ordre constitutionnel canadien. Il n'y a qu'un peuple au Canada, une « seule grande famille canadienne » comme le répète Jean Chrétien. L'image sert bien le paternalisme et la condescendance avec lesquels la réalité québécoise est considérée par un État qui n'en finit plus de se trouver magnanime à notre égard et par une petite élite de parvenus qui jouent les francophones de service en échange de quelques limousines et de la monnaie de singe. Le résultat de l'élection vient, à cet égard, d'inaugurer un nouveau chapitre.

La Canada ontarien va se déployer avec assurance. Jean Chrétien a gagné son pari de faire campagne en semant l'insignifiance : un faible taux de participation, des débats anecdotiques et les efforts pour manipuler les insatisfactions à l'égard de la gouverne de la province de Québec auront porté fruits. Les vraies questions vont tout de même ressurgir, mais il aura tous les leviers en mains pour imposer ses réponses.

Reportés au pouvoir avec une confortable majorité et surtout, avec ce qu'il faut de députés pour recommencer à tenir le discours de la double légitimité, les libéraux vont tout mettre en branle pour finir la besogne : faire du Québec une province comme les autres. Lucien Bouchard et le Parti Québécois sont plus que jamais dans le collimateur. L'inféodation des libéraux de Jean Charest étant chose faite et consacrée, c'est désormais contre le front uni du Parti libéral du Canada et de la machine de l'État canadien que le gouvernement du Québec devra se battre à la prochaine élection.

D'ici là, toute la puissance de propagande sera tournée vers le brouillage des repères idéologiques et identitaires afin d'éroder les bases du débat public sur la question du Québec. Les Stéphane Dion et consorts vont continuer de s'activer à produire des manœuvres de diversion pour occuper la bourgade québécoise et lui faire gaspiller ses énergies dans de faux combats. Les immenses ressources de l'État canadien seront, pour leur part, utilisées pour déstabiliser le gouvernement du Québec, le tenir sur la défensive, tenter de l'asphyxier et chercher à l'enfermer dans des alternatives qui ne serviront que la logique unitaire.

Pour le mouvement souverainiste, l'élection fédérale aura bien fait ressortir, encore une fois, les limites de l'approche dite de « bon gouvernement ». Le gouvernement Bouchard, tout entier accaparé par la gestion provinciale, est désormais confronté à une conjoncture où, inéluctablement, les tendances centralisatrices rendront de moins en moins conciliables ses choix de gouvernement avec le programme que soutiennent les militants. Un peu partout sur le terrain les signes d'impatience – de découragement aussi, dans plusieurs cas – se manifestent à l'égard d'une approche qui privilégie encore trop les thèmes idéologiques. Ce qu'il faut désormais, ce n'est pas une rhétorique mais bien une politique de l'émancipation du Québec.

Lucien Bouchard devra forcer le jeu, mettre de l'avant des projets qui incarneront les intérêts nationaux et qui feront bien ressortir les avantages de se comporter comme une majorité déterminée à faire prévaloir ses choix. Il n'y a plus de place pour les éclats d'indignation et les dénonciations : ce qu'il faut, ce sont des gestes qui traduiront l'attachement des Québécois aux solutions qui leur conviennent. La pédagogie politique qui s'impose dans un contexte où les adversaires se sont acharnés à ruiner le langage, à saper la crédibilité du discours politique et à rendre opaque la lecture de nos intérêts collectifs, passe d'abord par des actes qui frapperont par la franchise des intentions qu'ils portent. La froide détermination, les gestes résolus et l'opiniâtre ténacité s'imposent désormais comme les seuls moyens de faire la démonstration, à l'ensemble des citoyens, que le système canadien n'est pas réformable dans le sens de nos intérêts.

Ce sont les grands projets mobilisateurs qui vont rallier les Québécois autour de la nécessité de la souveraineté. Il faudra de l'audace. Et le courage de rompre. Cela ne se fera qu'en misant sur ce que nous pouvons faire de mieux et non pas sur ce que le cadre fédéral nous autorise. Il faut donner aux revendications québécoises les formes concrètes qui permettront aux citoyens de comprendre et d'apprécier la différence entre une politique faite dans le sens de nos intérêts et un compromis canadien. Il faut mettre de l'avant des solutions qui feront réaliser clairement et concrètement ce que signifie choisir en fonction de nos priorités ou s'accommoder de ce que nous laisse un gouvernement qui ne tolère nos façons de faire que si elles sont acceptables à une majorité qui nous est étrangère par la langue, la culture et l'organisation sociale.

Il faut cesser de se lamenter et prendre les devants. Des exemples ? Il faut faire notre propre politique de congés parentaux, il faut créer la caisse québécoise d'assurance-emploi, se donner une vraie politique de population. Et

mettre les citoyens devant le choix de soutenir leur gouvernement ou de se ranger derrière les logiques fédérales de minorisation. Le gouvernement a toute la légitimité pour agir dans le meilleur intérêt national. S'il avait fallu attendre la permission du Canada la Caisse de dépôt et placement du Québec n'aurait jamais vu le jour.

Le Québec bouillonne comme jamais. On attend du gouvernement qu'il prenne les moyens de canaliser toutes les énergies disponibles. Cela ne se trouve pas dans les sondages sur la satisfaction à l'égard de la gestion de la province de Québec. Cela ne s'invente qu'en misant sur la capacité de dépassement. ♦

## Fusion des municipalités de l'île de Montréal

### Une réforme technocratique sans dimension démocratique ?

Le projet de loi 170 sur la fusion des  
municipalités de l'île de Montréal ouvre  
la voie à l'élection à répétition de  
maires partitionnistes à Montréal

.....

*Pierre Serré<sup>1</sup>*

▼  
.....  
**E**n avril 2000, le Groupe de travail composé  
des ministres Beaudoin, Harel, Perreault,  
Marois et Facal, ainsi que des députés  
Dionne-Marsolais et Létourneau, déposait son rapport  
intitulé « Les défis de la langue française à Montréal et  
au Québec au XXI<sup>e</sup> siècle : constats et enjeux ». On y  
soulignait entre autres choses le défi que pose la  
nécessité, pour assurer la pérennité de la majorité  
francophone, de maintenir sur l'île de Montréal la  
masse critique francophone nécessaire à l'intégration  
des immigrants.

.....  
Indépendamment des qualités clamées – réelles ou  
virtuelles – de la réforme (plus grande équité fiscale,  
rationalisation des dépenses et meilleure planification  
des activités), la fusion des municipalités de l'île de  
Montréal peut-elle contribuer à cet objectif vital  
qu'est le maintien de la masse critique francophone

.....  
\* Ph. D. science politique. p.serre@sympatico.ca

nécessaire pour assurer la pérennité du groupe de langue française à Montréal?

Dans le cadre du mode de scrutin majoritaire actuel, la connaissance des rapports de force entre les principaux groupes linguistiques et leur reproduction éventuelle sur la scène municipale suggèrent une réponse négative à cette question. En clair, sans le complément d'une réforme électorale basée sur le principe de la proportionnelle, la fusion et le mode de scrutin majoritaire condamnent le courant majoritaire chez les francophones à une minorisation électorale sans appel au sein de la future ville de Montréal et confient le pouvoir de manière permanente aux fédéralistes. De surcroît, elle permettra vraisemblablement au courant partitionniste d'exercer un ascendant structurel au sein des forces fédéralistes.

## La minorisation des anglophones

Les bruyantes manifestations tenues principalement par les citoyens des municipalités de l'ouest de l'île de Montréal qui dénonçaient le démembrement des administrations locales et la minorisation des anglophones dans le grand tout montréalais n'ont pas manqué de susciter moult commentaires dans les cercles politiques montréalais.

Le point de vue développé par le rédacteur en chef du *Devoir* compte parmi les plus intéressants. Jean-Robert Sansfaçon écrivait fort pertinemment, dans un éditorial du 21 novembre dernier, que les anglophones considéraient « leurs municipalités » comme leurs premiers remparts pour assurer la protection de leurs intérêts linguistiques et les protéger contre « les visées d'un gouvernement supérieur qui ne respecterait pas leur vision du pays ».

Appelant les anglophones à se départir de décennies de repli sur eux-mêmes, Sansfaçon affirmait que le projet de fusion protégeait adéquatement leurs intérêts linguistiques et leurs droits fondamentaux. Du même souffle, le rédacteur en chef du *Devoir* les invitait à prendre le risque d'une participation conjointe à l'exercice du pouvoir au sein d'une « nouvelle ville au visage français », une « une vraie ville d'où personne ne sera exclu... ni ne pourra s'exclure sur la base de sa richesse, de sa langue ou de ses croyances. »

S'il est incontestable que les anglophones ne représenteront plus, après la fusion, qu'un groupe parmi les autres au sein de la population insulaire, il est cependant faux de croire qu'ils seront laissés en marge du pouvoir et que ce dernier se retrouvera entièrement contrôlé par les francophones. La réalité paraît être exactement inversée.

Qui plus est, les tendances de l'assimilation linguistique aidant (moins il y a de francophones, plus la capacité de francisation diminue), on peut croire que, si rien n'est fait pour changer la donne, les francophones connaîtront un déclin de plus en plus rapide de leur poids démographique tandis que les anglophones verront leurs effectifs se stabiliser, puis remonter. Bref, on pourrait fort bien observer, dans quelques décennies, un groupe anglophone plus nombreux que le groupe francophone.

### **Qui contrôlera la nouvelle ville ?**

Comme tous et chacun le savent, les municipalités touchées par la fusion sur l'île de Montréal sont dirigées par des fédéralistes. Bien que cela soit évident quand il s'agit d'anglophones, cela peut le paraître moins lorsqu'il s'agit de maires francophones. Or la base électorale de ces derniers ne laisse aucun doute.

Ils sont clairement représentatifs du courant minoritaire chez les francophones et se définissent pour la plupart en réaction au mouvement souverainiste.

De fait, l'histoire des trente dernières années montre que s'il n'y a pas division de la faction fédéraliste (et il n'y en a pas lorsqu'il y a possibilité réelle de voir le courant majoritaire des francophones accéder au pouvoir), compte tenu des divisions inhérentes au vote francophone, l'élection de tout candidat représentant le courant majoritaire chez les francophones montréalais, donc appuyé par les souverainistes, n'est possible que si le district électoral (ou la circonscription) dans lequel il se présente compte au minimum 75 % de francophones. De même, une victoire dans la majorité des sièges n'est possible que si une majorité des districts électoraux comptent ce seuil minimal de francophones.

Déjà, la situation de la ville de Montréal ne se prête pas à l'élection de candidats offrant des positions politiques clairement favorables au français par opposition au bilinguisme. La fusion ne rendra certainement pas les choses plus faciles. De plus, selon les enjeux, ce seuil de 75 % peut être parfaitement être supérieur selon les clivages retrouvés dans la population francophone (il est d'ailleurs supérieur d'environ 5 % à 7 % à Laval).

Compte tenu de la force des cultures politiques à l'échelle régionale, le processus électoral produira donc des administrations fédéralistes permanentes. Elles auront la caractéristique de couvrir mur à mur l'ensemble du territoire insulaire lorsque l'électorat francophone ne se rangera pas massivement derrière les quelques candidats ayant des chances d'accéder à la représentation.

Un peu comme les bloquistes au fédéral (qui conservent cependant leur pleine fonction tribunitienne), les inoffensifs représentants de la tendance majoritaire chez les francophones n'auront aucun espoir d'accéder ou de partager le pouvoir avec la majorité des autres élus, dont les conceptions se situent au point opposé situé le plus loin dans le spectre politique montréalais. Tout au plus pourra-t-on observer de temps en temps un chapelet d'élus issus des derniers bastions francophones, que l'on ne manquera certainement pas d'associer à d'impénétrables ghettos pour individus d'autres origines, avec les très fâcheuses conséquences que cela aura sur l'image des francophones chez les nouveaux arrivants. En somme, point de pluralisme véritable dans la nouvelle ville et exclusion du courant majoritaire des francophones de l'exercice du pouvoir à Montréal.

À la tête de municipalités bien nanties, les maires de banlieue de l'île de Montréal travaillent d'abord à la protection des privilèges de leurs électeurs, sans évidemment oublier de livrer bataille pour leur propre emploi. L'équité fiscale ? Ils n'en ont cure. Leurs municipalités ont de bons services, pas de problèmes sociaux, pas de populations « indésirables » et n'en veulent pas davantage. Le statu quo municipal leur va bien. Qui plus est, leur conception étriquée de la société civile fait équivaloir les intérêts collectifs à la somme des intérêts individuels.

Y a-t-il des enjeux collectifs auxquels ces élus pourraient être appelés à contribuer ? Certainement pas la défense, l'affirmation et la promotion des droits de la majorité francophone. La plupart de ces municipalités sont bilingues : elles offrent un cadre d'assimilation favorable à l'anglais aux immigrants et aux francophones qui y vivent. Et c'est un message contraire à la

francisation qu'elles envoient à ceux qui aspirent à y déménager.

## **Le statut bilingue des arrondissements : une première faille**

Sur le plan politique, le projet de loi 170 sur la fusion des municipalités de l'île de Montréal comporte deux failles d'importance. La première a trait au maintien du bilinguisme dans les arrondissements correspondant aux futures ex-municipalités bilingues (Mont-Royal, Westmount, Beaconsfield, Kirkland, Baie-d'Urfé, Pointe-Claire, Dorval, Côte-Saint-Luc, Hampstead, Dollard-des-Ormeaux, Montréal-Ouest, Pierrefonds, Senneville, Roxboro).

En principe, même si la majorité de ces arrondissements devenait francophone, seule une demande provenant de chaque arrondissement concerné pourrait amener le gouvernement à changer ce statut (chapitre II, section I, paragraphe 11). De semblables privilèges avaient été prévus dans la Constitution de 1867 pour assurer la « protection » des frontières de 12 circonscriptions électorales québécoises à majorité anglaise et permettre à ces derniers d'être sur-représentés au Parlement. Il fallut attendre un siècle plus tard pour que cet article soit abrogé et que les dernières incongruités dues à cet article disparaissent.

Bien que ces municipalités ne soient pas reconnues pour être des points d'arrivée pour immigrants, elles comptent néanmoins une proportion des immigrants (17 %) équivalente à leur poids dans l'ensemble de la population insulaire (16 %), dont le profil socio-économique est cependant plus avantageux. L'existence de services municipaux officiellement et également disponibles dans les deux langues n'est pas sans conséquence sur leur assimilation linguistique.

On remarque en effet que si 55 % des allophones montréalais (langue maternelle) se sont assimilés à l'anglais (langue parlée à la maison), cette proportion grimpe à 72 % pour les quartiers insulaires qui sont situés hors des limites de la ville de Montréal. Plus encore, elle grimpe à 77 % pour les quartiers situés à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, à 83 % pour les quartiers de l'ouest de l'île et même à 86 % pour la partie sud de cette dernière sous-région (comprenant Dorval, Pointe-Claire, Beaconsfield, Kirkland, Baie-d'Urfé, Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville et Dollard-des-Ormeaux). En comparaison, pour simplement maintenir le poids des francophones au Québec, 88 % des transferts devraient s'effectuer vers le français. Objectif de plus en plus lointain au fur et à mesure que décroît la présence francophone.

En outre, ces arrangements politico-administratifs font des nouveaux immigrants anglophones des membres à part entière de la communauté anglophone du Québec à qui sont reconnus des droits historiques. Or en 1991 à peine le quart des anglophones québécois étaient d'origine ethnique britannique.

Ces dispositions administratives envoient aux nouveaux arrivants – dont les trois quarts environ ont plus de 16 ans et ne sont pas assujettis à l'obligation de fréquenter les écoles primaires et secondaires françaises – le message qu'il est possible de vivre en anglais sur l'île de Montréal, et bientôt dans la ville de Montréal elle-même. Ainsi, la concurrence de l'anglais face au français peut-elle se vivre à tous les niveaux : au travail, dans les loisirs, dans le quartier de résidence lorsqu'il s'agit d'une municipalité bilingue, etc.

Qu'advient-il du statut bilingue dans la nouvelle ville de Montréal ? Comme l'affirmait le conseiller montréalais Marvin Rotrand (*Le Devoir*, 16 novembre 2000), il est à prévoir que d'éventuelles poursuites

judiciaires seront entamées en vue de conférer le statut bilingue à d'autres quartiers montréalais, « là où le nombre d'anglophones le justifie ». En effet, les quartiers de Notre-Dame-de-Grâce (24 % francophone), de Snowdon-Côte-des-Neiges (33 %), du centre-ville (33 %), de Parc Extension (13 %) sont autant sinon plus anglophones que d'autres municipalités actuellement bilingues, dont Senneville, Dorval, Pierrefonds et Roxboro (respectivement 29 %, 31 % et 36 % 43 %).

Le cas de Mont-Royal (41 %), qui ne compte même plus et depuis longtemps la majorité d'anglophones nécessaire pour l'obtention du statut de municipalité bilingue, a valeur d'exemple. Quand donc cette dernière demandera-t-elle le retrait de son statut bilingue ?

## **Seconde faille : pas de pluralisme pour les francophones**

La seconde faille est encore plus importante. Le projet de réaménagement des structures municipales n'assure pas une représentation et un exercice du pouvoir aux principaux courants politiques en force chez les francophones, bien au contraire. Le courant majoritaire depuis 1970 chez les francophones – le courant souverainiste – est assuré d'être écarté structurellement de tout exercice direct du pouvoir.

Pourquoi s'en scandaliser alors que déjà l'accès à la gouverne pour ce même groupe est plus qu'aléatoire dans les présentes limites de la ville de Montréal ? La concentration de francophones nécessaire à l'élection d'un maire soucieux de la pérennité du français et des droits politiques de la majorité n'y est pas. Le maire Pierre Bourque, comme son prédécesseur avant lui, n'a-t-il pas multiplié les interventions douteuses en faveur du bilinguisme au cours des derniers mois, question de rassurer les anglophones sur son projet de

fusion ? Si ses prises de position sur la question linguistique ont de quoi inquiéter les plus sceptiques, la conduite des affaires de la cité par un groupe d'élus de la même trempe que certains maires partitionnistes a de quoi faire frissonner.

Seul un mode de scrutin proportionnel, qui traduirait adéquatement les voix en sièges, qui ne lierait pas expressément les élus à un territoire donné mais plutôt à des clientèles électorales quelle que soit leur localisation, permettrait au courant majoritaire chez les francophones d'accéder à une représentation structurelle et non accidentelle, peut-être même à exercer le pouvoir en coalition avec d'autres groupes actuellement sous la houlette des fédéralistes.

De plus, un mode de scrutin proportionnel forcerait immigrants et allophones à se questionner sur leur place dans la société québécoise, de même qu'à réfléchir sur leurs choix linguistiques et à les assumer. Elle permettrait de responsabiliser ces derniers, amènerait un pluralité d'opinions face à un leadership municipal qui, autrement, sera certainement peu soucieux de préserver l'avenir de la majorité francophone. La proportionnelle est un moyen de libérer les allophones de la tutelle des anglophones et de redonner aux tendances principales des francophones montréalais le pouvoir de s'exprimer librement.

### **Pas de proportionnelle, condamnation du français**

Les francophones seront vraisemblablement minoritaires d'ici une ou deux décennies à Montréal. Devenant de plus en plus non francophone, désireuse d'éviter les incongruités de traitement comme les poursuites judiciaires, la nouvelle ville sera fortement

tentée d'étendre le statut bilingue à d'autres quartiers montréalais.

Cette évolution « naturelle » sinon prévisible amènera la création – voire la consolidation – de deux Québec culturellement distincts, dont l'architecte, urbaniste et professeur Jean-Claude Marsan écrivait justement qu'ils constituaient potentiellement les embryons de deux nouvelles provinces canadiennes découpées à même le territoire québécois (*Le Devoir*, 21 novembre 2000). N'est-ce pas en vertu de ces réalités sociologiques, basées sur le principe d'occupation du sol, que se sont historiquement divisés les territoires ?

Pour Jack Jedwab (*The Gazette*, 30 novembre 2000), directeur du Centre d'études canadiennes, le pouvoir est déjà à portée de main pour un « Parti libéral municipal » : au moins deux tiers des sièges, disait-il, en constitueraient le plancher minimal. Il suffit d'appeler l'électorat non francophone à reconnaître l'étiquette libérale pour combattre tout parti affilié à la majorité francophone. À l'évidence, ce parti en gestation n'adhérera pas à la défense, à l'affirmation et à la promotion des droits de la majorité francophone. Il n'en aura jamais la volonté politique. Son contrôle du courant minoritaire francophone lui permettra plutôt de poursuivre avec plus d'ampleur l'édification d'un propre cadre d'assimilation anglicisant.

Le gouvernement québécois n'a pas à laisser la nouvelle Montréal établir progressivement et sans débat un cadre institutionnel favorable à l'assimilation vers l'anglais, le même cadre qui est actuellement en vigueur dans les municipalités bilingues de l'île. Des services en anglais mais pas de structures officiellement bilingues. Les pressions favorables au bilinguisme institutionnel seront d'autant plus fortes que les représentants élus de la nouvelle ville, en particulier ses futurs dirigeants, seront massivement fédéra-

listes. Or ces dirigeants vogueront quîètement sur une coalition d'appuis écartant systématiquement les représentants du courant majoritaire chez les francophones. Une fusion des municipalités de l'île qui se fait dans l'économie du pluralisme électoral équivaut à l'abandon par le reste des francophones du Québec des francophones montréalais.

L'instauration d'un mode de scrutin proportionnel à Montréal constitue un enjeu vital pour le Québec et les francophones montréalais. Sans proportionnelle dans la nouvelle cité, pas de voix pour un segment essentiel de la population francophone, pas d'avenir pour le français à Montréal et pas d'avenir pour le français au Québec. ♦

## PASSEZ À L'HISTOIRE !

Depuis 1985, *Cap-aux-Diamants* vous présente les multiples facettes de l'histoire du Québec. Chaque parution explore une thématique captivante. Découvrez la grande ou la petite histoire d'ici racontée par des auteurs choisis pour leur compétence. De plus, retrouvez une multitude de photographies et illustrations d'époque. Alors...

**Passez à l'histoire**  
et abonnez-vous !

**JE M'ABONNE**

(Taxes incluses)

Pour 1 an ☐ (4 N<sup>os</sup> 30\$), pour 2 ans ☐ (8 N<sup>os</sup> 55\$)

NOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

VILLE \_\_\_\_\_

PROV. \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_

TÉL.: ( ) \_\_\_\_\_

(Vous recevrez le prochain No: Mars, juin, septembre ou décembre)

LA REVUE  
D'HISTOIRE  
DU QUÉBEC

**CAP-AUX-DIAMANTS**

**POUR VOUS ABONNER**

Par téléphone : (418) 656-5040

Par télécopieur : (418) 656-7282

Par la poste :

C.P. 26, succ. Haute-Ville

Québec QC G1R 4M8

# UN ATOUT POUR L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC



## les États généraux doivent aller plus loin que la Loi 101

.....

*Charles Castonguay*

**C**'est parti ! Fin septembre, l'équipe de Gérald Larose invitait les simples citoyens ainsi que les associations régionales à lui adresser des mémoires sur la situation du français. Mais à en juger par le document de consultation mis à la disposition des intéressés sur le site Web des États généraux, c'est parti dans tous les sens, sauf le bon.

Mme Louise Beaudoin souhaite pourtant que la population se mobilise et confirme sa volonté de vivre en français. C'est ce qu'elle disait ce printemps lors du lancement du rapport sur le maintien du caractère français de Montréal, Les défis de la langue française à Montréal et au Québec au XXI<sup>e</sup> siècle : constats et enjeux.

Ce rapport, préparé par un comité de cinq ministres, est autrement plus mobilisateur que le document de consultation des États généraux. En peu de pages, il présente quantité de faits bien documentés portant sur la faiblesse du français comme langue d'assimilation ou comme langue de travail à Montréal, et sur les défis que posent au français la concentra-

tion des immigrants dans l'île, l'implantation des nouvelles technologies, l'expansion de l'informatique et la mondialisation des échanges économiques. Le rapport des cinq ministres se termine sur un appel bien senti – et bien justifié – à la mobilisation collective pour assurer la vitalité, le pouvoir d'attraction et l'avenir du français à Montréal et au Québec.

## Peut-on encore parler du français en français ?

En comparaison, le document de consultation des États généraux est d'une rédaction médiocre. On dirait que certains responsables de la question linguistique au Québec ne sont plus capables de parler du français en français. C'est-à-dire dans une langue claire, vive, précise et concise. Plus capables d'informer efficacement de manière à susciter la participation.

Des exemples ? L'entrée en matière commence par un paragraphe d'une seule phrase qui s'étend sur neuf lignes de texte ! Plus loin on se heurte à une phrase incomplète. Le tout est farci de conjonctions *ad nauseam*. On peut compter jusqu'à cinq « et » en une ligne et demie de texte ! Sans doute un record mondial.

Cela aurait été moins grave si l'on avait pensé à annexer au site Web, en temps utile, des exposés de la situation plus accessibles. Hélas ! on y a ajouté le rapport des cinq ministres, avec son vibrant constat des faits, seulement après la date limite de réception des mémoires. Chacun a donc dû y aller de son opinion à partir de sa perception des choses. Et place à la tour de Babel !

Quant à la façon dont le document de consultation définit la situation, il existe une large voie de solution qu'on ne semble pas vouloir ouvrir. C'est pourtant la voie royale, qui va au fond des choses. Nombre de constats aussi lourds qu'incontestables témoignent de la faiblesse endémique du français face à l'anglais dans le cadre politique actuel. En prenant appui sur une opinion publique

bien informée à ce propos, le gouvernement du Québec – il faudrait espérer ici l'Assemblée nationale, à l'unanimité – pourrait exiger d'Ottawa qu'on change de cadre.

## **Le dilemme de l'immigrant**

Le document de consultation se contente d'une allusion sibylline à ce cadre. Comme si c'était une fatalité qu'il fallait accepter. Cela se trouve d'ailleurs incorrectement rangé comme « nouvelle réalité » dans la liste des « tendances démographiques » alors que c'est un problème de tout autre ordre. Il s'agit d'une incompatibilité aussi durable que fondamentale entre deux visions de la société québécoise.

Là encore, le rapport des cinq ministres a mis fermement le doigt sur le bobo : « ...les nouveaux arrivants sont soumis à un double discours et à un double modèle d'intégration : celui du gouvernement fédéral qui favorise la liberté de choix par le bilinguisme se confrontant au discours du gouvernement québécois qui préconise une langue commune et l'intégration à une société de langue française. Il n'est donc pas surprenant que bon nombre d'immigrants arrivant en sol québécois soient tentés de faire l'économie de l'apprentissage du français au profit de l'anglais. »

Bon an mal an, le (ou la) commissaire aux langues officielles constate que l'actuelle politique fédérale ne parvient pas à protéger de l'assimilation les minorités francophones au Canada anglais. Qu'attend donc Québec pour condamner sans appel l'illusion trudeauiste d'un Canada officiellement bilingue « coast-to-coast » ? Pour enfin revendiquer haut et fort une politique canadienne réaliste et efficace ayant pour but premier de renforcer l'usage du français partout où se trouvent des collectivités francophones encore viables ?

## **Une approche territoriale à la citoyenneté**

Qu'on s'entende, pour commencer, sur une conception innovatrice et territoriale de la citoyenneté canadienne,

faisant en sorte qu'un immigrant qui s'établit à Montréal doive, pour devenir citoyen, faire preuve d'une connaissance minimale du français. N'est-ce pas là une condition indispensable pour participer à la prise de décisions dans une société qui a le français en partage comme langue commune? Une société au sein de laquelle l'essentiel des débats sur les questions que les électeurs devront éventuellement régler se déroulent en français?

Au lieu de hisser le regard à ce niveau, le document de consultation des États généraux semble plutôt se contraindre à espérer des solutions à l'intérieur d'une problématique uniquement provinciale. Comme s'il pouvait suffire à la société québécoise d'essayer encore une fois de s'arranger à l'interne. Comme si à force de se forcer les méninges, on pouvait réussir la quadrature du cercle et trouver le moyen d'assurer l'avenir du Québec français sans brasser la cage canadienne.

Le Québec tarde trop à s'engager dans cette voie. La loi 101 ne suffit plus. Mme Beaudoin l'a déjà dit. À quelques éléments près, Québec est allé aussi loin que possible en matière de politique linguistique dans le cadre actuel. On ne saurait plus changer de façon décisive le rapport du français à l'anglais sans changer le rapport entre le Québec et le Canada.

Il faut oser maintenant la confrontation et insister pour que le Canada transforme sa politique linguistique dans un sens plus territorial. Et si Ottawa refuse? Son obstination à voir mourir le français à petit feu deviendra aussitôt une puissante condition gagnante sur un autre plan.

Le Québec français ne peut perdre s'il ouvre le jeu. Les États généraux doivent ratisser plus large. Les mémoires individuels et régionaux sont déjà rédigés. Mais il est encore temps de se rattraper au niveau national. ♦

## ***Marche mondiale des femmes 2000***

# **Manifeste des femmes du Québec de l'an 2000**

Ce manifeste est dédié à la mémoire  
de Léa Roback.

.....  
*Hélène Pedneault\**

**L**a marche mondiale des femmes est commencée depuis des millénaires. Nous venons de très loin et nous ne sommes pas encore arrivées à destination.

Il y a moins d'un siècle – un soupir dans l'histoire – les femmes n'avaient aucune identité: ni professionnelle, ni civile, ni politique, ni sociale.

Pourtant, dès le commencement de l'oppression des femmes, dès le commencement des civilisations, des femmes sont montées aux barricades, au nom de toutes les femmes. Elles ont cassé les cages, elles ont ouvert les portes.

De tout temps, des femmes ont parlé à voix haute malgré les baillons, des femmes ont écrit leur version du monde malgré les entraves, au nom de toutes les femmes.

.....  
\* Pour la Fédération des femmes du Québec.

De tout temps, des femmes ont eu du plaisir malgré les interdits.

De tout temps, nous avons eu la débrouillardise des opprimés. Nous n'avons jamais été muettes : on a ignoré notre parole. Mais rien ne nous arrêta. Rien ne nous arrêtera.

De tout temps, nous avons exercé un contre-pouvoir, dissidentes et subversives.

Nous étions le petit peuple de l'ombre qui accomplissait sans relâche, avec un courage jamais reconnu, son exigeant travail de civilisation.

Nous savons aujourd'hui que ce petit peuple besogneux des femmes est un grand peuple.

Voyez le chemin que nous avons parcouru depuis moins d'un siècle. Voyez tout ce que nous avons gagné.

Voyez comme nous vivons aujourd'hui la tête haute, à voix haute, dans la lumière.

Voyez comme nous marchons encore plus vite aujourd'hui, malgré la fatigue, malgré l'exaspération, pour arriver à la seule destination possible : la reconnaissance de notre égalité...

la reconnaissance du travail colossal que nous avons accompli, gratuitement, par amour...

la reconnaissance de notre fabuleux pouvoir de création...

la reconnaissance de notre vision différente du monde.

Mais faire le ménage de la civilisation, pour nous, est aussi peu gratifiant et aussi bénévole que faire le ménage de nos maisons.

L'esclavagisme, ce honteux commerce des Noirs, ce furoncle de l'Histoire, a été vaincu bien avant la fin de l'esclavage des femmes. La sous-condition des femmes n'a

jamais scandalisé à ce point le monde entier parce que le rapport de domination d'un sexe sur l'autre était joliment enrobé dans l'amour, dans la reproduction de l'espèce et dans l'esprit de famille.

L'esclavagisme a été vaincu, mais pas le racisme.

L'esclavage des femmes a été vaincu, en grande partie, mais pas le sexisme.

Sachez que l'esclavage est de retour, mais il n'ose plus porter son nom. Il s'appelle aujourd'hui néo-libéralisme, mondialisation, sous-traitance, ouverture des marchés, capitalisme sauvage, performance, excellence, dérèglementation.

Sans leur demander leur avis, on compte sur les femmes pour gérer la pénurie, souvent fabriquée de toutes pièces, sur une planète où la pauvreté est le seul produit économique en croissance.

Le virage ambulatoire, les coupures dans les systèmes de santé, la désinstitutionnalisation et la montée de la droite affectent tout le monde, mais elles touchent beaucoup plus durement les femmes parce que leurs acquis sont récents et encore fragiles.

Les technocrates de tous les gouvernements du monde appellent à la rescousse ce qu'ils appellent « les aidants naturels », euphémisme pratique pour ne pas dire « les femmes », pour ne pas reconnaître la maternité sociale qu'elles assument.

Il est vrai que si on pouvait mesurer le taux de compassion, les femmes battraient tous les records du monde. Mais tous les êtres humains devraient être des « aidants naturels » les uns pour les autres, sans distinction de sexe. La compassion n'est pas génétique, pas plus que la soumission, le silence et le mépris.

De tout temps, les femmes ont exigé des réformes sociales et la reconnaissance de leur égalité. Mais les

changements ont été d'une extrême lenteur pendant des siècles parce qu'elles n'avaient même pas le droit de voter.

D'où cette interminable révolution, la plus pacifique peut-être, mais la plus longue de toute l'histoire de l'Humanité.

En fait, les femmes ont inventé la révolution pacifique permanente. C'est peut-être ça, la vraie révolution.

Nous faisons cette révolution comme des femmes. Le sang, nous préférons qu'il coule dans nos veines que sur les champs de bataille.

Depuis toujours et même aujourd'hui, à l'ère des communications planétaires instantanées, les femmes doivent répéter jusqu'à l'écœurement ce qu'elles revendiquent.

S'il y a une chose qui est vraiment mondiale, c'est la surdité!

Pourtant, nous ne sommes ni un « lobby » parmi d'autres, ni un groupe de pression comme un autre. Nous sommes plus de la moitié du monde, nous sommes l'un des deux sexes fondateurs de cette planète et dorénavant, nous exigeons d'être considérées comme tel.

Chaque gain obtenu par les femmes a été arraché de haute lutte. Nul besoin de défaillir de gratitude. Nous exigeons simplement réparation pour la plus grande injustice jamais tolérée sur cette planète envers le plus grand nombre de personnes à la fois. C'est tout. Cette situation n'aurait jamais dû se produire.

Nous attendons de recevoir seulement ce qui nous est dû, avec des excuses pour le retard et des remerciements émus pour notre patience.

Mais nous n'avons plus de patience. Nous avons épuisé tout notre capital depuis longtemps.

La Terre des hommes est aussi la Terre des femmes, la Terre des enfants, la terre des exclus.

Nous savons qu'il faudra encore plusieurs décennies pour obtenir une véritable égalité. Mais la résistance augmente. Cette marche planétaire des femmes de 159 pays et territoires n'est pas un concours de beauté ou un spectacle médiatique. Les femmes, en l'an 2000 et pour la suite du monde, sont toutes des Miss Monde, des canons de beauté. Le monde est peut-être en désordre, mais il est à nous, en co-propriété.

Qu'elles soient écologistes, pacifistes, jeunes, âgées, artistes, universitaires, religieuses, lesbiennes, militantes féministes, militantes politiques ou militantes sociales, toutes les actions et toutes les réflexions des femmes sont utiles à tous les êtres vivants.

Toutes les actions et toutes les réflexions des femmes se complètent, s'additionnent et réparent doucement le visage du monde à petites touches patientes.

Nous voulons la paix. Nous voulons que chaque être humain puisse venir au monde, grandir, apprendre, aimer, vivre et mourir en toute dignité, en toute quiétude.

Nous voulons que les femmes cessent d'avoir peur, cessent d'être battues, violées ou tuées du seul fait qu'elles sont des femmes. Nous voyons aujourd'hui des femmes de 50 ans, de 60 ans, de 75 ans qui sont violées. Ne dites jamais que c'est du désir incontrôlable. C'est de la haine. Incontestablement.

Nous sommes obligées d'être solidaires pour affronter la résistance. Mais nous aimons être ensemble. Nous avons du plaisir à être ensemble. C'est le mode d'action des femmes. Nous avons la conscience aigüe que nous ne sommes pas seules sur cette Terre et que chacun de nos gestes a des conséquences sur tous et sur toutes.

Sachez que nous ne négocierons pas à la baisse. Nous ne laisserons tomber aucune femme. Ni celles qui sont opprimées, voire tuées à cause de leur orientation sexuelle,

ni celles qu'on vend, ni celles qu'on bat, ni celles qu'on mutilé, ni celles qu'on prive d'éducation.

Nous savons jusque dans notre chair qu'il est urgent de changer les codes, les règles, les relations, les jeux de pouvoir.

Le travail de réparation des femmes est si profond qu'il pénètre jusqu'aux racines du déséquilibre entre les sexes. Il va jusqu'à modifier les règles invisibles de l'inconscient collectif.

Toutes les couturières du monde le savent : ce qui a été mal fait, il faut le défaire et le recommencer.

Les femmes ont toujours su qu'aucune Charte des droits et libertés ne pouvait s'écrire et s'appliquer sans devoirs et responsabilités.

Ensemble, hommes et femmes, nous avons le devoir de regarder, le devoir de sentir, le devoir d'écouter, le devoir de partager.

... le devoir de protéger les enfants contre tous les abus.

... le devoir de protéger les jeunes contre le suicide.

... le devoir de protéger la Terre contre les barbares du rendement à tout prix.

... le devoir de combattre le mépris et les violences envers les femmes.

... le devoir de résister à la dictature de la haute finance.

... le devoir de vivre debout, d'offrir le meilleur de nous-mêmes.

En améliorant la condition des femmes, on améliore le sort de tous. « La cause des femmes, c'est la cause des gens. » En neuf petits mots, cette phrase de Marie Cardinal résume tous les combats des femmes.

Nous sommes extrêmement ambitieuses. Nous voulons rien de moins que changer le cœur du monde.

Et ceux qui ne veulent pas nous aider parce qu'ils croient qu'ils ont quelque chose à y perdre, venez nous voir quand le travail sera terminé. La porte ne sera jamais fermée à quiconque a l'ambition de faire avancer l'Humanité tout entière.

Depuis 100 ans, nous avons marché dans la lumière des couleurs de Marcelle Ferron, de Betty Goodwin. Nous avons dansé avec Françoise Sullivan, Marie Chouinard, Margie Gillis. Nous avons écrit avec Gabrielle Roy, Simone de Beauvoir, Margaret Atwood, Benoîte Groult, Anne Hébert, Françoise Loranger, Marie Cardinal. Nous avons obtenu le droit de vote avec Idola St-Jean, Thérèse Casgrain, Marie Gérin-Lajoie. Nous avons fait de la politique avec Claire Kirkland-Casgrain, Lise Payette. Nous avons chanté avec Pauline Julien, Anne Sylvestre. Nous avons milité, manifesté dans les rues, crié des slogans, porté des pancartes, levé le poing et défendu les droits des femmes avec Juanita Westmoreland, Simonne Monet-Chartrand, Madeleine Parent, Marie Two-Axes, Léa Roback.

Nous dédions ce manifeste à toutes ces femmes et à ces milliers d'autres qui nous ont précédées.

À toutes ces femmes anonymes qui se sont battues pour faire éduquer leurs filles, qui leur ont transmis la fierté et la dignité d'être une femme.

À toutes les femmes qui vivent et se battent aujourd'hui. À toutes celles qui arrivent au monde et grandissent en ce moment, à toutes celles qui viendront après nous et continueront notre marche dans 20 ans, 30 ans, 40 ans, 50 ans.

Nous ne reviendrons jamais en arrière. Nous sommes inflexibles, inébranlables, immortelles et dorénavant incontrôlables. Notre révolution est irréversible. Qu'on se le tienne pour dit.

Je vous salue, toutes les Marie du monde  
Pleines de grâces  
Que toute l'énergie de la Terre soit avec vous  
Et avec votre esprit  
Pour la suite du monde  
Ainsi soient-elles. ♦



## **Lettre aux membres de l'Assemblée nationale du Québec**

Québec, le 10 novembre 2000

Mesdames, Messieurs,

Le 22 novembre prochain, trois députés représentant chacune des formations politiques siégeant à l'Assemblée nationale, déposeront devant vous la pétition que notre Collectif a fait signer depuis deux ans dans toutes les régions du Québec et dans tous les secteurs de la population québécoise. Nous avons décidé de procéder à ce dépôt quand cette pétition atteindrait les 200 000 signatures. Cet objectif a été atteint le 13 octobre dernier et passablement dépassé depuis. Le moment est donc venu de nous adresser officiellement à vous.

Nous désirions refléter dans la procédure de dépôt l'esprit non partisan qui anime cette pétition. Il nous fait plaisir de vous informer que Diane Barbeau, députée de Vanier (Parti québécois), Mario Dumont, député de Rivière-du-Loup (Action démocratique du Québec) et Christos Sirros, député de Laurier-Dorion (Parti libéral du Québec), ont accepté de procéder à un dépôt conjoint.

Cette pétition s'adressera à vous sur trois points. Elle vous proposera que le Québec se dote d'une loi cadre sur l'élimination de la pauvreté et elle énoncera certains

paramètres qu'on devrait retrouver dans une telle loi. Elle vous exprimera l'appui des signataires à la démarche entreprise dans ce but par le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté. Et elle vous demandera de recevoir de façon non partisane la proposition de loi résultant de ce processus.

Nous avons déjà eu l'occasion de vous présenter cette proposition de loi lors de rencontres avec vos instances respectives le printemps dernier et nous vous remercions de l'attention que vous nous avez accordée à cette occasion.

Nous voulons maintenant vous signifier l'urgence d'agir pour qu'un jour, le plus rapproché possible, l'Assemblée où vous siégez adopte une loi sur la base de cette proposition.

Cette urgence a été ressentie par les signataires et nous pouvons vous garantir que cette pétition a fait réfléchir autour d'elle dans les milieux très variés où elle a circulé. La mobilisation exceptionnelle qui a pu être constatée au cours des dernières semaines autour de la Marche mondiale des femmes contre la pauvreté et la violence a confirmé ce que nous avons observé dans les deux années aux cours desquelles nous avons élaboré cette proposition de loi : il y a une prise de conscience dans la société québécoise que la pauvreté brise des vies et empêche celles et ceux qui la subissent de réaliser effectivement les droits fondamentaux qui leurs sont reconnus, que c'est inacceptable dans une société riche comme la nôtre, que cette situation, qui a des causes systémiques, engage la responsabilité citoyenne et que la collectivité y peut quelque chose, notamment à travers ses institutions démocratiques. Et cela, malgré la tendance mondiale à se résoudre à l'accroissement des écarts entre riches et pauvres en y voyant là une conséquence inévitable de la globalisation des marchés. Si un État démocratique doit être fondé sur les solidarités et s'en faire l'instrument, c'est le temps de le démontrer, ici, maintenant.

Vous devez savoir que les réponses sans consistance du gouvernement aux demandes de la Marche des femmes touchant la pauvreté, de même que la désapprobation du chef de l'opposition à la hausse pourtant minime du salaire minimum, ont suscité beaucoup d'indignation. C'étaient des demandes urgentes. Les ajustements qu'elles exigeaient étaient de l'ordre de la simple décence. On les retrouve d'ailleurs dans les mesures immédiates préconisées dans notre proposition de loi.

Aussi est-ce avec des sentiments partagés que nous vous demandons aujourd'hui d'aller au-delà de ces demandes. Une partie en nous doute et perd confiance dans l'institution politique. L'autre se dit qu'il faut considérer cette institution comme nous voudrions pouvoir la concevoir dans nos plus hautes aspirations. Et c'est ce que nous allons faire, en conservant par ailleurs notre vigilance.

Quand Lucienne Cadoret, une femme très pauvre, dit : « Moi aussi, je vis. Est-ce que je peux avoir une place à travers vous autres ? », elle s'adresse aussi à vous.

Nous venons vous dire que nous sommes très très nombreuses et nombreux à avoir exercé notre responsabilité citoyenne devant une situation qui nous paraît inacceptable et qui exige des solutions, ainsi que nous y convie la Déclaration des Nations unies du 9 décembre 1998 (Résolution 53/144). Nous ne vous abandonnons pas le problème. Nous avons réfléchi à ses causes et aux solutions possibles. Nous avons mis le meilleur de nos intelligences combinées dans le moyen que nous vous proposons. En conséquence, nous vous demandons d'engager les Québécoises et les Québécois avec vous à faire en dix ans du Québec une société sans pauvreté par le moyen le plus formel qu'une société peut mettre en œuvre, à travers ses élus, pour s'imposer un saut qualitatif nécessaire : une loi.

L'idée est neuve. La loi que nous proposons découle d'une analyse élargie du problème de la pauvreté, une

analyse enrichie d'un point de vue souvent manquant, celui des personnes qui vivent la pauvreté et des organisations qui rencontrent avec elles les difficultés sur le terrain. Elle énonce des valeurs communes et des principes d'action qui remettent en question les pratiques et les cadres de référence économique, politique, psycho-social, sur lesquels vous êtes habitués de fonder vos positions. Elle démarquerait le Québec de ses voisins et supposera donc une bonne dose de courage et d'habileté politique. Mais ce sera pour prendre une avance profitable à moyen ou long terme dans une direction nécessaire au plus grand bonheur de l'humanité et incontournable dans une perspective de développement durable.

Nous savons qu'il vous faudra des débats, tout comme il en faudra au gouvernement et à la population québécoise, pour vous déterminer sereinement à franchir le pas d'humanité que nous proposons. Nous souhaitons que vous en débattiez et nous vous invitons à utiliser les différents mécanismes parlementaires qui sont à votre disposition pour le faire et pour inciter le gouvernement à le faire. Ceci dit, par respect pour le travail citoyen déjà accompli et par économie, nous vous demandons, à vous tout comme au gouvernement, d'entreprendre ces débats sur la base du moyen, une loi cadre et loi programme, et du contenu que nous mettons de l'avant avec notre proposition de loi.

Nous souhaitons que vous le fassiez avec toute la rigueur et l'ouverture d'esprit qu'un tel sujet commande, sans chercher à y tirer d'avantages étrangers à l'objet poursuivi. Comme le disait Victor Hugo dans son discours célèbre sur l'élimination de la misère à l'Assemblée législative française, le 9 juillet 1849, nous ne connaissons ni majorité ni minorité en cette matière. Ce que nous voulons, et les moyens sont là, c'est avancer significativement en direction d'une société qui réalise ses valeurs communes: un Québec sans pauvreté.

Pour vous aider à vous préparer à ces débats, vous trouverez ci-joint un document expliquant pourquoi nous préconisons l'adoption d'une loi comme moyen d'avancer dans cette direction. À sa lecture vous comprendrez sans doute mieux aussi pourquoi une stratégie parallèle qui éviterait le moyen et le contenu que nous proposons n'est pas acceptable à nos yeux. N'hésitez pas non plus à faire appel à nous pour compléter l'explication et réfléchir avec vous sur la façon d'avancer. Nous souhaitons rester partie prenante du processus.

Ensuite, nous vous demandons d'utiliser toutes les prérogatives de votre fonction parlementaire pour faciliter la mise en place dès maintenant des mesures immédiates de la proposition, qui ont un caractère d'urgence tout comme les demandes de la Marche des femmes. Donnez-y effet dans votre travail législatif des prochains mois et exigez du gouvernement québécois qu'il fasse de même dans le cadre du prochain budget. Réclamez du gouvernement fédéral qu'il s'engage dans le même sens pour les questions qui relèvent de sa compétence.

Mesdames, Messieurs, à travers son histoire souvent difficile et tortueuse, l'humanité veut avancer vers ce qui la rend encore plus humaine et accomplie. Sinon elle désespère et se déshumanise. C'est votre devoir en tant que parlementaires de faire servir la loi à cette marche de l'humanité. Jetez avec nous les bases d'un Québec sans pauvreté.

Bien à vous,

Vivian Labrie, pour le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté

**Les membres du Collectif:** Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI), ATD Quart Monde, Caisse d'économie Desjardins des travailleuses et travailleurs (Québec) (CETTQ), Carrefour de pastorale en monde ouvrier (CAPMO), Centrale des syndicats démocra-

tiques (CSD), Centrale des syndicats du Québec (CSQ), Centre de pastorale en milieu ouvrier (CPMO), Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH), Confédération des syndicats nationaux (CSN), Conférence religieuse canadienne – section Québec (CRC-Q), Fédération des femmes du Québec (FFQ), Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), Fédération des locataires de HLM du Québec (FLHLMQ), Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASO), Ligue des droits et libertés du Québec, Mouvement québécois des camps familiaux (MQCF), Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ), Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ), Regroupement québécois des intervenants et intervenantes en action communautaire (RQIIAC), Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ).



Le Collectif pour une loi sur l'élimination  
de la pauvreté

C.P. 1352 Terminus, Québec (Québec), G1K 7E5

Téléphone : (418) 525-0040

Télécopieur : (418) 525-0740

Courrier électronique : [pauvrete@cllc.net](mailto:pauvrete@cllc.net)

## Quand le Conseil supérieur de l'éducation se met à errer

.....  
François Rochon\*

### 1. Paradoxes et incongruités au sujet de l'éducation au collégial

En mai dernier, le Conseil supérieur de l'éducation rendait public un avis, intitulé *La formation du personnel enseignant au collégial*, dans lequel il demandait que tout enseignant, novice ou expérimenté, acquière une formation pédagogique en plus de la formation disciplinaire. Cette recommandation, à laquelle les journaux ont fait écho, avec des titres tels que « les profs au cégep devraient apprendre à enseigner » (*Le devoir*, 10 mai 2000), n'est pas nouvelle : elle s'inscrit dans une série d'avis du même Conseil sur le réseau collégial, dont le premier date de 1995 et le deuxième de 1997. De ces trois avis complémentaires découle une certaine vision de l'enseignement, d'inspiration essentiellement sociologique, dont les nombreux paradoxes constituent autant de révélateurs de positions incongrues, confuses et parfois même irresponsables que le

.....  
\* Enseignant au cégep de Saint-Laurent.

Conseil se trouve à soutenir depuis quelques années à propos de l'enseignement et des études au collégial.

## **Le paradoxe de la formation pédagogique**

Reconnaissons que, de prime abord, la recommandation du Conseil paraît si pertinente qu'elle ne se discute même pas. Comment ne pas s'étonner, d'ailleurs, que les enseignants au collégial puissent enseigner sans avoir appris à le faire? La formation pédagogique est obligatoire pour les enseignants au primaire et au secondaire, et le Conseil rappelle que la Commission Parent avait proposé dès 1964 qu'elle soit exigée au collégial. En outre, le Conseil suggère d'étendre cette formation jusqu'à l'université. Ainsi, la boucle serait bouclée dans tout le réseau d'éducation, et toute personne qui enseigne au Québec saurait enfin le faire, diplôme et brevet à l'appui.

Or, tout n'est pas si simple. Apprendre à enseigner, dans le cadre d'un programme de formation pédagogique, et savoir enseigner, dans le cadre quotidien de la classe, sont deux choses bien différentes. On peut connaître très bien les grands principes de la psychopédagogie, être versé en « didactique, en docimologie, en psychologie, en sociologie<sup>1</sup> », comme le réclamait le Conseil en 1995, et enseigner de façon quelconque, laborieuse, voire peu efficace. On tombe vite dans le piège de la pensée magique en croyant qu'une formation théorique est garante d'une efficacité pratique. Si l'on veut s'assurer que les enseignants au collégial savent enseigner, il faut avoir en tête cette mise en garde, et insister davantage sur la formation pratique que sur la formation théorique. C'est en fait en enseignant

- .....
1. Conseil supérieur de l'éducation, *Des conditions de réussite au collégial : Réflexion à partir de points de vue étudiants*, 1995, p. 90. Les deux autres avis du Conseil dont il est question ici s'intitulent *Enseigner au collégial : une pratique professionnelle en renouvellement* (1997) et *La formation du personnel enseignant au collégial : un projet collectif enraciné dans le milieu* (2000). Les références des citations provenant de ces trois avis seront indiquées dans le corps du texte, par l'année de publication suivie du numéro de page.

qu'on apprend à enseigner : la classe reste ici la meilleure école que l'on puisse fréquenter.

D'autre part, le Conseil reconnaît qu'un certain nombre d'enseignants au collégial ont déjà une formation pédagogique créditée, mais il ne mentionne aucune étude, ne fournit aucune statistique, ne formule même aucune appréciation quant à l'efficacité réelle d'une telle formation chez ces enseignants. Le Conseil note en outre que « certaines personnes vont chercher du perfectionnement et s'efforcent d'améliorer leur enseignement » (2000, p. 20), limitant de façon simpliste le souci de s'améliorer à la seule reconnaissance de certaines activités, mais là encore il ne mesure d'aucune manière l'impact de ce perfectionnement pédagogique sur la qualité de l'enseignement et la réussite des élèves. Du reste, le Conseil lui-même en est réduit à espérer que si les enseignants « étaient mieux préparés à leur profession, ils se sentiraient peut-être plus efficaces dans leurs interventions pour la réussite des élèves » (1997, p. 11). Tel est le paradoxe : alors qu'on réclame avec insistance une formation pédagogique obligatoire, qui devrait certifier que les enseignants savent bel et bien enseigner, on se trouve à établir la pertinence d'une telle formation sur le terrain vague, incertain et arbitraire de l'impression et du sentiment. Or, pareil paradoxe n'est pas sans coût, loin de là : le Conseil réclame « un financement adéquat » (2000, p. 84) de l'État pour mettre sur pied la formation pédagogique qu'il veut en outre continue et permanente. Quand on pense aux nombreuses coupures que le réseau a subies depuis quelques années, on ne peut qu'espérer que cet argent sera investi dans des services plus essentiels, comme les services d'orientation, et dans des mesures plus sûres et plus concrètes pour soutenir les élèves dans la poursuite et la réussite de leurs études.

## Les paradoxes de l'apprentissage et de la réussite

L'une des raisons les plus souvent invoquées pour exiger des enseignants une formation pédagogique consiste à dire que le nouveau programme d'études par compétences, implanté depuis 1994, marque « l'émergence d'un nouveau paradigme où l'accent est mis sur l'apprentissage des élèves. » (2000, p. 7) Sans faire de distinction entre les nombreux programmes et disciplines qui existent dans le réseau, le Conseil considère que l'enseignant, dans le cadre de ce « nouveau paradigme », n'est pas un maître mais plutôt un « guide », un « entraîneur » (1997, p. 13), une sorte de motivateur dont une bonne part du travail consiste à « redonner aux élèves du contrôle sur leurs apprentissages, en favorisant le développement de la confiance dans leurs capacités d'apprendre. » (1997, p. 13)

On voit bien ici en quoi consiste le paradoxe que, en plus de bien des imprécisions et d'un certain cafouillage, ce « nouveau paradigme » comporte. Plus on insiste sur le rôle actif des élèves dans leurs études, au point de considérer celui des enseignants comme une forme de motivation d'ordre affectif et psychologique, plus on insiste sur les compétences pédagogiques de ceux-ci, plus on leur impute une responsabilité quant à la réussite des études, et plus on leur reproche de ne pas savoir enseigner. « Haro sur les enseignants de cégep », titrait *Le Devoir*, le 5 décembre 1997, résumant ainsi de façon brutale la position du Conseil dès lors qu'il s'agit de la réussite des études.

Dans un avis daté de 1995, qui porte justement sur les « conditions de réussite au collégial », le Conseil annonce d'entrée de jeu ses couleurs : « Sans vouloir nier la responsabilité des étudiants et des étudiantes, le Conseil croit, cependant, qu'il importe d'explorer davantage les pistes conduisant aux aspects institutionnels et sociaux de la réussite. » (1995, p. 1) Tout au long de cet avis, le Conseil

émet une série de recommandations qui s'adressent au ministère de l'Éducation, aux collèges, aux universités, aux enseignants, aux associations syndicales, bref à l'ensemble des « intervenants » des collèges, mais paradoxalement il n'en formule aucune à l'endroit des élèves, comme si ceux-ci n'étaient pas concernés.

Plus encore, quand le Conseil entend cerner les « indicateurs de réussite », il s'attarde sur les « caractéristiques sociodémographiques » des élèves, par exemple le sexe et l'origine sociale ; et quand il s'agit d'énoncer des « conditions de réussite », il parle de « choix vocationnel », de « responsabilité institutionnelle », de « culture d'entraide entre pairs », d'« approche intégrée des apprentissages » et bien sûr des compétences pédagogiques des enseignants « à parfaire ». Il n'est pas question du temps que les élèves consacrent à leurs études, sinon de manière rhétorique, sous le terme voilé et ambigu d'« investissement consenti », et encore grâce aux propos des élèves qui sont rapportés ; mais le Conseil ne le retient pas comme condition de réussite, préférant parler de la « responsabilité institutionnelle » des intervenants, alors qu'il tombe sous le sens qu'il en est la condition première et nécessaire. En contrepartie, le Conseil envisage « le travail rémunéré durant les études, en particulier au collégial, comme une des conditions d'accès à la formation et peut-être même une condition de réussite scolaire. » (1995, p. 72)

Le paradoxe est à son comble ici : tout en répétant que le « nouveau paradigme » met l'accent sur les apprentissages des élèves, au point de considérer ceux-ci comme les constructeurs de leurs propres savoirs, on les déresponsabilise en grande partie dès lors qu'il est question de réussite scolaire, on passe sous silence la force et la qualité de leur travail, de leurs efforts, de leur esprit d'application et de persévérance, et on va même jusqu'à présenter le travail rémunéré comme une condition possible de réussite sans mentionner le temps consacré aux études à la maison. En

bref, plutôt que d'être le sujet responsable de sa réussite, l'élève est un objet sur lequel agissent des déterminismes (d'ordre sexuel et social) et autour duquel doivent graviter toutes sortes d'intervenants institutionnels que l'on montre du doigt lorsque tout ne va pas comme on le voudrait. C'est pourtant l'élève qui est le premier et le principal maître d'œuvre de sa réussite, de par ses facultés, sa conscience du travail à accomplir, son souci constant de bien faire et sa volonté en acte de réussir. De devoir rappeler ce qui est si évident et si essentiel lorsqu'il s'agit de réussite scolaire, et que le Conseil ne reconnaît pas, montre à quel point on a affaire à une vision désincarnée de l'éducation, qui s'éloigne du sens commun le plus élémentaire au profit de considérations sociologiques et psychologiques, et qui retire à l'élève dans un aveuglement éthique considérable la responsabilité qu'il doit assumer dans la réussite de ses études.

Et on comprend peut-être mieux maintenant pourquoi le Conseil insiste tant, dans ses trois avis, sur la formation pédagogique que les enseignants au collégial devraient acquérir. Il faut bien que, dans cette province qui signe des « contrats de performance » avec ses écoles, il y ait un groupe à qui l'on impute une bonne part des problèmes ou des ratés du système ; il faut bien aussi que l'on pousse ce groupe à se prendre en mains, en l'engageant dans un programme de formation pédagogique systématique, puisque c'est essentiellement le « personnel enseignant [qui] a la responsabilité de prendre les moyens pour favoriser [la] réussite » des élèves et non d'abord ceux-ci ; et il faut bien enfin que l'on montre aux enseignants comment enseigner, même à ceux qui le font depuis des années, dans la mesure où l'on croit assez naïvement que la réussite est surtout affaire de stratégies pédagogiques à adopter. En tout dernier lieu, si rien ne change, si rien ne s'améliore même à grands coups de formation pédagogique, on pourra toujours démontrer que c'est l'école elle-même qui fait défaut et qu'il faut réformer. N'est-ce pas une idée qui circule présentement pour pallier l'écart de réussite entre

les filles et les garçons, et dont le Conseil se faisait déjà l'écho en 1995 en parlant de l'« inadaptation de l'école aux besoins particuliers des garçons » (1995, p. 18) ?

## **2. De quelle formation pédagogique s'agit-il au juste ?<sup>2</sup>**

Il y a longtemps déjà que le Conseil supérieur de l'éducation veut que tout enseignant au collégial acquière une « formation pédagogique préalable à l'emploi et complémentaire à la formation disciplinaire » (1995, p. 99). Jusqu'à tout récemment, cette recommandation restait assez nébuleuse quant au contenu d'une pareille formation, bien que celle-ci fût toujours présentée comme une nécessité impérieuse : il y allait, semble-t-il, des compétences mêmes des enseignants, qui laisseraient à désirer, et de leur sens des responsabilités.

Ce n'est qu'en mai dernier que le Conseil a tenté de définir la formation pédagogique qu'il souhaite rendre obligatoire : celle-ci doit s'appuyer sur ce qu'il appelle un « référentiel commun, bien enraciné dans la pratique du collégial, et plus particulièrement dans la pratique professionnelle en émergence depuis quelques années » (p. 53). Cette notion de « référentiel commun », sibylline à souhait, regrouperait une série de compétences réparties en quatre catégories : formation disciplinaire, formation pédagogique proprement dite, engagement institutionnel et perfectionnement. Voyons de plus près en quoi consiste ce « référentiel » que le Conseil propose.

- En ce qui concerne la formation disciplinaire, le Conseil est d'avis qu'il faut maintenir les exigences actuelles, à savoir le baccalauréat spécialisé comme « niveau minimal », tout en notant que plusieurs enseignants dans le réseau

.....  
2. À moins d'indications contraires, toutes les citations de cette deuxième partie sont extraites de l'avis du Conseil publié en 2000.

ont une maîtrise (autour de 45 %), un doctorat (7 %) ou un deuxième baccalauréat. Force est de reconnaître, comme le fait d'ailleurs le Conseil, que les « exigences minimales sont largement dépassées par une proportion importante d'enseignantes et d'enseignants » (p.14). En dépit de ce fait, le Conseil considère qu'un certain nombre d'ajustements devraient être appliqués à la formation disciplinaire.

Le premier de ces ajustements, qui consiste à « porter un regard épistémologique sur sa discipline » (p. 54), est pour le moins nébuleux. L'épistémologie, faut-il le rappeler, est l'étude des sciences, dites physiques ou humaines ; elle s'intéresse aux conditions de formation, de validation et de régulation de la connaissance scientifique. Si un certain nombre de disciplines enseignées au collégial sont d'ordre scientifique, et peuvent ainsi faire l'objet d'un regard épistémologique, il en va autrement de plusieurs autres qui, tout en étant des formes de connaissance, ne relèvent pas des sciences. Comment peut-on faire l'épistémologie de la littérature, de la philosophie, de l'éducation physique, des arts plastiques, de la musique, du cinéma, etc. ?

Le problème tient à la notion même d'épistémologie qui est utilisée de façon relâchée et embrouillée ici, alors qu'elle est présentée tour à tour comme un équivalent de réflexion méthodologique, de formation interdisciplinaire ou encore de fondement à l'approche par compétences. Ainsi, quand le Conseil déplore des « lacunes qui concernent surtout la capacité de porter un regard épistémologique sur la discipline, lacunes qui rendent plus difficile le développement d'une formation axée sur l'acquisition de compétences » (p. 79) ; ou encore quand il parle de certains enseignants qui sont « incapables de parler des processus scientifiques propres à leur discipline » (p. 79), on se demande ce qu'il veut dire au juste. Quels sont donc, par exemple, les « processus scientifiques » propres à la philosophie et à la littérature ? De même encore, qu'entend le Conseil lorsqu'il parle, au sujet de l'enseignement, de la

« nouvelle épistémologie de la pratique professionnelle » (p. 25) ? À force de recourir de façon si approximative à un certain vocabulaire scientifique, on ne se laisse pas seulement aller à une confusion de langage mais aussi à une confusion de pensée : on travestit la rigueur de la pensée scientifique, dont on voudrait s'approprier une part de légitimité, en un masque idéologique qui s'apparente à une forme de scientisme.

Le deuxième ajustement consiste à « projeter et concrétiser l'apport de sa discipline dans les sphères du social et de l'emploi » (p. 54). De nouveau règne une confusion certaine : qu'est-ce donc que la « sphère du social » ? Comment « projeter l'apport » de la philosophie et de la littérature dans la « sphère de l'emploi » ? Si les programmes techniques débouchent sur le marché du travail, il en va autrement des programmes préuniversitaires : comment « concrétiser l'apport » de la physique ou de la biologie, dans le cas d'élèves qui étudient en sciences de la nature, « dans les sphères du social et de l'emploi » ? Non seulement le Conseil ne répond pas à ces questions pourtant bien évidentes et concrètes, mais il ne les considère même pas.

Quant au troisième ajustement proposé, on ne peut que l'approuver : parler de sa discipline « dans un langage accessible et maîtriser la langue d'enseignement » (p. 54). La clarté d'esprit et de langage, qui va de pair avec le souci d'être compris par les élèves, est une qualité fondamentale que l'on doit exiger de tout enseignant. Mais comment évaluer cette compétence et s'assurer qu'elle est bel et bien acquise sans mettre l'enseignant en situation réelle d'enseignement, c'est-à-dire en classe avec des élèves jour après jour ? Et l'on se prend à rêver, par ailleurs, que le Conseil et le ministère de l'Éducation fassent également leur cette exigence de clarté, et qu'ils abandonnent la langue de bois à laquelle ils nous ont habitués pour un langage tout aussi « accessible ».

- Acquise après la formation disciplinaire, la formation pédagogique proprement dite consisterait, selon un énoncé général, à « développer et appliquer des stratégies d'enseignement axées sur le développement des élèves » (p. 54). Le Conseil est d'avis que cette formation devrait être obligatoire pour tout nouvel enseignant, et que les enseignants « actuellement en emploi » devraient s'engager dans des activités de perfectionnement qui pallieraient leur « formation manquante » en pédagogie.

Or, en quoi consiste plus précisément cette formation ? La position du Conseil manque ici davantage de conséquence que de limpidité. D'une part, le Conseil dit souhaiter que cette formation soit « bien enracinée dans le milieu collégial » (p. 57), qu'elle « tienne compte des manières de faire des collègues », qu'elle doive même « permettre l'expression de cheminements variés » selon les enseignants, – bref, il semble accréditer le désir, « largement répandu chez les intervenantes et intervenants du collégial », d'acquérir cette formation principalement « en cours d'emploi ». Le Conseil lui-même, du reste, ne cesse de revenir sur la dimension pratique de la formation des enseignants, en parlant constamment de « stratégies d'enseignement » à appliquer, de « besoins d'apprentissage des élèves » à satisfaire, de « participation des élèves » à susciter, de « pratiques » à ajuster en cours de travail. Le Conseil semble ainsi tout à fait gagné à l'idée d'une formation pédagogique axée sur la pratique, et adaptée aux besoins des enseignants qui varient considérablement selon les programmes dans lesquels ils travaillent. D'autre part, lorsqu'il tente un tant soit peu de définir cette formation, le Conseil parle alors de « référentiel commun de compétences » pour tous les enseignants, il propose que ce référentiel « comporte un corpus de connaissances d'ordres théorique et scientifique » (p. 60), il insiste on ne peut plus sur la psychopédagogie dans le but de transformer les enseignants en « des experts du processus d'apprentissage » (p. 38), – bref, il rêve de faire de l'enseignant le théoricien de son propre travail, et de l'engager

dans le domaine de la métacognition dont il espère même qu'il contribuera au développement.

L'incongruité est de taille : tout en reconnaissant la nécessité d'une formation pédagogique axée sur la pratique de l'enseignement, le Conseil considère que cette formation devrait s'élaborer d'abord et avant tout dans un cadre théorique général. En fait, cette incongruité tient à un pré-supposé maintes fois réitéré mais dont le bien-fondé n'est jamais démontré, – à savoir qu'un enseignant qui ne serait pas au fait des dernières connaissances théoriques en sciences de l'éducation ne saurait être vraiment efficace auprès de ses élèves. Tout se passe comme si la théorie se portait garante de la pratique, ou plus encore comme s'il ne pouvait y avoir de pratique acceptable sans théorisation préalable et sous-jacente. Le Conseil est tellement convaincu de cette idée que, lorsqu'il suggère avec beaucoup de justesse que certains enseignants expérimentés fassent office de mentors auprès d'enseignants débutants, il ne propose rien de moins que d'obliger les premiers à suivre une formation théorique de mentor sans laquelle ils ne sauraient assumer efficacement leur rôle auprès des seconds.

• Le troisième volet de la formation que le Conseil propose concerne l'engagement institutionnel des enseignants dans diverses instances des collèges. Le mot d'ordre consiste ici à s'impliquer, tant dans la « vie départementale », les « activités requises par la gestion pédagogique des programmes », que la « vie interne de l'établissement ». En bref, le Conseil invite les enseignants à « entretenir une collaboration significative avec les autres acteurs engagés dans l'activité éducative » (p. 54). Bien entendu, on ne saurait s'opposer à pareille demande ; cet engagement et cette collaboration font partie intégrante du travail de tout enseignant. Or, il y a ici un malentendu des plus évidents : l'engagement institutionnel n'est pas un problème qui relève de la formation mais de l'emploi, de la distribution des tâches et de l'accomplissement de celles-ci. Si un

enseignant ne s'implique pas et ne collabore pas, ce n'est pas qu'il manque de formation mais plus simplement de conscience professionnelle, de volonté, d'entrain ou encore d'un milieu stimulant dans lequel il peut travailler.

- Le dernier volet concerne le perfectionnement : tout enseignant serait tenu de s'améliorer tout au long de sa carrière et de rendre compte des activités qu'il entreprend pour ce faire. Si le principe est des plus louables, son application est cependant des moins sûre. Ainsi, quand le Conseil parle de « mise à jour » des enseignants, de recherche ou de « contribution au développement des connaissances » (p. 46), il parle essentiellement de perfectionnement en formation pédagogique, ignorant à toutes fins pratiques le perfectionnement disciplinaire, et revient encore une fois sur la dimension théorique de cette formation, appelant les enseignants « à fournir un apport à la théorisation des savoirs d'expérience pédagogique » (p. 47). On voit ici à quel point la formation que le Conseil propose de rendre obligatoire se fait circulaire : l'enseignement proprement dit, sa pratique à la fois singulière et régulière en classe avec des élèves, ne devient qu'une étape intermédiaire entre deux entreprises d'ordre théorique, la formation pédagogique initiale et le perfectionnement pédagogique continu. Si la pratique de l'enseignement est considérée, c'est dans la mesure surtout où elle peut être absorbée par la théorie pédagogique et devenir objet de savoir dit savant. En fin de compte, ce n'est pas tant l'enseignement lui-même que l'on cherche à améliorer ici qu'un certain discours théorique, souvent nébuleux, parfois incongru ou tout simplement désincarné, que l'on tient sur l'enseignement et qui peut même menacer ou dénaturer la fonction éducative de l'école. ♦

LE DEVOIR

Économisez **40%** sur le prix en kiosque!

Recevez Le Devoir  
**À VOTRE  
PORTE**

*du lundi au samedi pour seulement*

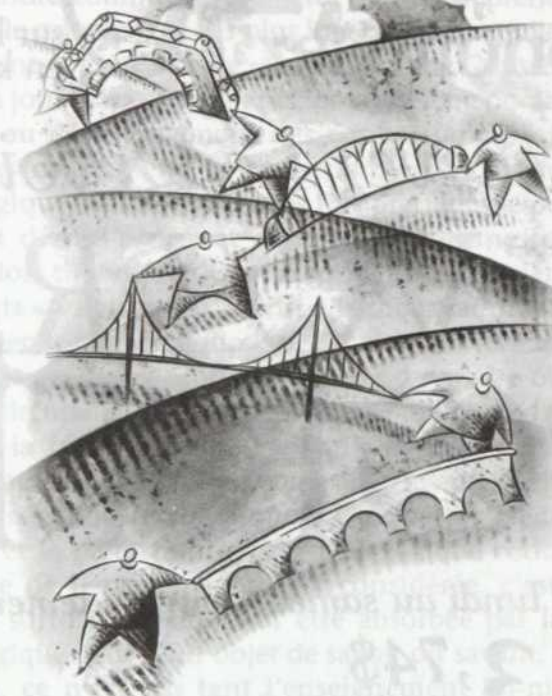
**3,74\$**  
*par semaine (taxes en sus)*

**Abonnez-vous par téléphone,  
c'est facile et rapide!**

Composez le (514) 985-3355 pour la région de Montréal,  
ou le 1 800 463-7559 pour l'extérieur.

\* Prix basé sur l'abonnement de 52 semaines, dans les secteurs où il y a livraison par camelot.

# La passion des *êtres*



**Desjardins**

1601, av. De Lorimier  
Montréal (Québec) H2K 4M5  
514.598.2122  
877.598.2122

**Caisse d'économie  
Desjardins des Travailleuses  
et Travailleurs (Québec)**

155, boul. Charest Est, suite 500  
Québec (Québec) G1K 3G6  
418.647.1527  
800.626.5166

# La dette fédérale dans une perspective historique

.....

Pierre Corbeil\*

## 1. L'arbitrage de 1870

### 1.1 Le partage de 1867

La British North America Act a réuni sous un seul gouvernement semi-autonome les provinces nord-américaines de l'empire britannique, ou du moins la majorité d'entre elles, à partir de l'année fiscale 1867 (01/07/1867). Alors même que cet empire britannique s'efface, après avoir agonisé, les Québécois se préparent à décider s'ils veulent éliminer les derniers vestiges de la BNAA, ou poursuivre leur membership dans l'entité alors créée, le *Dominion of Canada*.

Dans la discussion entourant cette prise de décision, un aspect précis des suites concrètes d'une séparation entre le Dominion et le Québec prend une place surprenante, mais compréhensible: le poids relatif de la dette publique du Dominion, et la part que pourrait, ou ne pourrait pas, assumer un nouvel État québécois. Cette question resurgit

.....  
\*Ph.D.

régulièrement dans la presse. Un peu avant le référendum de 1995, une excellente analyse fouillée des chiffres impliqués publiés par la revue AGORA en novembre 1994<sup>1</sup> faisait état d'une dette purement québécoise de 79,5 milliards \$ (pour tout le secteur public et parapublic) en 1993 et calculait que la part relative de la dette du Dominion qui correspondait à la population du Québec serait de 108 milliards \$. Une analyse contemporaine parue dans LA PRESSE du 18 janvier 1995, dont l'auteur est carrément hostile au projet d'indépendance<sup>2</sup>, proposait un chiffre de plus de 100 milliards \$ comme dette purement québécoise et calculait la part québécoise de la dette du Dominion à 150 milliards \$. Le pamphlet de l'Institut Fraser, lui aussi, faut-il le dire, partisan du statu quo, calculait que la dette publique d'un Québec indépendant atteindrait quelque chose comme 239 milliards \$<sup>3</sup>.

Dans la préparation du prochain débat référendaire, il est utile de remettre toutes ces questions de partage de dette dans une perspective historique. La question du «partage de la dette» est en réalité une question qui remonte, au moins, au début de l'existence légale du *Dominion of Canada*. Un siècle n'est qu'un moment dans la vie des peuples et des États, et une juste analyse des questions contemporaines de dettes dépend d'une perspective exacte sur les débuts et les éléments clés de ces dettes. Il faut donc qu'une analyse historique précède tout savant calcul sur les montants et les partages

## 1.2 La loi, les juges et les arguments

Cachés aux yeux des Québécois actuels, préoccupés plutôt par les questions de partage des pouvoirs, deux articles de la British North America Act dorment comme des

.....  
1. *Déficit et dette publique; le reflet d'une utopie*, Agora 2:3, (novembre 1994).

2. Reuven Brenner, *Dans les étreintes du tango financier*, La Presse, 18 janvier 1995.

3. Claude Picher, *Le dérapage de Fraser*, La Presse, 25 août 1995.

sortilèges non désarmés : l'article 112 et l'article 142. Nous reproduisons ici les textes officiels des articles en question, avec une traduction française en note pour alléger la lecture.

### **L'article 112 dit ceci :**

Ontario and Quebec conjointly shall be liable to Canada for the Amount (if any) by which the Debt of the Province of Canada exceeds at the Union Sixty-two million five hundred thousand Dollars, and shall be charged with Interest at the Rate of Five per Centum per Annum thereon.<sup>4</sup>

### **L'article 142 prescrit :**

The Division and Adjustments of the Debts, Credits, Liabilities, Properties, and Assets of Upper Canada and Lower Canada shall be referred to the Arbitrament of Three Arbitrators, One chosen by the Government of Ontario, One by the Government of Quebec, and One by the Government of Canada; and the Selection shall not be made until the Parliament of Canada and the Legislatures of Ontario and Quebec have met; and the Arbitrator chosen by the Government of Canada shall not be a Resident either in Ontario or in Quebec<sup>5</sup>.

Selon la loi, les arbitres furent nommés : David Lewis Mapherson fut nommé représentant officiel de l'Ontario ;

- .....
4. Les provinces d'Ontario et Québec seront conjointement responsables envers le Canada de l'excédent (s'il en est) de la dette de la province du Canada, si, lors de l'union, elle dépasse soixante-et-deux millions cinq cent mille piastres et tenues de paiement de l'intérêt de cet excédent au taux de cinq pour cent par année. *Revised Statutes of Canada*, 1952, Queen's Printer, Ottawa, 1953, Vol. VI, *Appendices and Index*, 6208, the British North America Act, 30 Victoria C3.
  5. Le partage et la répartition des dettes, crédits, obligations, propriétés et de l'actif du Haut et du Bas-Canada seront renvoyés à la décision de trois arbitres, dont l'un sera choisi par le gouvernement de l'Ontario, l'un par le gouvernement du Québec, et l'autre par le gouvernement du Canada; le choix des arbitres n'aura lieu qu'après que le parlement du Canada et les législatures d'Ontario et de [sic] Québec auront été réunis; l'arbitre choisi par le gouvernement du Canada ne devra être domicilié ni dans [sic] Ontario ni dans [sic] Québec. *Ibid.*, 6214.

John Hamilton Gray était l'arbitre du Canada ; le juge Charles Dewey Day fut nommé pour le Québec. On peut se surprendre aujourd'hui que l'arbitre du Québec soit un Anglais. Ce serait oublier qu'à l'époque, il était entendu que le Trésorier provincial, ainsi qu'on nommait le Ministre des Finances, devait être un Anglais. Ce principe était si pesant que le refus des Anglais de se faire représenter au conseil des ministres bloqua la tentative du premier Premier ministre du Québec, Joseph Cauchon, de former un gouvernement<sup>6</sup>. Il ne faut pas oublier non plus que les procès-verbaux du conseil des ministres se rédigeaient en anglais<sup>7</sup>.

Les arbitres se réunirent à partir de septembre, 1869, pour entendre les arguments des avocats des deux provinces (leurs trésoriers respectifs étaient Edmond Burke Wood, de l'Ontario et Christopher Dunkin, du Québec) et étudier les nombreux documents et rapports. On imagine facilement la complexité de la question si on se souvient que les deux provinces avaient existé séparément pendant cinquante ans (1791 à 1841) et avaient été plus ou moins réunies de 1841 à 1867.

Dès le départ, le juge Day, tout Anglais et loyaliste qu'il fut, souleva avec ses collègues une question fondamentale. En l'absence d'autres critères, dit-il, « the Union of Upper and Lower Canada [en 1841] must be regarded substantially as an association in the nature of a partnership »<sup>8</sup>. Il faut noter, d'ailleurs, que l'article précise bien qu'il s'agit de

6. Voir, entre autres, M. Hamelin, *Les premières années du parlementarisme québécois*, Université Laval, 1974 et P. Corbeil, *L'influence des représentants anglophones sur la politique québécoise de 1864 à 1874 : une réévaluation*. *Revista de Historia de America* 102 (juillet - décembre 1986), 143-161.

7. On se souviendra peut-être de l'épisode de la mini-série *Duplessis* dans laquelle le drapeau du Québec flotte pour la première fois au mât de l'Assemblée législative, aujourd'hui nationale. Le messenger de Duplessis, pour installer le nouveau drapeau du Québec, amène celui qui y était : le Union Jack.

8. En l'absence d'autres critères, il faut traiter l'union des Haut et Bas Canada comme étant pour l'essentiel un partenariat. *Sessional Papers* no. 11, 34 Victoria (automne 1870), *Arbitration between Ontario and Quebec [sic] under the British North America Act, 1867*, Quebec, 1870, 55.

diviser les dettes et les actifs du Haut et du Bas Canada. Par conséquent, en conclut le juge Day, il faut regarder la situation respective des deux provinces, au moment de la création de ce partenariat. Que montrent les chiffres, selon les documents officiels de l'époque? Le Haut Canada, le 10 février 1841, avait une dette de 5 925 779,54 \$. À la même date, le Bas-Canada possédait un crédit de 189 306,41 \$<sup>9</sup>.

En additionnant les deux chiffres, nous en arrivons à la conclusion suivante: le Haut-Canada a apporté au partenariat une contribution négative de 6 115 085,95 \$. Lors de la dissolution d'un partenariat, il faut soustraire la dette du partenaire déficitaire avant de faire le partage, car du fait du partenariat, le partenaire en déficit devient en fait le débiteur de son partenaire.

Devant le refus des ses collègues de tenir compte de cette question préalable, l'arbitre du Québec n'eut d'autre choix que de remettre sa démission, le 9 juillet 1870. Profitant de son absence, les deux arbitres fédéral et ontarien rendirent un jugement de partage de la dette<sup>10</sup>.

### **1.3 Le résultat et la protestation**

Une des traditions les plus fondamentales de la vie politique canadienne est le cousinage entre les hommes d'affaires et les hommes politiques. L'État a été la nourrice des affaires. D'un côté, il finançait la création des grandes maisons qui dominent encore la vie économique canadienne, comme le Canadien Pacifique ou Molson; de l'autre, il achetait les produits de ses protégés et leur accordait sa clientèle à des conditions privilégiées. Les chefs de parti et de gouvernement recevaient en retour les fonds nécessaires pour gagner leurs élections. Le scandale du Pacifique de 1873, abus éhonté même selon la morale élas-

9. Ibid., 123.

10. Ibid., 66ss et 106ss.

tique de l'époque, demeure l'épitomé des magouilles typiques de la politique canadienne.

Pour celui qui connaît un tant soit peu les mœurs politiques de l'époque, les attributs des arbitres nommés par l'Ontario et le Dominion, pas plus que la manière de leur nomination, ne surprennent pas. En fait, il s'agissait de deux membres de la même famille politique et financière, représentant les mêmes intérêts. Il ne faut pas oublier, non plus, que le premier ministre du Dominion, John A. Macdonald, était lui-même un Ontarien, élevé à Kingston, bien qu'il soit né en Écosse, comme un grand nombre d'hommes politiques canadiens de l'époque.

L'arbitre nommé, par l'Ontario s'appelait David Lewis Macpherson, né lui aussi en Écosse (en 1818). M. Macpherson avait fait fortune dans la construction de chemins de fer, en association, entre autres, avec le célèbre Casimir Gzowski, un des piliers du capitalisme ontarien. L'ampleur transcontinentale de ses intérêts commerciaux se mesure par sa participation à un combinat pour la construction du chemin de fer transcontinental, tout en étant vice-président du Montreal Board of Trade et membre du conseil de direction de la Molson's Bank. Dès 1864, il siégeait à l'Assemblée Législative de la Province du Canada, comme fidèle soutien de John A. Macdonald. Sa fortune et ses services lui valurent d'être nommé, un des premiers sénateurs lorsque le Dominion of Canada fut mis en branle en 1867. Il deviendrait d'ailleurs Ministre de l'Intérieur de 1883 à 1885<sup>11</sup>.

Le Dominion nomma comme arbitre John Hamilton Gray, député de Westmoreland (New Brunswick) à la Chambre des Communes à Ottawa, de 1867 à 1872. Gray n'était pas né en Écosse, mais aux Bermudes. En sa qualité,

.....  
11. Article *Macpherson, David Lewis*, dans *A Cyclopedia of Canadian Biography, being chiefly Men of the time*, Toronto, Rose Publishing Company, 1886, 49. Ce genre de recueil était créé en demandant aux sujets de fournir une biographie d'eux-mêmes et de payer pour le privilège de se faire connaître de leurs concitoyens. La procédure existe encore aujourd'hui.

de petit-fils de Loyaliste, il faisait partie de « l'establishment traditionnel du Nouveau-Brunswick »<sup>12</sup>.

Il devint membre de la famille politique du parrain Macdonald en s'associant aux partisans de la « Confédération » au Nouveau-Brunswick. Malgré leur défaite écrasante aux élections provinciales, en 1865, ces « confédérationalistes » furent élus à la Chambre des Communes à Ottawa en 1867. (Le gouvernement britannique avait imposé l'Acte de l'Amérique du Nord britannique au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle Écosse, malgré, la défaite électorale de ses partisans dans ces deux provinces). John Hamilton Gray représentait le candidat parfait au poste d'arbitre fédéral :

- il remplissait le critère prévu par la loi, c'est-à-dire qu'il n'habitait pas légalement ni l'Ontario ni le Québec ;
- il était philosophiquement un conservateur ;
- il était un individu sans grande envergure et donc sensible aux suggestions de ses parrains politiques.

Gray allait finir sa carrière comme juge de la Cour supérieure de la Colombie-Britannique ; malgré, le mauvais accueil fait à sa nomination, hautement partisane, dans cette province, il semble avoir bien accompli son travail de juge.

Il n'est pas surprenant que l'arbitre québécois, le juge Charles Dewey Day, se soit vite rendu compte que ce tribunal d'arbitrage penchait visiblement du côté de l'Ontario. C'est ainsi qu'il refusa de servir de caution à une décision rendue d'avance et démissionna. Peut-on prétendre que le juge Day était d'une mouture morale supérieure à celle de ses collègues ? Day est né au Vermont en 1806. Son père s'installa à Montréal en 1812. On ne peut certes accuser Day de grande affection pour les Québécois : il fut un des membres du tribunal militaire spécial chargé de

12. Article Gray, John Hamilton, dans le *Dictionnaire biographique du Canada, Volume XI : de 1881 à 1890*, Les presses de l'Université Laval, 1982, 408.

juger les Patriotes. Peut-être à cause de ses antécédents Tory évidents, il fut nommé juge en 1842. Sa carrière comme juge fut toutefois marquée par des travaux intellectuels remarquables : démêler les revendications nées de l'abolition du régime seigneurial en 1854, ou encore codifier (en commission) le nouveau code civil du Bas-Canada. Quoiqu'il ne se priva pas de contrats plantureux (il fut l'avocat de la Hudson's Bay Company, par exemple), sa réputation de rigueur et de force intellectuelle font de lui le seul des trois arbitres pouvant prétendre aux qualités morales et intellectuelles nécessaires à un arbitre dans une cause aussi grave<sup>13</sup>.

Fidèles sans doute à leur mandat implicite, les arbitres fédéral et ontarien s'empressèrent dès la démission de l'arbitre du Québec de rendre un jugement. Repoussant de la main la question fondamentale posée par le juge Day, ils procédèrent au partage du surplus de la dette au-delà des 62 500 000 \$. Ce surplus atteignait alors, avec les intérêts, la somme de 18 587 520,27 \$. Elle fut partagée strictement sur la base de la population, donnant

- pour l'Ontario 9 808 728,02 \$
- pour le Québec 8 778 792,55 \$<sup>14</sup>.

À notre époque de la valse des milliards, de telles sommes peuvent sembler presque ridicules. Remettons donc les montants en perspective en les comparant aux revenus et aux dépenses de l'État québécois à l'époque. Voici un résumé du budget du Québec pour l'année fiscale 1871 (1/07/1871 à 30/06/1872) soumis à l'Assemblée législative par le trésorier Robertson (encore un Anglais, bien sûr) le 29 novembre, 1870<sup>15</sup>.

13. Article Day, Charles Dewey, dans *Dictionnaire biographique du Canada, Volume XI: de 1881 à 1890*, Les presses de l'Université Laval, 1982, 262.

14. *Sessional Papers* no. 11, 34 Victoria (automne 1870), *Arbitration between Ontario and Quebec [sic] under the British North America Act, 1867*, Québec 1870, 106ss.

15. Assemblée nationale du Québec, *Débats de l'Assemblée législative*, Première Législature, quatrième session, 1870, 64-70. Texte établi par Marcel Hamelin, Québec, Journal des Débats, 1974.

Les revenus sont les suivants :

|                                             |              |
|---------------------------------------------|--------------|
| « Subside » du Dominion, à 0,80 \$ par tête | 813 638,00   |
| Revenus des terres et forêts                | 462 089,00   |
| Permis légaux                               | 111 700,00   |
| Permis d'exploitation                       | 125 000,00   |
| Divers                                      | 119 141,00   |
| Total                                       | 1 691 574,00 |

Les dépenses sont, par poste :

|                    |              |
|--------------------|--------------|
| Législation        | 165 395,00   |
| Gouvernement civil | 137 086,00   |
| Education          | 278 350,00   |
| Agriculture, etc   | 296 000,00   |
| Travaux publics    | 152 670,00   |
| Hôpitaux           | 242 800,00   |
| Services           | 74 416,00    |
| Perception         | 82 844,00    |
| Total              | 1 841 031,00 |

Que le lecteur se rassure devant l'apparent déficit. Grâce à des dépenses prévues mais non encourues, le trésorier prévoit en réalité un surplus de 381 710,00 \$. Mais on aura compris que la dette que l'on veut alors faire assumer au Québec représente cinq fois son revenu total. Dans ces conditions, impossible de songer à des emprunts pour financer des projets clés, dont, à l'époque, les chemins de fer étaient les plus utiles et les plus urgents<sup>16</sup>.

16. On peut comprendre l'importance des chemins de fer dans le développement économique à l'époque en constatant qu'un des articles de la British North America Act prévoit la construction d'un chemin de fer. Il s'agit de l'article 145, que nous reproduisons pour les curieux;

In as much as the Provinces of Canada, Nova Scotia, and New Brunswick have joined in a declaration that the construction of the Intercolonial Railway is essential to the Consolidation of the Union of British North America, and to the assent thereto of Nova Scotia and New Brunswick, and have consequently agreed that Provision should be made for its immediate Construction by the Government of Canada; Therefore, in order to give effect to that Agreement, it shall be the duty of the Government and Parliament of Canada to provide for the Commencement, within Six Months after the Union, of a Railway connecting the River St. Lawrence with the city of Halifax in Nova Scotia, and for the Construction thereof without Intermission, and the Completion thereof with all pactical Speed. *Revised Statutes of Canada*, 1952, 91.

Robertson lui-même déclarait que les investissements nécessaires étaient à peu près du même ordre que la dette que l'on voulait faire assumer au Québec.

Malgré leur dépendance évidente sur les « subsides » du Dominion, c'est-à-dire plus de la moitié des revenus de la Province, le gouvernement du Québec a protesté vigoureusement contre le geste arbitraire et illégal des deux arbitres. Le 12 décembre, 1870, l'Assemblée législative adoptait six résolutions condamnant cette façon de procéder, parce que les arbitres n'avaient pas le droit de procéder en l'absence de l'arbitre du Québec et parce que les arbitres n'avaient pas tenu compte de la dette du Haut Canada dans son partage<sup>17</sup>.

Lors du débat sur cette résolution, le chef de l'Opposition, Henri-Gustave Joly, souligna l'impuissance ou l'incompétence des représentants du Québec au Conseil des ministres à Ottawa :

Lors de mes remarques sur l'arbitrage, j'ai regretté de ne pas voir un des ministres fédéraux dans cette chambre. Aujourd'hui, comme je vois M. Cartier à son siège et deux de ses collègues, je dois les répéter. Je dis donc, en parlant à nos ministres fédéraux, lorsque le gouvernement local vous demandait d'intervenir l'été dernier, pourquoi n'avez-vous pas forcé le cabinet fédéral à intervenir ? À cette époque vous aviez quatre ministres de Québec contre [sic] quatre d'Ontario.

Sir John était absent et les autres ministres étaient neutres. C'était le temps d'intervenir. Je dis que les membres du gouvernement fédéral n'ont pas fait leurs devoirs. Ce sont eux qui sont coupables. D'un seul mot, les ministres fédéraux de Québec pouvaient arrêter l'arbitrage et forcer leur arbitre à se démettre de ses fonctions. Je fais ces remar-

.....  
17. Assemblée nationale du Québec, *Débats de l'Assemblée législative*, Première Législature, quatrième session, 1870. Texte établi par Marcel Hamelin, Québec, Journal des Débats, 1974, 120.

ques en présence de Sir [George-Etienne] Cartier, le plus important des ministres fédéraux<sup>18</sup>.

Les députés soulignèrent aussi que l'arbitre fédéral était depuis longtemps un résident effectif de l'Ontario, et que sa nomination violait au moins l'esprit de l'article 142.

La protestation du Québec mit le premier ministre du Canada, John A. Macdonald, dans l'embarras. D'une part, il n'était pas souhaitable de provoquer l'ire des électeurs québécois, alors que les appartenances et les alliances politiques issues du nouveau régime manquaient de solidité. D'autre part, la base politique de Macdonald était en Ontario, et ses rivaux « Grits », dirigés par George Brown, ne demandaient pas mieux que de défendre les intérêts de l'Ontario. Le grand temporisateur qu'était Macdonald réussit à convaincre à la patience le gouvernement Chauveau, fragile à la fois par sa dépendance sur les « subsides » fédéraux et l'instabilité de ses appuis à l'Assemblée législative.

Une fois les élections de 1872 passées, la crise connut une solution typiquement politique, si la politique est, comme on le dit, l'art du possible. Mettant de côté toutes les considérations juridiques et légales, Macdonald fit assumer par le Dominion la totalité de la dette de l'ancienne Province du Canada. La Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, parties prenantes aux ententes créant le Dominion, reçurent une compensation<sup>19</sup>. Les nouvelles provinces de la Colombie britannique et du Manitoba furent confortées elles aussi, bien qu'elles n'aient pas été présentes lors des négociations originales en 1865 et 1866. Cette épisode représente, notons-le, le début du processus sans fin des transferts de fonds, de points d'impôts, ou de

18. Ibid. Notons que jusqu'en 1874, on pouvait être député à la fois à Ottawa et à Québec. Cela permettait aux chefs comme George-Etienne Cartier d'avoir un œil sur ce qui se passait à Québec et cela obligeait l'Assemblée législative de siéger à la convenance des ministres fédéraux. Par contre, comme dans ce cas, cela permettait parfois de les mettre en cause.

19. Hamelin, *Les premières années du parlementarisme québécois*, 159.

budgets spéciaux qui est le caractère distinctif du fédéralisme canadien.<sup>20</sup>

## 2. Le dû du Québec

### 2.1 Le Québec sans ses écus

Pour le Québec, et pour les Québécois, ce résultat politique représente une spoliation financière. De guerre lasse, et heureux de pouvoir enfin mettre en route leurs projets de colonisation et de chemins de fer, les gouvernements à Québec acceptèrent le compromis de Macdonald. La question du partage de l'actif occupa par contre longuement les gouvernements, et ce n'est qu'en 1910 que les derniers jugements seraient rendus par le Conseil privé à Londres<sup>21</sup>. Le Québec, il faut dire, n'a généralement pas eu de chance avec cette « Cour suprême » de l'empire britannique : qu'on se souvienne seulement du désastre de la frontière avec le Labrador en 1927.

Il faut bien admettre aussi que pour un Québec membre de la fédération, contester le refus de l'Ontario de payer sa dette acquise envers le Québec en 1841 est une affaire plus ou moins rentable. L'Ontario irait se plaindre à Ottawa, qui lui offrirait, à elle déjà boudeuse de ne recevoir aucune péréquation, une compensation. Ottawa se reprendrait ensuite par ses impôts, sur le dos des citoyens. Changer l'argent de la poche droite à la poche gauche n'a jamais été une opération financière très avantageuse.

Mais alors que le Québec reprend sa liberté d'action et fait une vérification des comptes avec le Canada, la question du juge Day, en suspens depuis un siècle, reprend toute son importance. Qu'advient-il des 6 115 085,95 \$, en

20. Le gouvernement du Québec verrait probablement son avantage à faire traduire et à distribuer à tous les citoyens le livre de J.R. Maxwell, *Federal Subsidies to the Provincial Governments in Canada*, Harvard University Press, 1937.

21. Hamelin, op.cit., 161, n.15.

dollars de 1841, que l'Ontario doit au Québec? Le Québec en 1838, alors que l'Union de 1841 fut adoptée par le Parlement britannique, était sous occupation militaire et était impuissant à exprimer son avis. Le Québec de 1867 avait la laisse courte, étant donnée sa dépendance envers les subventions du Dominion, et on comprend que ses dirigeants aient choisi la discrétion plutôt que la lutte. Aujourd'hui, toutefois, le Québec n'a aucune raison d'abandonner son dû.

La difficulté, toutefois, est d'établir le montant exact que doit rembourser l'Ontario. Rien n'est plus incertain que la valeur relative de l'argent, comme le dit John Burnett en introduction à son histoire du coût de la vie<sup>22</sup>. Il est quand même possible de proposer quelques calculs pour établir à peu près le montant que devrait réclamer le Québec. Notre modèle et notre inspireur sera John Kenneth Galbraith, qui nous dit que « l'argent n'est ni plus ni moins que ce que [le lecteur] a toujours cru : ce qui sert normalement au paiement des biens, des services ou de toute autre chose »<sup>23</sup>.

## 2.3 Selon l'inflation de Burnett

Sachant la difficulté que représente l'établissement de valeurs équivalentes, il est peut-être plus simple de calculer sur la base de l'inflation, ou du coût de la vie. Cette méthode à l'avantage de pouvoir se référer à une méthode neutre, celle du professeur E.H. Phelps Brown, qu'utilise John Burnett dans son histoire du coût de la vie. Le professeur Phelps Brown a établi un « panier » de commodités avec laquelle il a calculé l'augmentation des prix de 1264 à 1954. Selon le tableau du professeur Phelps Brown<sup>24</sup> les

22. John Burnett, *A History of the Cost of Living*, Penguin Books, 1969.

23. J.K. Galbraith, *Money: Whence it came, where it went*, Boston, Houghton Mifflin, 1975, 5.

24. John Burnett, op.cit., 328.

prix auraient augmenté de 1867 à 1995 par un facteur d'environ vingt. Évidemment, ce calcul compare les prix à chaque extrémité de la période en question, et ne reflète pas les immenses variations des années trente par exemple ou l'impact temporaire des guerres. Cette méthode a donc le défaut de ne pas montrer fidèlement l'évolution des dépenses de l'État, qui ne suivent pas exactement la courbe des prix à la consommation.

Toutefois, cette façon de calculer à le mérite de ne refléter les intérêts d'aucune des parties et d'avoir été conçue sans aucune considération d'usage politique (sauf peut-être par le parti *Labour* britannique!). Selon cette méthode, donc, on peut établir la dette de l'Ontario envers le Québec à 122 301 719,00 \$ en dollars d'aujourd'hui. Au même taux de 5 % d'intérêt qui nous a servi au calcul précédent, nous pouvons établir la valeur contemporaine de la dette à 63 046 770 062,10 \$.

Il y a quelque chose d'insatisfaisant dans les deux calculs, le calcul selon l'équivalence budgétaire semblant un peu trop élevé et celui selon l'inflation un peu trop bas. Le premier calcul permettrait de conclure que la richesse de l'Ontario est en fait volée au Québec, ce qui est une conclusion probablement trop simpliste étant donné la présence d'autres facteurs. Le deuxième signifie que la dette sur un siècle et plus ne représenterait qu'un peu plus que le budget d'un an pour le Québec. Même, ce montant ne serait que le budget d'un an d'un Québec souverain. Il est possible que ceci signifie que le Québec, malgré cette lourde perte en 1867, a réussi à combler par ses efforts le déficit qui le séparait de l'Ontario.

On pourrait aussi suggérer une pondération au dernier montant. Sachant que la dette de 1867 représentait environ cinq fois le budget total du Québec, on pourrait multiplier par ce facteur le montant établi par le facteur d'inflation. Ceci donnerait une dette de  $5 \times 63\,046\,770$

062,10 \$ = 315 233 850 310,51 \$. Voici peut-être un chiffre raisonnable comme base d'éventuelles négociations.

### 3. L'intérêt du Québec

Ce qui importe est de s'assurer que le Québec ne se fasse pas voler une troisième fois. Il est tout à fait légitime de supposer des négociations de partage de ressources, d'actifs et de passifs<sup>25</sup>, lors du « divorce », pour rester dans l'image de la « séparation ».

Il faut cependant éviter à tout prix de subir une fraude comme le Québec en 1867. On peut comprendre la difficulté de nos ancêtres d'alors, enchaînés par les conditions de la British North America Act, mais nous n'avons pas de telles excuses. Il faut négocier tous les éléments de l'actif et du passif, y compris cette dette ontarienne en suspens depuis si longtemps. Il faut se méfier des analystes qui suivent les arbitres de 1870, en calculant le partage de la dette fédérale uniquement selon la population. À cent-vingt-huit ans d'intervalle, essaye-t-on de nous faire le même coup ?

Non seulement faut-il mettre dans la balance la dette ontarienne envers le Québec, mais encore faut-il remarquer que dans la majorité des calculs proposés ici, cette dette annule complètement toute part de la dette fédérale pour le Québec. Plus encore, elle permettrait de réclamer une « indemnité de départ » pour le Québec. Une telle indemnité aurait une signification profonde, et réelle. Le Québec a été défavorisé dans son développement économique et culturel depuis, au moins, 1867<sup>26</sup>. Mentionnons seulement le million de Québécois qui sont partis aux Etats-Unis entre 1850 et 1930, dont les descendants seraient des produc-

25. Avouons cependant que ce genre de calcul ou d'analyse est très stimulant pour l'intellect, pour ne pas dire amusant !

26. C'est ce que démontre J. McCallum dans *Unequal Beginnings: Agriculture and Economic Development in Québec and Ontario until 1870*, University of Toronto Press, 1980.

teurs et des citoyens actifs. Si l'Ontario a réussi, pendant le même temps, à prendre une expansion économique le double de celle du Québec, ne serait-ce pas justement parce qu'elle a pu profiter des six millions non remboursés de 1867 ? Au fond, qu'il s'agisse de billions ou de milliards, les montants que nous avons retrouvés ont un sens très précis : ils sont le coût du fédéralisme, pour utiliser un concept actuel.

A tout le moins, le gouvernement du Québec ne devrait prendre aucun engagement, formel ou autre, quant au transfert d'une partie de la dette fédérale au Québec. Toute la question des dettes antérieures, comme celle que nous avons examinée ici, doit être analysée et soumise à un arbitrage international, intègre cette fois, avant que le Québec ne s'engage pour un seul sou de la dette fédérale. S'il est impossible de récupérer une partie de notre dû, alors, que le Canada et le Québec se quittent et se donne quittance. ♦

**U ULTIMA** ASSURANCES  
ET SERVICES FINANCIERS<sub>MD</sub>

**Poitras, Larue & Rondeau Inc.**

Courtier d'assurances

3925, rue Rachel Est, bur. 200

Montréal H1X 3G8

Tél. : (514) 899-5377

## Le temps de choisir

.....

*Yves Michaud*

**I**l y a plus de 24 ans, le 15 novembre 1976, René Lévesque et le Parti québécois, étaient appelés à conduire les affaires de la nation. Ce fut ce jour-là, et cela demeure, une date phare dans l'histoire de notre peuple qui se donna alors pour la première fois de sa vie soumise et obéissante depuis sa sujétion par la force des armes, un gouvernement voué à la pleine maîtrise de son destin national, c'est-à-dire à sa souveraineté. René Lévesque, dont nous demeurons tous inconsolables de sa disparition, en fut le grand architecte, façonnant dans l'impatience des jours difficiles, le socle de notre avenir.

Bien des choses ont changé depuis, qui affectent notre longue marche vers la normalité. Comme le pays en devenir que nous sommes ne peut être étranger au monde, le monde ne saurait nous être étranger. Le typhon de l'histoire a pulvérisé le mur de Berlin et précipité dans les décombres l'utopie communiste. Il n'y a plus de contre-poids à l'hégémonie américaine et le libéralisme à vitesse formule 1, sauf de nouvelles voies d'une économie au ser-

vice de l'humanité et non l'humanité au service de l'économie. Les pays que l'on dit démocratiques sont comme des chiens fous courant dans toutes les directions, à la recherche éperdue de la pierre philosophale de la mondialisation. Le marché est désormais le début et la fin de l'aventure humaine. Il est le nouveau maître du jeu, le veau d'or devant lequel s'agenouillent toutes les puissances. Pouvoir anonyme, lieu introuvable où se mobilise une armée de cambistes et de prédateurs financiers, le turbo capitalisme est en voie de s'imposer contre la démocratie dont il se réclame pourtant à cor et à cri. La « nouvelle économie », dit-on, est l'économie du « savoir ». Par opposition à l'ancienne, celle qui repose sur les bases solides du rapport entre les bénéfices et la valeur de l'action, qui serait l'économie de l'ignorance ! C'est donc dans ce contexte radicalement différent de celui de 1976, au seuil d'une révolution mondiale plus importante que celle du passage du cheval à l'automobile, que les Québécois sont appelés à forger les instruments de leur avenir.

Aux coups de buttoirs incessants d'un fédéralisme de tutelle, arrogant et niveleur, s'ajoute le danger d'une économie de marché dont la globalisation financière prophétise la fin des patries et des États-nations. Nous en avons vu bien d'autres et il n'est pas écrit que nous disparaissions dans les eaux usées de l'histoire. Notre entêtement, notre enracinement, notre résistance séculaire à l'assimilation, n'auront pas non plus facilement raison de notre sourde volonté de durer, de rester et de tenir.

Les chantres de la mondialisation se mettent un doigt dans l'œil s'ils croient que la loi du marché, qui n'est que la loi de la jungle et la loi du plus fort, verra le triomphe d'un néolibéralisme, destructeur des identités nationales. Car la nation, décriée par les déracinés, les apatrides de l'argent, les faux citoyens du vide de nulle part, demeure le lieu naturel de la démocratie, laquelle est indissociable de la souveraineté nationale. Plus important encore, elle est

l'ultime rempart contre les effets pervers et dissolvants d'une mondialisation qui n'est à toutes fins utiles que l'américanisation de la planète. C'est par l'absence de contrôle des États sur les mouvements de capitaux et les fluctuations monétaires que nous frisons la catastrophe. Seuls des gouvernements responsables et souverains peuvent endiguer les marées dévastatrices des prédateurs en bretelles qui déterminent désormais les destins des économies nationales. Au début du présent siècle, le temps de choisir est venu si nous voulons éviter que notre peuple soit fait de *Québécois errants, parcourant en pleurant les pays étrangers*.

Hier nécessaire, la souveraineté du Québec est désormais indispensable. C'est sur des communautés humaines comme la nôtre, incrustées dans une même histoire et une volonté de vivre un même destin collectif, enrichies de l'apport précieux de nouveaux citoyens, de toutes races, confession, couleur, que se créent les nations, lieu privilégié et irremplaçable d'une solidarité d'hommes et de femmes qui partagent les mêmes valeurs, parlent une langue commune et participent à la culture d'un ensemble collectif. Des immigrants, oui !, nous en voulons ! Mais pas seulement des **ayants droit** mais aussi des **ayants devoir** à l'égard de l'une des sociétés les plus généreuses du monde qui les accueille à bras et portefeuilles ouverts. Des ayants devoir, c'est-à-dire comprenant et parlant notre langue, ouverts à notre culture, à notre façon de travailler, d'entreprendre, d'interpréter le monde en français et de nous accompagner sur le chemin qui mène à la maîtrise de tous les outils de notre développement. (8 % des Anglo-Québécois assimilent 50 % des immigrants. Nécessité de modifier la Charte de la langue française pour que l'enseignement du français soit obligatoire jusqu'aux cégeps inclusivement).

Cela est vrai pour l'intégration des immigrants. Cela est vrai également pour la préservation du caractère français

de la métropole du Québec. Si le Montréal français venait à mourir toutes les régions du Québec réunies ne pourraient pas soulever son cercueil. Si nous perdons pied à Montréal, ce sera le début de la descente aux enfers du bilinguisme (dans notre situation de minoritaire sur le continent nord américain bilinguisme = parler anglais. Ex : villes bilingues de l'ouest de Montréal dans lesquelles les Québécois de langue française ont toute la peine du monde à se faire servir dans leur langue).

Cela est vrai pour l'abolition de la loi 86 et le retour à l'affichage public en français. Je ne veux plus de congrès du « miroir ». Contrairement à ce que l'on a prétendu, si René Lévesque avait assisté au congrès de 1996 il aurait farouchement défendu le visage français du Québec :

*« Il est important que le visage du Québec soit d'abord français, ne serait-ce que pour ne pas ressusciter aux yeux des nouveaux venus l'ambiguïté qui prévalait autrefois quant au caractère de notre société, ambiguïté qui nous a valu des crises déchirantes. »*

*À sa manière, en effet, chaque affiche bilingue dit à l'immigrant : « Il y a deux Langues ici, l'anglais et le français : on choisit celle qu'on veut. » Elle dit à l'anglophone : « Pas besoin d'apprendre le français, tout est traduit. Ce n'est pas là le message que nous voulons faire passer. Il nous apparaît vital que tous prennent conscience du caractère français de notre société. Or, en dehors de l'affichage, ce caractère n'est pas toujours évident ».*

(René Lévesque. *LE FRANÇAIS AU QUÉBEC. 400 ans d'histoire et de vie.* (page 296) Conseil de la langue française, FIDES et LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC.)

*« La vérité, disait Jaurès, est que partout où il y a des patries, c'est-à-dire des groupes historiques ayant conscience de leur continuité, toute atteinte à l'intégrité et à la liberté de ces patries est un attentat contre la civilisation. »*

La patrie québécoise a quatre siècles d'enracinement. Elle est là pour rester, durer, tenir, grandir et prospérer au rythme de son génie et de son extraordinaire résistance à l'assimilation. À chaque peuple sa muraille de Chine ! La nôtre n'est pas faite de pierres mais elle est faite de mémoire du sang de patriotes qui ont payé de leur vie leur insoumission au conquérant. Elle est faite de la langue de nos ancêtres, parlée et transmise de génération en génération, ciment indestructible de notre identité nationale. Elle est faite d'une culture de langue française aux couleurs de modernité, prodigieusement vivante à côté du plus grand colosse financier, économique et culturel du monde actuel. Elle est faite du volontariat constant de milliers de militants, dans un parti politique porteur d'une espérance, quelquefois sommeillant au creux d'un rêve, mais dont le réveil en temps opportun peut ressusciter des énergies libératrices insoupçonnées. Elle est faite dans la société civile, de milliers de nos concitoyens, combattants peu connus mais livrant dans le clair-obscur des chantiers de la justice, de l'exclusion, de la pauvreté, du partage et de la solidarité, des luttes admirables dont personne ne saurait sous-estimer l'édifiant mérite.

À terme, rien ne prévaudra contre cette formidable coalition d'espérances. Bien sûr, certains des nôtres, bien ou mal intentionnés, zélotes du fédéralisme ou mercenaires stipendiés, sollicités ou non, de bonne ou mauvaise foi, estafettes mandatées par le pouvoir centralisateur, iront se mettre au service de la majorité dominante pour nous maintenir dans un état permanent de minorité docile et corvéable. Je ne veux pas m'instituer en censeur à l'égard de ces égarés de leur patrie. L'histoire, et particulièrement la nôtre, n'est pas avare de ce type de collaboration. Dans un remarquable ouvrage consacré à la collaboration du Canada français avec la Couronne britannique après 1837, intitulé *LA PETITE LOTERIE*, l'auteur Stéphane Kelly, choisit le terme « parvenu » pour illustrer ce genre de comportement. Il écrit : « *Le parvenu joue un rôle primordial à l'échelle*

*nationale, dans la négociation d'un modus vivendi avec les Anglais. Avec le temps, il oublie les symboles canadiens-français pour assimiler ceux de l'autre société. Sa loyauté envers les symboles de la Couronne est indéfectible. Dès qu'il renonce à l'égalité politique de son peuple, il est admis dans la société anglaise où il acquiert la réputation d'avoir une conduite irréprochable. À long terme, son attitude le mène à une assimilation pure et simple ».*

*« Depuis 1763, écrivait Léon Dion, père de qui vous savez, nous n'avons plus d'Histoire, sinon celle, à réfraction, que nos conquérants veulent bien nous laisser vivre, pour nous calmer. Cette tâche leur est d'autant plus facile que nous sécrétions nos propres bourreaux. »*

Il y a eu et il y aura toujours parmi les nôtres, des héritiers de Lord Durham, dont l'expression contemporaine prend le visage hideux du « partitionisme », des héritiers félons toujours prêts à troquer leur identité pour les assiettes somptueusement garnies de la mangeoire fédérale. J'ai relu il y a quelque temps le rapport Durham, anthologie honteusement descriptive de notre peuple, qu'un devoir sacré de mémoire ne nous permet pas d'oublier. Je tire au hasard quelques perles de ce florilège d'insultes ;

*« peuple ignare, apathique et rétrograde, peuple mal éduqué et stationnaire, société vieillie et retardataire dans un monde neuf et progressif (sic) ; peuple faible et vaincu ; les Anglais ont pour eu la supériorité de l'intelligence (!) ; L'immigration va donner la majorité à leur nombre ; Les Français ne sont pas une race aussi civilisée, aussi énergique, aussi apte aux affaires que celle qui les environne ; Toute autre race que la race anglaise (j'applique cela à tous ceux qui parlent anglais) y apparaît dans un état d'infériorité. C'est pour les tirer de leur infériorité que je veux donner aux Canadiens notre caractère anglais. C'est un peuple sans histoire et sans littérature. La tranquillité ne peut revenir qu'à la condition de soumettre la province au régime rigoureux d'une majorité anglaise. Je ne doute guère que les Français, une fois placés en minorité par suite du cours naturel*

*des événements abandonneraient leurs vaines espérances de nationalité.*

Nous avons, hélas, la mémoire courte. Ce bréviaire de la honte devrait être entre les mains de tous les écoliers et les écolières du Québec, que dis-je de tous les citoyens et citoyennes, car il est encore malgré l'usure du temps, l'alpha et l'oméga de notre soumission.

Avec leur plan B, leurs tricheries, leurs faux-fuyants, leur partition, leur Cour suprême, leur loi C-20 d'obscurité clarté, les Chrétien, Dion, Pettigrew et tous les faussets du fédéralisme arrogant et dominateur n'obtiendront jamais, jamais, jamais, que notre peuple signe son acte de capitulation. En voulant accentuer notre dépendance dans un régime constitutionnel dans lequel nous ne serons jamais qu'une minorité en déshérence, ils fouettent nos ardeurs et nous invitent davantage, d'une part, à monter la garde contre l'envahisseur de nos compétences souveraines, et d'autre part à reprendre notre bâton de pèlerin pour qu'au début du siècle qui vient de s'ouvrir, le Québec prenne fièrement sa place à la table des nations. Ils inventeront n'importe quoi pour nous maintenir en l'état de peuple concierge dans ce qu'ils appellent pompeusement « le plus beau pays du monde » : des élans d'amour hypocrites aux insultes les plus infâmes, rien ne nous sera épargné. Souvenons-nous du dernier référendum : la Place du Canada, à Montréal, résonnait encore des bruyantes manifestations d'amour de nos voisins d'outre-frontières, le lendemain du référendum de 1995, que des salves d'injures fusaient de toutes les directions. L'un des nôtres, vénérable sénateur de la Chambre haute fédérale qualifiait de « *vache séparatiste* », l'une de nos politicologues les plus respectés du Québec ; Mordecai Richler écrivait que « *encouragés par l'abbé Lionel Groulx, les Québécois prenaient leurs femmes pour des truies !* ». La rédactrice en chef d'un journal torontois en remettait en écrivant que « *les séparatistes sont des racistes, ethnocentriques, responsables du mauvais état de l'économie*

canadienne et qu'il fallait sortir Lucien Bouchard du pays parce qu'il est à la tête d'une entreprise criminelle (sic) visant à détruire le Canada... ». Simultanément une meute déchaînée applaudissait au galganovisme naissant, qualifiant les « séparatistes de bâtards ». Encore, n'ai-je exhumé que quelques exemples du bêtisier fédéral de la sottise et de la vulgarité, dont le premier article a été écrit par un ancien premier ministre fédéral décrivant « l'aspiration à souveraineté du peuple québécois était un crime contre l'histoire de l'humanité... ». J'en terminerai avec un immense salut à toi ! dame bêtise ! en rappelant l'époustouflante déclaration d'un ministre du gouvernement central (encore un des nôtres !) déclarant au cours d'une réunion partisane dans l'ouest de Montréal que « toutes les institutions qui ont sauvé la langue française au Québec sont venues d'Ottawa, Office national du Film, Conseil des Arts du Canada, ajoutant en des termes élégants d'universitaire que « le Québec n'avait jamais mis une maudite cent là-dedans... ».

Nous n'avons pas assez de joues pour essayer tous ces camouflets, ni assez d'oreilles pour entendre ce concert d'injures. Assez, c'est assez. Je veux bien croire que nous sommes un peuple docile, pacifique, tolérant jusqu'à la démesure entre le confort et l'indifférence, mais n'en jetez plus, la cour est pleine.

Nous sommes les héritiers des hommes et des femmes qui depuis des siècles, dans le courage et la fatigue des combats recommencés, nous ont laissé la noble tâche d'un pays à finir. Ma génération aura été une parenthèse fiévreuse de notre histoire. Elle a entrebâillé la porte de l'avenir, mais sans l'ouvrir complètement. Le verrou est sauté mais les gonds restent coincés. Le dernier coup d'épaule viendra de ceux et celles qui sont la relève. L'heure n'est pas à l'abandon et au désarmement. Il ne sera pas dit que nous passerons en silence de l'indolence à l'oubli. Nous le devons à ceux et celles qui nous ont précédés, à nous-mêmes, et aux générations à venir.

Ceux qui nous ont précédés. Je pense ici à Chevalier de Lorimier, mort sur l'échafaud le 15 février 1839. *« Ma carrière est finie, écrit de Lorimier. Le soleil de ma vie doit se coucher pour ne plus reparaitre sur l'horizon du temps. Les barbares peuvent m'arracher la vie mais non l'honneur. Je mourrai ferme car j'ai la conviction que nos exécutions serviront à la cause sacrée de ma chère patrie. Faites apprendre mon nom à vos petits-enfants et dites-leur que je m'enorgueillis de périr à la fleur de mon âge pour la meilleure des causes. »*

Nous le devons à nous-mêmes. À René Lévesque, aux milliers de militants et de militantes qui battent encore la semelle dans les rues du Québec pour qu'arrive le début d'un temps nouveau.

Nous le devons enfin, pour la suite du monde. Aux filles et garçons qui ont vingt ans aujourd'hui dans nos collèges et universités et qui se préparent à vivre, à travailler, à aimer, à espérer, à entreprendre, avec leurs enfants et leurs descendants, dans un pays où ils seront maîtres chez eux. Cela doit arriver. À la fois pour remplir les anciennes promesses et faire en sorte que ce pays que nous portons en nous comme un enfant, *« entre dans l'Histoire, écrit Serge Cantin, « dans l'expérience de la conscience de soi ».*

Le dernier mot sera à Fernand Dumont qui nous a quitté, pour l'éternelle patrie, après avoir été toute sa vie, la référence de l'homme québécois et l'exégète le plus lucide de notre peuple : *« Nous voulons que la parole commence avec nous. Nous payons ainsi le prix de l'indéfinie liberté. Nous sommes tous des individus, chacun recommençant à tisser à neuf le fil du destin se croyant libre de survoler en entier l'inextricable fouillis du hasard et de préférer le sens du monde. »*

CE « sens du monde » se résume en quelques mots : un Québec souverain, maître en sa demeure, et libre. ♦

# L'ÂME DE CE PAYS

*S'il est venu  
le temps  
de se donner  
un pays,  
il importe  
de savoir  
ce que nous  
en ferons.*

L'Action nationale  
a accompagné  
le Québec  
tout au long  
de ce siècle.  
Elle apporte  
à nouveau  
une pièce majeure  
dans la patiente  
construction de  
notre projet collectif.



La CSN salue  
cette initiative  
qui contribue  
à la qualité  
de nos débats.

## Pourquoi choisir la solution de l'indépendance du Québec en 2001 ?

.....

*Jean-Louis Bourque*

L'Indépendance du Québec ce n'est pas la réponse à une question. C'est la solution d'un problème vieux de 250 ans. Quand une majorité de Québécois aura compris cela, elle pourra la choisir démocratiquement. En effet, ce n'est pas l'« indépendance du Québec » qui est un problème ; c'est le blocage du fédéralisme qui empêche insidieusement l'affirmation nationale et internationale légitime du peuple québécois.

L'indépendance, c'est la solution qui fera disparaître ce problème dont tout le monde est fatigué d'entendre parler. Comme solution, l'indépendance du Québec reste fortement d'actualité, nourrie par ses racines historiques tout en mûrissant, en se précisant peu à peu au fur et à mesure de l'évolution du « problème » qu'elle peut résoudre.

Si les raisons qui hier en ont fait naître l'idée sont encore valables dans la mesure où les éléments problématiques perdurent, d'autres raisons s'ajoutent en fonction de

l'évolution du paysage international et des comportements voraces du gouvernement fédéral.

Loin de faire fondre le problème, ces nouveaux facteurs renforcent notre conviction : la solution au « problème constitutionnel » canadien et à ses multiples redondances, c'est de proclamer la République du Québec et de créer un nouveau pays, le Québec.

Pourquoi ? Parce que la possibilité pour le Québec de se donner enfin la Constitution et le régime politique qui lui conviennent permettra au peuple québécois :

- d'acquérir tous les pouvoirs constitutionnels qui nous permettront de faire nos propres lois à notre image et à notre ressemblance, conçues pour nous et par nous Québécois [n'oublions pas que nos lois sont actuellement soumises à la Constitution de 1982 que le Québec n'a jamais signée] ;
- de développer totalement et librement son identité profonde et véritable fondée principalement sur des valeurs historiques, linguistiques et culturelles et ainsi retrouver fierté et dignité ;
- de régler une fois pour toute le problème linguistique ; la langue officielle du Québec sera le français, point à la ligne ;
- de régler le problème du déficit démographique par une politique de la population (naissances et immigration) ;
- de régler le problème de la minorisation croissante des francophones au Québec et au Canada, la minorisation de notre langue et de notre culture qui pèse lourdement sur l'ensemble du climat politique et social ;
- d'acquérir tous les leviers de développement politique, économique, social et culturel (recherche et développement, politique fiscale et monétaire, etc.), qui se trou-

vent présentement entre les mains du gouvernement fédéral et nous font actuellement cruellement défaut ;

- de bâtir un nouvel État québécois avec une seule fonction publique plus imputable, plus efficace et plus productive, une seule perception des impôts, une seule reddition de comptes, une seule administration publique, supérieure, parce que plus proche des citoyens ;
- mettre fin aux dédoublement, aux chevauchement, aux empiètements et aux contradictions des politiques fédérales-provinciales et ainsi mettre fin aux dédales juridiques et aux gaspillages qu'ils engendrent trop souvent ;
- mettre fin au pouvoir exorbitant de dépenser du gouvernement fédéral canadien, aux incessantes chicanes politiques et constitutionnelles entre les deux paliers de gouvernements fomentées par les tenants fanatiques du plan « B » des Stéphane Dion et Jean Chrétien qui croient en la « fatalité » de la disparition historique des minorités dont celle du Québec et des autres provinces canadiennes et à la nécessité de « faire souffrir le Québec » pour qu'il soit forcé de réintégrer un jour le Canada dans la honte et l'humiliation, pour cause d'assimilation complète après une lente mais inexorable reddition ;
- de donner au Québec sa place dans le monde, pour qu'il puisse faire entendre sa propre voix, authentique et originale, au sein des grandes institutions internationales (ONU, FMI, OEA, UNESCO, etc.) et ainsi faire valoir nos droits et nos intérêts dans les grands forums internationaux ;
- de signer librement des ententes, des alliances, des traités et des partenariats internationaux avec nos alliés naturels et des pays qui partagent nos idéaux et nos valeurs ;
- de contrer avec d'autres petits pays qui partagent les mêmes intérêts, l'immense mouvement de mondialisation et d'uniformisation des langues et des cultures.

Vouloir la solution de l'indépendance du Québec, c'est permettre à l'ensemble des Québécois de devenir une majorité libre, démocratique, dynamique et agissante.

Vouloir la solution de l'indépendance c'est permettre à la société québécoise de bâtir un pays neuf avec ses propres institutions, sa propre Constitution pensée pour elle et approuvée par le peuple, fondée sur des valeurs originales et distinctes; c'est se donner la permission d'accéder à un nouveau stade d'épanouissement individuel et collectif, à un nouveau développement économique social politique et culturel fondé sur nos valeurs traditionnelles de solidarité, de coopération, d'entraide et de pacifisme, des valeurs respectueuses de la protection de la nature et de l'environnement, dans une véritable social-démocratie.

Les « pourquoi » de l'Indépendance du Québec sont plus que jamais d'actualité. Rappelons-nous qu'une majorité de francophones québécois l'avait compris en répondant OUI lors du dernier Référendum. Si le Canada coincé dans son cul-de-sac constitutionnel ne peut pas résoudre le problème de la place du Québec, les Québécois ont le devoir de faire comprendre à tous pourquoi l'indépendance est LA solution.

Le « comment » a été largement explicité lors des travaux considérables de la Commission Bélanger-Campeau, libre et indépendante, qui ont su répondre aux questions pointues et pertinentes soulevées par nos concitoyens à travers toutes les régions du Québec.

Le Canada avec son Bill C-20, veut mettre la main sur le processus référendaire. Les Québécois veulent prendre en main leur histoire à venir et, enfin, fonder leur pays. ♦

# IRÉC

&

## L'Action NATIONALE

*Vous invite*

### COLLOQUE

### Financer le développement local

*Capital de risque,  
potentiel d'investissement  
et microfinancement*

11 JANVIER 2001

Institut de Tourisme et d'Hôtellerie du Québec  
3535, rue Saint-Denis  
Montréal

**S**elon les experts, le Québec ne manque pas de capital de risque et de développement. Il se classe bon premier au Canada. Pourtant, certaines difficultés à satisfaire les besoins semblent subsister. Impression ou réalité ?

## **Cerner les enjeux**

On peut dire que le marché du capital de risque et de développement a peut-être atteint au Québec un seuil de maturité.

Faut-il en repenser quelque peu le mode de fonctionnement et les modalités d'intervention des divers participants et fournisseurs de capitaux (investisseurs, emprunteurs et gouvernement) ?

Y-a-t-il place pour du capital local qui pourrait accompagner le capital institutionnel lorsque ce dernier retourne dans les régions ?

Le capital local dynamiserait-il par son implication directe le processus d'allocation des fonds particulièrement dans le micro financement ?

Le colloque permettra aux participants de prendre connaissance d'études inédites, d'entendre des témoignages de praticiens et d'échanger sur le potentiel de nouvelles pistes de stimulation et d'accompagnement des projets.

## **A QUI S'ADRESSE CE COLLOQUE ?**

À tous ceux qui œuvrent dans l'industrie du capital de risque et de développement local et régional :

- Les investisseurs privés et institutionnels, les responsables des institutions financières qui transigent avec les PME et les sociétés en croissance.
- Les responsables des politiques économiques et du développement local et régional.

- Les regroupements et associations d'entrepreneurs et d'entreprises.
- Les analystes et les agents de développement local et régional.
- Les universitaires qui s'intéressent au développement local et au capital de risque.
- Les chroniqueurs économiques et financiers qui couvrent ce secteur d'activité.
- Les personnes préoccupées par le développement régional.

## Colloque

### FINANCER LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

## PROGRAMME

8.00

Inscription

9.00

Mot de bienvenue - **Jean Campeau**

Présentation des objectifs du colloque

9.15

*L'importance du développement local et de l'investissement local*

**Jean St.-Gelais**, Sous-ministre associé Ministère des Finances du Québec

9.30

*Capital de risque, micro-financement et capital de développement : l'état des lieux*

**Benoît Lévesque**, professeur UQAM

10.30

Pause

**10.45**

*Le capital de risque et le développement de l'innovation : l'expérience de Pluri-Capital*  
**Adam Lapointe**, Prés. Pluri-Capital

**11.30**

*Les CLD et les caisses de retraite : une voie de collaboration*

**Sylvie Bellerose**, D. G. - CLD Asbestos,  
**Jacques Proulx**, Prés. Solidarité rurale et  
**Robert Laplante**, Dir. de L'Action nationale

**12.30**

### **DÎNER-CONFÉRENCE**

*Le capital de développement : le constat d'un praticien*  
**Jean-Denis Côté**, Prés. Vins et vignobles du monde inc.

**14.00**

*Table-ronde - Les grands réservoirs de capitaux et le développement local*

**Yvon Leclerc**, Prés. Association des CLD  
**Bruno Riverin**, Prés. Investissements Desjardins  
**Paul Juneau** - Prés. Accès capital - CDPQ  
**Maurice Prud'homme**, Vice-prés. de groupe aux participations - Fonds de Solidarité  
**Claude Bariteau**, Prés. Caisse de retraite des professeurs et professeurs de l'Université Laval

**15.45**

Pause

**16.00**

*Synthèse générale et conclusion - Jacques Parizeau*

|                                                               |
|---------------------------------------------------------------|
| <b>TARIFS :</b> Colloque : 50 \$     Dîner conférence : 35 \$ |
|---------------------------------------------------------------|

Réservations auprès de Laurence Lambert à L'Action nationale (514) 845-8533

**LE NOMBRE DE PLACES EST LIMITÉ**

# Quel modèle de développement économique pour le Québec de demain ?

**Pierre-Paul Proulx**

Professeur honoraire, Université de Montréal.

## Introduction

Après un bref examen du concept de modèle québécois, nous allons brièvement examiner certains effets des incarnations les plus récentes du modèle, pour ensuite passer à un examen de certains traits du contexte dans lequel le modèle québécois doit s'inscrire et enfin tenter d'identifier quelques-uns des traits principaux d'un modèle québécois renouvelé.

### **Le modèle québécois : un modèle changeant.**

L'examen d'un certain nombre d'écrits sur le modèle québécois fait ressortir le fait qu'il existe nombre de conceptions du modèle, lequel aurait évolué constamment selon les contextes qui eux n'ont pas cessé de changer. Les acteurs : État, Église, coopératives, sociétés d'État, dirigeants et dirigeantes d'entreprises, syndicats, la société civile. ont joué des rôles changeants dans le temps et le modèle québécois a changé en conséquence.

Les rôles des acteurs et la nature des relations entre eux se devaient et se doivent d'être différents dans un contexte d'interprétation keynésienne de l'économie, dans un contexte de stagflation, dans un contexte où l'on privilégie le marché comme mode d'allocation des ressources, dans un contexte où on cherche à atteindre « le déficit zéro », dans un contexte où on cherche à rendre les programmes sociaux plus ciblés sur les clientèles visées et dans un contexte d'ouverture grandissante de nos économies lequel s'accompagne de disparités accrues de revenus, d'insécurité et de concurrence accrue.

Notre examen des écrits sur le modèle québécois permet d'identifier certaines constantes malgré les modifications du modèle. Les diverses incarnations du modèle font ressortir certains objectifs dont un objectif visant à permettre un rattrapage économique par les entreprises et québé-

cois francophones, la consolidation de leur identité et de leur langue par divers moyens et leur participation à une économie du plus en plus ouverte sur le monde.

Malgré la reconversion accélérée de l'économie du Québec vers une économie de production de biens de haute technologie, les citoyens et citoyennes du Québec demeurent des citoyens relativement pauvres en Amérique du Nord, leur revenu per capita les situant dans le dernier 10 % des états et provinces. L'objectif de rattrapage demeure donc réel mais le contexte dans lequel nous pouvons poursuivre cet objectif est totalement changé.

Examinons comment certains définissent le modèle québécois, sans prétendre en faire un examen le moins complet.<sup>2</sup>

Pour Marc-Urbain Proulx,<sup>3</sup> Québec inc., signifie en premier élément d'analyse, la présence français en Amérique du Nord. Les seigneurs, les marchands, les militaires et l'élite religieuse en furent les premiers acteurs et leurs activités représentent le travail de fondation d'une société distincte en Amérique du nord. Avec la conquête britannique les élites marchandes et militaires furent remplacées par des élites marchandes et militaires anglophones et progressivement le négoce des fourrures par celui du bois. Les deux autres élites demeurèrent et une élite politique émergea, notamment à la faveur de la mise en place en 1871 d'une Chambre d'assemblée pour le Bas-Canada.

Marc-Urbain Proulx note que même si l'expression Québec inc n'est réellement utilisée que depuis une dizaine d'années, les spécialistes s'entendraient pour distinguer

2. Pour un examen un peu plus complet le lecteur intéressé pourra consulter : P.P.Proulx, « *Le modèle Québécois : origines, définition, fondements et adaptation au nouveau contexte économique et social* », à paraître dans les Actes du Colloque du 27 octobre 2000 de l'Association d'Économie Politique.

3. Marc-Urbain Proulx, « *Perspective territoriale et le modèle québécois de développement* », texte polycopié, Table ronde de l'IPSO, Université du Québec à Trois Rivières, le 25 mars, 1999.

cinq éléments fondamentaux qui l'ont caractérisé: a) le catholicisme; b) l'entrepreneuriat qui se manifesta tardivement mais devint dans les années 1960 une force socio-économique importante; c) un rapport spécifique à l'espace que l'on a explorée, colonisée, exploitée, aménagée et gérée; d) des valeurs traditionnelles de coopération: avec les Amérindiens dès les débuts de la Nouvelle-France, les chantiers collectifs, les « bee », les coopératives agricoles forestières et de services et e) dès les années 30, la concertation d'inspiration européenne, mode collectif de prise de décisions à propos de grands choix de société entre l'Église, les coopératives, les syndicats et les groupes populaires, laquelle fut instaurée au Québec dès les années 1930.

Selon lui, quoique la version « Québec inc. » du modèle québécois ne possède pas de définition unique on lui attribuerait quatre grandes composantes comme base d'une définition générale:

- a) la montée en puissance d'une élite d'affaires francophone au début des années soixante;
- b) la présence de l'État – nationalisation de la vente d'alcool en 1921, récupération en 1954 de l'impôt sur le revenu, existence de 19 ministères en 1959, instauration d'un système national et universel de santé, d'éducation, un régime d'épargne action, une loi sur les institutions financières et de crédits, une loi sur les associations coopératives, la mise sur pied de sociétés d'État dont la SGF en 1964 et la Caisse de Dépôt et de Placement en 1965...
- c) Lacs-à l'épaule, tables-rondes, colloques, caucus, forums, sommets socio-économiques d'ou concertation, mobilisation et
- d) la Révolution tranquille, processus d'apprentissage collectif au développement impliquant syndicats, coopéra-

tives, divers groupes, grandes entreprises, et avec la participation des collectivités locales et régionales ;

- e) outils innovateurs dont diverses sociétés d'état, la Coopérative financière Desjardins, les SPEQ (sociétés de placements dans les entreprises québécoises, le Fonds de Solidarité de la FTQ,...

Plusieurs des textes réunis par Jean-Pierre Dupuis pour présenter le contenu, et les liens du modèle québécois avec les modes de gestion des entreprises sont cités dans nombreux travaux récents sur la question.<sup>4</sup> Examinons sa définition du modèle telle que présentée lors du résumé d'un colloque de l'ACFAS sur le sujet.

*« Quand nous parlons du modèle québécois de développement économique, nous faisons référence à un modèle émergent des grands acteurs socio-économiques ces soixante-dix dernières années. Ce modèle se caractérise par des pratiques de concertation entre un certain nombre d'entre eux en vue d'assurer le développement économique du Québec (les acteurs ont aussi des visées politiques et culturelles). Dans les années 1930-1950, c'est la doctrine sociale de l'Église qui en constitue l'idéologie de référence. L'Église y joue donc un rôle central, surtout par le biais de son implication dans les syndicats et dans les coopératives. Les coopératives sont les leaders de ce type de pratiques et, comme leur enracinement est d'abord rural, les régions ont droit au chapitre à travers elles. À partir des années 1960, c'est l'État qui prend le leadership et une idéologie de rat-trapage et de modernisation s'impose. Dans cette nouvelle configuration, les coopératives sont perçues comme trop traditionnelles et elles perdent de leur pouvoir d'influence. Par la même occasion, les régions perdent le leur. »*

Pour Benoît Lévesque, Marie-Claire Malo et Ralph Rouzier, le modèle québécois de développement présente

4. Jean-Pierre Dupuis, éditeur, *Le modèle québécois de développement économique*, Les Presses Inter Universitaires, C.P. 36, Cap-Rouge, Québec, et Les Éditions 2 Continents, 42 Allée Impériale-Habbous, Casablanca, Maroc, 1995.

des traits distinctifs dans l'ensemble canadien et dans le contexte nord-américain.<sup>5</sup> Outre des dimensions culturelles et institutionnelles il est caractérisé par une structure économique originale qui repose sur trois piliers : 1) plus de deux cents entreprises d'État ; 2) près de cinq mille entreprises coopératives et d'économie sociale et 3) une myriade de petites entreprises et quelques grandes entreprises capitalistes contrôlées par les francophones. Ce modèle québécois n'existerait pas si l'État n'avait adopté des politiques industrielles à cette fin et si les entreprises collectives n'y avaient apporté leur soutien. Le secteur financier québécois constitue le cœur du modèle qui est composé notamment de deux grandes institutions financières : La Caisse de dépôt et placement du Québec et le Mouvement des caisses populaires et d'économie Desjardins.

Ce modèle partagerait de nombreux traits avec celui de l'économie solidaire, dans la mesure où ce dernier favorise l'hybridation des ressources marchandes, non marchandes et non monétaires pour le maintien ou la création des services de proximité.<sup>6</sup> Un tel modèle prend racine au niveau local, d'où la nécessité d'une réflexion sur une politique des villes et régions pour le Québec laquelle s'impose d'ailleurs suite aux effets de la mondialisation qui renforce les liens entre grandes métropoles et les diminue avec les régions avoisinantes. *Nous allons vers un Québec effrité et à multiples vitesses si nous ne nous adressons pas à cette question qui nécessite l'articulation des mesures du ministère des Régions et celles du ministère des Affaires municipales et de la Métropole.*

- 
5. Benoît Lévesque, Marie-Claire Malo et Ralph Rouzier, A La Caisse de dépôt et placement du Québec et le mouvement des caisses populaires et d'économie Desjardins : deux institutions financières, une même convergence vers l'intérêt général », Cahier de recherche numéro 9703, Collectif de Recherche sur les innovations sociales dans les entreprises et les syndicats (CRISES).
  6. On fait référence à des groupes populaires ou groupes communautaires qui offrent des services et qui peuvent être institutionnalisés de trois façons : a) l'intégration aux services étatiques i.e. les CLSC ; l'autonomie de gestion avec diverses formes de financement i.e. les garderies sans but lucratif ; le partenariat communautaire public ou même privé i.e. les groupes alternatifs dans le domaine de la santé mentale.

Gilles Paquet est d'avis que ceux qui prétendent expliquer la gouvernance de nos socio-économies par des ententes ou mécanismes de négociation entre groupes d'intérêt informés et puissants fantasment trop sur la rationalité du processus. Selon lui, la politique publique et la gouvernance sont bien moins le résultat d'un processus rationnel de négociation que d'un vaste multilogue entre un grand nombre d'acteurs insérés dans des jeux complexes et interreliés sur lesquels les effets non voulus et non prévus ont souvent des effets hégémoniques. Il n'y aurait pas de contrôle de la gouvernance et des gouvernants par des coalitions de gouvernés puissants, mais relations d'autorité changeantes et étrangement volatiles entre gouvernants et gouvernés, secteur public et secteur privé et entre les branches du gouvernement au gré de cet apprentissage... mais aussi des circonstances qui se jouent des réalités en les transformant. Selon Gilles Paquet il y a indéniablement eu de grandes complicités entre Hydro-Québec et certaines grandes maisons de génie-conseil, entre la Caisse de Dépôt, le Mouvement Desjardins et certains grands entrepreneurs mais il est d'avis qu'elles ont été ponctuelles.

Concluons notre examen sommaire de la thèse de Gilles Paquet en citant une de ses conclusions que toute discussion du modèle québécois de demain doit aborder :

*« Dans un univers de gouvernance distribuée, la coordination présente un défi important. Or, si la coordination heureuse ne passe pas par la centralisation et l'homogénéisation, comment s'accomplit-elle là où le pouvoir est dispersé ? Il nous semble que cette coordination passe d'abord par une nouvelle socialité. Rappelons que la socialité est la capacité humaine à inventer des ciments sociaux qui font tenir les groupes ensemble. Les seules assises fermes pour la nouvelle socialité semblent être celles de la société civile... il nous faut réintégrer la société civile dans nos débats par une prise en compte de la culture et des soubassements socioculturels de l'économie parce que c'est*

*là que se bricole notre habitus. Dans cet univers en ébullition, il n'est plus possible de s'en remettre à la jungle du marché et aux droits qui règlent les jeux de l'échange non plus qu'à ceux qui fondent et règlent les jeux de la contrainte. Il faut compter sur une sorte de droit social. »*

Voilà clairement énoncé un des défis les plus importants auquel nous faisons face dans la nouvelle économie que nous décrirons sommairement ci-bas.

## **Un bref examen de certains effets du modèle québécois**

Cerner les effets du « modèle » québécois de façon méthodologiquement acceptable n'est pas une mince tâche. Nous avons préparé (à l'automne 1999) un examen initial et partiel de ce sujet mais passons le sujet sous silence ici puisqu'il nous faudrait du temps dont nous ne disposons pas pour actualiser les données. Notons qu'il s'agissait de comparaisons de variables démographiques et macro-économiques du Québec à celles du « Reste du Canada ». L'analyse a fait ressortir, entre autres résultats, le passage plus facile par la récession de 1981-1982 au Québec que dans le reste du Canada, une réduction dans l'écart du taux de croissance du PIB nominal du Québec par rapport à celui de l'Ontario, une réduction de l'écart des taux de chômage entre le Québec et l'Ontario, un déclin moindre du PIB québécois par rapport à celui du reste du Canada que dans sa part de la population d'où performance intéressante en termes de PIB per capita, une tendance positive dans le ratio des exportations québécoises par rapport à celles du « Reste du Canada », une composition plus à « haute technologie » (selon les définitions de l'OCDE) des exportations québécoises que celles du reste du Canada, un virage nord-sud bien amorcé des relations commerciales, des dépenses publiques en déclin relatif par rapport à celles du reste du Canada, un effet redistributif important provenant des revenus de transfert et de l'imposition indi-

cation du maintien de certains objectifs redistributifs dans le contexte actuel, un rattrapage sur le plan de la productivité, etc...

Certains de ces constats sont confirmés par une étude récente de Price Waterhouse-Coopers sur la place qu'occupe Montréal sur l'échiquier technologique.<sup>7</sup> Montréal se situe au 14<sup>e</sup> rang en termes de population parmi les grandes agglomérations urbaines comparées. Elle est cependant quatrième pour la concentration des emplois en haute technologie, 8<sup>e</sup> pour le nombre de moyennes et grandes entreprises œuvrant dans la haute technologie, 8<sup>e</sup> également pour la biotechnologie, et 5<sup>e</sup> pour l'aérospatiale. On retrouverait à Montréal 107,000 emplois de haute technologie par rapport à 112,000 à Toronto. Montréal est en conséquence beaucoup plus spécialisée dans ce domaine que ne l'est son ancienne rivale Toronto.

Un taux d'endettement qui passe de 43,8 % du PIB en 1994-95 à 43,1 % en 1998-99 et 41,8 % en 1999-2000, une diminution de la part des revenus budgétaires consacrée au paiement des intérêts de la dette qui passe de 15,9 % en 1994-95 à 14,9 % en 1999-2000, voilà des résultats qui témoignent du bon fonctionnement du modèle québécois version récente.

Un examen plus complet du sujet permettrait d'allonger la liste des effets du modèle québécois. Un article de Pierre Fortin dans la revue *Forces* identifie plusieurs aspects positifs du fonctionnement de l'économie québécoise.<sup>8</sup> Il note les éléments suivants pour étayer sa thèse : a) un tiers de l'écart initial (années 90 par rapport aux années 60) dans le revenu intérieur par habitant entre le Québec et l'Ontario a été comblé ; b) le taux d'emploi au Québec par rapport à celui de l'Ontario s'est détérioré de 1967 à 1982

7 Charles Côté, « Emplois en technologie : Montréal quatrième en Amérique du Nord », *La Presse*, le mercredi 18 octobre 2000.

8. Voir Pierre Fortin, « L'économie du Québec et celles de l'Amérique, Une remontée incontestable », *Forces*, numéro 120, 1998.

mais a effectué une récupération presque complète de 1983-1997 ; c) à compter de mars 1998 84 % des adolescents âgés de 15-19 ans fréquentaient l'école au Québec contre 77 % en Ontario, alors qu'en 1961 50 % des jeunes québécois fréquentaient l'école par rapport à 63 % en Ontario ; d) la quasi-totalité du rattrapage du niveau de vie des Québécois (revenu intérieur par habitant) depuis trente ans est attribuable à la croissance relative de la productivité, la production intérieure par personne employée au Québec étant passée de 85 % à 91 % du niveau correspondant en Ontario. Cette amélioration dans le niveau de vie des Québécois ne provient pas, dans l'analyse de Pierre Fortin, d'un rattrapage dans le taux d'emploi lequel se trouve à peu près au même niveau qu'au milieu des années 60 par rapport à celui de l'Ontario ; e) les dépenses totales des entreprises du Québec en R-D atteignent aujourd'hui 2 % du PIB, ce qui dépasse le niveau moyen de 1,5 % observé dans les autres provinces canadiennes

Fortin note qu'à long terme d'autres facteurs jouent dont : la qualité de la main-d'œuvre (le Québec rattrape), le niveau technologique (le Québec rattrape), l'investissement (il semble se manifester un rattrapage selon les dernières données que nous avons examinées) et l'appui du secteur public.

Nul doute que la lutte au déficit n'a pas été positive dans le court terme. On commence cependant à en récolter les effets positifs d'où l'importance de bien asseoir les nouvelles dépenses sur une stratégie de développement bien adaptée au nouveau contexte économique.

Ajoutons que la longueur de l'expansion américaine, la faiblesse du taux de change canadien et certaines initiatives du gouvernement actuel dans les domaines des technologies de l'information (commerce électronique, multimédia...) sont parmi les facteurs qui expliquent le rattrapage conjoncturel en cours et la

mutation structurelle vers la nouvelle économie en cours au Québec.

## Le contexte actuel et le nouveau modèle québécois

Nous ne tenterons pas dans le texte actuel de discuter de façon élaborée du contexte dans lequel le Québec doit s'inscrire et le modèle de développement qu'il doit tenter de mettre au point.

Restons-en à une identification sommaire de quelques traits de ce nouveau contexte, traits captés car la citation qui suit :

***« Des progrès rapides sont attendus dans les domaines des technologies de l'information, des matériaux, du génie génétique, de la protection de l'environnement et de l'énergie... À plus long terme, l'homme prendra l'habitude d'évoluer dans un environnement dont tous les éléments sont raccordés à des réseaux... L'interaction entre le progrès technologique et l'évolution économique et sociale aura transformé le « où », le « quand », et le « comment » de notre travail, de nos loisirs et de nos périodes de repos, de notre production et de notre consommation, de nos interactions avec les autres individus, les entreprises, les organismes sociaux et l'État »***

OCDE, « Les technologies du XXI<sup>e</sup> siècle : un avenir prometteur », L'Observateur, no 217-218, été 1999, pp. 56-58.

Nous vivons dans un monde où les frontières politiques, essentielles pour le développement de certains aspects de notre bien-être, ont perdu une partie de leur importance. Nous ne sommes plus comme nous l'étions à la sortie de la Deuxième grande guerre dans un monde de gouvernements central fort et de frontières politiques étanches. Les gouvernements nationaux régionaux et

locaux ont cependant un rôle fondamental à jouer dans l'évolution économique et sociale et ce rôle est fondamental car nous sommes une minorité en Amérique du Nord.

L'intégration économique et les flux de biens, services, personnes d'information et de capital qui l'accompagnent ont reconfiguré l'espace social, politique, et économique dans lequel nous vivons.

Nous voyons naître une hiérarchie multipaliers d'institutions politiques et économiques partant du global au local.

On vivra vraisemblablement une expansion, une consolidation et un remodelage des organismes internationaux tels le G7/G8, le G20, l'OCDE, la Banque Mondiale, le FMI, l'MC. Les normes, règlements et balises pour l'utilisation de nombre de politiques du Québec seront fixées hors du Québec. Y faire valoir les valeurs et préférences québécoises représente tout un défi!

On voit des États mettre en commun des compétences au sein de marchés communs, de zones de libre-échange et dans les instances multinationales afin de traiter de problèmes « sans frontières » Nous n'y sommes que très indirectement!

Se manifeste aussi une métropolisation de l'activité économique, à savoir la concentration accrue d'activités de la nouvelle économie de l'information et du savoir dans les grandes agglomérations urbaines. Les métropoles deviennent des plates-formes d'exportation et d'importation au sein d'un réseau de métropoles. Voilà un domaine où nous sommes présents. Notre défi est de dépasser les réorganisations institutionnelles pour en arriver « à mettre de la chair sur les os » en termes de stratégies de développement économique et social pour les grandes agglomérations du Québec sans oublier les liens que nous devons ressusciter et élaborer avec les régions du Québec.

Ajoutons que les défis posés par le nouveau contexte nous replongent dans les problèmes et recréent certains des défis que nous avons connus dans le passé. Les frontières n'existaient pas entre le Québec et les États-Unis alors que Montréal rivalisait avec Boston et New York pour servir de tremplin en Amérique du Nord pour les relations économiques avec la France et l'Angleterre. Il en est ainsi aujourd'hui suite à l'ALE, l'ALÉNA, l'OMC et surtout au le déroulement du processus d'intégration économique.

Nous sommes actuellement dans une vague d'investissements directs étrangers et des fusions et acquisitions qui a débuté en 1995 dont les effets quoiqu'ils touchent maintenant des secteurs différents soulèvent des problèmes analogues concernant le contrôle des orientations du développement économique du Québec.

## **Que faire dans un tel contexte**

Selon Marc-Urbain Proulx le modèle québécois est à la recherche d'un nouveau souffle et les options disponibles s'articulent autour de quatre grands axes :

- a) une nouvelle vague d'entrepreneuriat dans la nouvelle économie et les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformations des ressources naturelles, le travail autonome, les initiatives de l'économie sociale ;
- b) une troisième génération de concertation ;
- c) la mobilisation et la concertation autour de l'action à de petites échelles territoriales ;
- d) des gains de souveraineté politique ;
- e) l'élaboration et mise en œuvre de nouveaux outils de développement territorial.

Selon Jean-Pierre Dupuis, : « avec l'État qui veut se retirer de nombreuses sphères d'activités, le modèle est appelé à se transformer. Qui seront les acteurs influents ? Dans quelle direc-

tion iront-ils ? Les régions réussiront-elles à s'imposer comme un des acteurs importants ? La création récente de fonds régionaux de développement semble indiquer un redéploiement de l'action autour du pôle régional. Qui canaliseront leurs projets au niveau national, un rôle rempli jadis par le Mouvement des caisses populaires Desjardins et le Conseil de la coopération ?

Les auteurs signalent que les collectivités locales et les régions prennent de plus en plus la relève des interventions centralisées de l'État, sans que ce dernier se désengage complètement pour autant. Il s'agit d'une des caractéristiques importantes de la dernière version du modèle québécois comme en témoignent la législation sur les agglomérations urbaines et celle attendue sur les régions.<sup>9</sup>

Le rôle que peuvent jouer les différents acteurs dans le modèle québécois se dessine à la lumière de trois courants portés par des acteurs, des réseaux et des organisations spécifiques à savoir le courant néolibéral, le courant socio-institutionnel (le social-étatisme) et le courant socio-communautaire.

L'inflexion néolibérale tend à faire oublier que l'État social est remis en cause non seulement sur son flanc droit mais aussi sur son flanc gauche par des mouvements sociaux notamment par l'action communautaire. Il s'agit d'une mouvance sociale et politique qui mise sur la décentralisation des pouvoirs, sur le renforcement des collectivités locales et des régions et sur la construction conjointe de l'offre et de la demande dans le cadre d'une économie solidaire.

Nos gouvernements cherchent présentement à s'adapter à la nouvelle économie car comme les entreprises, les syndicats, les citoyens et citoyennes, ils sont eux aussi touchés par le changement de paradigme technologique

.....

9. Cette section de notre rapport s'inspire de Louis Favreau et Benoît Lévesque, *Développement économique communautaire, Économie sociale et intervention*, Presses de l'Université du Québec, 1996.

vers les micro-processeurs et plus récemment la biotechnologie dont les effets se font sentir partout.

On discute de plus en plus de la « troisième voie » par lequel terme on entend l'espace politique entre le libéralisme du marché et les méthodes interventionnistes lourdes du passé. On met en lumière la nouvelle économie de l'Internet, la concurrence accrue sur les marchés nationaux, et on donne de l'importance aux politiques de l'offre visant à améliorer l'employabilité, l'inclusion et le dédommagement des perdants du processus de mondialisation.

Parmi les priorités et les choix évoqués on retrouve les propositions suivantes : promouvoir l'apprentissage à vie ; minimiser la réglementation et les impôts ; encourager les partenariats public-privés et entre entreprises ; encourager la transmission de l'information par des moyens informels et au sein d'associations ; faire le suivi de l'évolution des endroits où se concentrent les entreprises de haute technologie (villes et métropoles) afin de comprendre les nouveaux déterminants du développement économique ; se soucier de la qualité de la vie-logement-zonage ; favoriser la rééducation et la formation ; donner des incitations fiscales (surtout aux nouvelles entreprises) ; effectuer des investissements en infrastructure ; favoriser les alliances et partenariats entre le public et le privé pour livrer des biens publics et méritoires ; aider à la commercialisation des idées, favoriser le développement durable.

Ce débat est complexe car une majorité des économistes ne cessent de prédire et de prôner une diminution dans le rôle de l'État (et des sociétés d'État), alors que d'autres notent que la part des gouvernements dans le PIB ne doit pas trop diminuer étant donné les dépenses dans le domaine social (santé, éducation, infrastructures multimodales) et la pertinence de compenser l'incertitude accrue et les bouleversements qui accompagnent la mondialisation. La prestations de biens publics et méritoires nécessite aussi une implication de l'État.

Et les normes et règlements de l'OMC, et de divers organismes internationaux reflètent ces débats de fonds et les politiques qui en sont issues. C'est le retour en force des économistes d'obédience néo-classique de concert avec les effets de la nouvelle technologie qui expliquent les politiques de l'OMC, lesquelles visent à assurer entre autres choses, que nos gouvernements ne soient pas trop sélectifs mais plutôt horizontaux dans leurs interventions.

Et le débat entre les néoclassiques et les structuralistes est à poursuivre au plus tôt car le rôle et les instruments d'intervention des gouvernements et des sociétés d'État diffèrent considérablement selon le modèle retenu. *Vous en avez entendu parler au Québec? Nous sommes aussi silencieux sur le sujet que nous sommes presque totalement absents dans la poursuite de recherches plus fondamentales pour éclairer nos choix de politiques.*

Les critères de sélection de projets et donc la motivation des interventions des gouvernements et de ses sociétés d'État sont différents selon le modèle retenu. Notons simplement quelques différences qui font que dans nombre de cas les recommandations issues de l'analyse des néoclassiques diffèrent de celles issues de l'analyse des structuralistes. Dans un cas on parle de maximiser les profits et de concurrence comme état et on ne tient pas compte des effets des projets sur la structure économique et ses institutions. Dans l'autre on prend pour acquis : a) que les entreprises fonctionnent dans un contexte d'incertitude, b) qu'elles avancent à tâtons dans ce contexte, c) que beaucoup de projets donnent lieu à des effets sur d'autres –les externalités et que les promoteurs de ces projets ne peuvent en capter tous ces effets (positifs et négatifs), d) que les projets occasionnent souvent une reconfiguration et une réorganisation des structures qui rendent invalides les hypothèses dont se servent nombre d'analystes qui font des analyses coût-bénéfice.

Notre compréhension des facteurs de localisation dans une économie informationnelle de haute technologie met en lumière l'importance de l'accès au marché, les conditions du marché du travail, l'importance de la promotion et de la prospection des investissements directs étrangers dont les fusions et acquisitions, la fiscalité des personnes et des entreprises, les coûts de transport, le degré d'innovation, les masses critiques, les grappes industrielles, l'adoption de nouvelles technologies et méthodes organisationnelles, l'activité en réseau, la circulation de l'information concernant le marché, les infrastructures multimodales et la qualité de vie métropolitaine et régionale dont les activités culturelles et festives sont un élément important étant donné les préférences de la main-d'œuvre hautement qualifiée.

Une participation importante en commerce électronique, une grande disponibilité de capital de risque, le soutien d'applications nombreuses dans le domaine des technologies de l'information et de la biotechnologie, des services aux entreprises efficaces, voilà d'autres activités importantes qui devraient figurer dans notre modèle de développement.

Dans l'ère de l'information, la source de compétitivité et de productivité provient de la technologie, de la génération de connaissances, du traitement de l'information, et de la communication de symboles. L'ère actuelle de l'information se caractérise par l'effet des connaissances sur les connaissances comme source de productivité.

La personnalisation, l'interactivité, la connectivité, les réseaux, et la recherche incessante d'innovations technologiques et organisationnelles sont des caractéristiques fondamentales du nouveau contexte auquel il nous faut nous adapter.

La naissance d'entreprises et de marchés virtuels soulignent le besoin de nouvelles stratégies de pénétration de

réseaux et de plates-formes de vente des firmes virtuelles par nos PME.

Entrepreneurship flexibilité, nouveauté, information et savoir, haute technologie, contrôle de la qualité, investissements en équipements de technologie de l'information, investissements dans la culture et les loisirs, connaissance et suivi de la dynamique des marchés au niveau national, sous-national régional et urbain voilà des éléments à favoriser dans notre recherche de développement économique social culturel et politique.

Le processus actuel se démarque par rapport à ce que nous avons vécu car il nous plonge dans une ère d'information et de capitalisme informationnel qui touche **simultanément** les mondes de la finance, de la production, de la R&D, de la technologie, de la consommation, de la culture.

Dans le nouveau contexte l'identité devient fondamentale car nous vivons une période caractérisée par la déstructuration et la délégitimisation de nombre d'institutions, l'affaiblissement de certains mouvements sociaux majeurs et la manifestation de nombre d'expressions culturelles éphémères. La compétitivité et la productivité dépendent de plus en plus de notre capacité à générer, traiter, et appliquer efficacement et avec flexibilité les connaissances nouvelles. Il nous faut aussi reconnaître l'importance donnée à la personnalisation, à l'interactivité, aux réseaux et à la recherche incessante d'innovations technologiques dans ce nouveau contexte.

Voilà pourquoi les appels pour un nouveau modèle de développement se multiplient, ceux que nous avons vécus constituant un noyau autour duquel il faut greffer des éléments nouveaux. Information et savoir, innovation, capital humain, synergies, identité locale et régionale, entrepreneurship, confiance, collaboration, connaissance des nouveaux espaces économiques, indices de performance renouvelés, compétitivité, productivité, commerce

électronique et nouvelles normes dont ISO 14040, bataille de cultures,... Et que dire du gouvernement fédéral qui multiplie et concerte ses efforts visant à convaincre les citoyens et citoyennes du Québec qu'il n'existe qu'une nation au Canada, démarche qui affaiblit et risque d'amoindrir un des éléments essentiels du modèle québécois, celui des synergies et de l'acceptation largement partagée d'objectifs socio-économiques. Et dire qu'il aurait pu en être autrement dans une mise en application plus clairvoyante du fédéralisme. Voilà des éléments du nouveau modèle.

*Le modèle québécois incarne et nourrit les volets capital social et information si essentiels dans la nouvelle économie. Encore faut-il en convaincre nos concitoyens et concitoyennes qui sont fortement tentés par le modèle américain plus individualiste.*

La mutation de nos économies vers un modèle industrielo-tertiaire entraîne des défis de formation, de recyclage, de rémunération, des ressources humaines et de nouvelles formes de travail. Les débats continuent concernant les effets des activités découlant des nouvelles technologies de l'information sur la concentration spatiale des activités économiques et sur les effets de cette concentration sur l'innovation et la productivité.

Tout en laissant au marché un rôle inévitable, le modèle québécois doit viser à éviter les disparités spatiales de revenu, de richesse et d'emploi que d'autres modèles nous feraient subir. Les synergies et collaborations nécessaires à une insertion réussie dans des réseaux extérieurs découlent du bon fonctionnement du modèle québécois.

Le modèle québécois c'est aussi une qualité de vie, un environnement convivial, des industries culturelles, sportives, des loisirs et touristique à saveur particulière. Ces facteurs sont des déterminants importants de notre compétitivité et de notre bien-être de demain.

Concilier économie, langue et culture, tenir compte des dimensions économiques sociales et technologiques des

décisions qui nous attendent, voilà les défis qui nous confrontent. La mise en marche d'un modèle québécois renouvelé est un moyen indiqué pour nous aider à poursuivre ces objectifs car il nous permettra de mieux maintenir pour notre gouvernement un rôle de chef d'orchestre auprès d'acteurs des mondes patronal, syndical, coopératif et de la société civile.

Une lecture substantielle des déterminants de la richesse et de l'emploi et du développement économique figurerait certainement dans un examen plus substantiel que le nôtre afin de déterminer le rôle du capital social dans le développement économique. Cette notion figure dans nos écrits sur le sujet mais il existe nombre d'écrits récents sur le sujet qu'il nous incomberait de revoir.<sup>10</sup> Les travaux de Mancur Olson concernant l'importance des institutions et des politiques comme déterminants du développement économique seraient à revoir étant donné le débat de modèle qui est amorcé.<sup>11</sup>

La citation suivante tirée du texte de Mancur Olson nous semble pertinente au débat que nous devons engager pour renouveler le modèle québécois :

« Si ce qui a été dit jusqu'à maintenant est exact, les différences profondes entre les pays au plan du revenu per capita ne sont pas imputables aux différences reliées à l'accès au bassin mondial des connaissances productives ou des marchés financiers, ni aux différences de densité démographique ou de ratio population-ressources naturelles, non plus qu'aux différences de qualité du capital humain commercialisable ou de la culture personnelle. Encore que, à un niveau d'agrégation élevé, cela élimine chacun des

10. Les écrits de Drucker, Toffler, Landes, Gershenkron, Huntington, Dudley, et ceux du groupe GREMI (Groupe de recherche européen sur les milieux innovateurs) seraient à examiner afin de permettre une réflexion plus substantielle sur le modèle québécois pertinent pour le prochain millénaire.

11. Mancur Olson Jr., A Distinguished Lecture on Economics in Government, Big Bills Left on the Sidewalk: why some nations are rich, and others poor, « *Journal of Economic Perspectives* ».

facteurs de production comme explication possible de la plupart des écarts quant au revenu per capita à l'échelle internationale. La seule explication plausible étant que les grandes différences entre la prospérité des nations tiennent essentiellement à la qualité des institutions et des politiques économiques de chaque pays. »

Il nous incombe de dépasser nos recherches ponctuelles et partisans et réactives pour parfaire le diagnostic du nouveau contexte et des politiques que nous pourrions mettre en œuvre pour en tirer profit et y contribuer car la spécialisation du Québec dans la production de biens de haute technologie, quoi qu'elle nécessite des activités tertiaires et quaternaires, nous spécialise dans des emplois que nous apprécions mais qui ne sont pas les plus rémunérateurs ! Faire monter le Québec dans la hiérarchie des revenus et du bien-être nous oblige à mettre au point une stratégie de développement économique qui dépasse l'actuelle stratégie qui table beaucoup sur le renforcement de nos activités de production de haute technologie. Les initiatives du côté du commerce électronique et du multimédia sont de bons éléments à insérer dans cette nouvelle politique de développement mais ils sont insuffisants.

Convenons que le volet « capital social » est un élément désirable même essentiel pour la réussite dans le nouveau contexte. Comme l'écriraient nos collègues mathématiciens, il s'agit, tout comme la réussite en commerce électronique et en multimédia, d'une *condition nécessaire mais non suffisante*.

Il nous fait aller plus loin pour tenter d'en arriver à un Québec qui est compétitif et où il fait bon vivre. Et cela nécessite la mise au point d'un modèle assurant l'américanité plutôt que l'américanisation du Québec dans un contexte d'intégration économique nord-américain et mondial.<sup>12</sup> Et il n'y a aucun doute que le vent d'américani-

.....  
12. Pierre-Paul Proulx, « L'intégration économique dans les Amériques : quelles stratégies pour tenter d'assurer l'américanité plutôt que l'américanisation du Québec ? », *Politique et Sociétés*, vol. 18, no 1, 1999.

sation souffle vers le Nord. Le vent de privatisation de déréglementation et d'intégration qui souffle a fait que selon notre confrère Luc Bernier de l'ENAP, la valeur des privatisations au Québec aurait été de 1,576,3 milliards de \$ durant la période 1986-1994. Au cours des quatre dernières années le gouvernement a réalisé 14 transactions de privatisation qui ont rapporté plus de 1150 M\$. L'influence de la Federal Energy Regulatory Commission se fait sentir et l'Hydro se met au pas de l'Amérique du Nord. Rentables dans nombre de cas, il nous faut tout de même se doter d'un modèle québécois pour bien choisir ce qui est dans nos intérêts individuel et collectif.

Selon Rosell :

*« Pour être efficaces dans ce monde en transformation rapide, il nous faut apprendre à bâtir une société d'apprentissage... Dans cet environnement, nous devons nous attacher davantage à renforcer le processus permanent par lequel nous édifions des représentations mentales des valeurs, des objectifs et des cadres d'interprétation communs et dans le contexte duquel une diversité croissante d'intervenants peuvent concevoir une succession ininterrompue de solutions plus spécifiques et coordonner mutuellement leurs actions... Le gouvernement conserve une responsabilité essentielle quant à ce leadership, mais les entreprises, les syndicats, les groupes sociaux, les universitaires, les médias et les autres groupes jouent tous un rôle de plus en plus important dans la société de l'information. »<sup>13</sup>*

Et selon notre Gilles Paquet :

*« il nous semble... qu'il y aurait des avantages certains à maintenir en place les mécanismes de concertation des grands partenaires socio-économiques tant au niveau de la prise de décision que de la mise en œuvre des politiques dans une socio-économie qui doit faire face à la concurrence internationale et qui doit, pour le faire avec succès, se*

.....  
13. Steven A Rosell, Refaire le monde, Gouverner dans un monde en transformation rapide, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1995.

*donner une stratégie cohérente et intégrée d'intervention étatique comme le font ses concurrents. ...Avant de pouvoir nous donner des conventions et bâtir les nouvelles dynamiques techno-relationnelles qui vont permettre de prendre des décisions collectives... il faudra se débarrasser du carcan néo-classique...il s'agit là d'un credo désuet dans le monde de l'économie cognitive, d'incertitude, de marché défaillant... C'est d'ailleurs le grand mérite de la culture réseau que d'avoir redonné à la coopération et à la logique communautaire sa grande place complémentaire à la logique marchande... Le grand danger est de présumer que le réseau communautaire porteur existe ».*

La multiplication des activités résiliantes entre les acteurs du développement économique, social, culturel et linguistique s'impose et ce au niveau national ainsi qu'aux niveaux local et régional. De telles activités, si elles reposent sur des travaux préparatoires de recherche et de collecte d'information sérieux impliquant les partenaires ont un rôle important à jouer dans le modèle québécois et le développement économique, social, culturel et linguistique du Québec.

Est-ce que le Québec, économie ouverte de petite taille peut faire l'économie du processus de concertation et d'un modèle québécois renouvelé ? Citons notre collègue Louis Balthazar à ce sujet :

*« Si le Québec doit continuer d'exister, de se développer et de s'épanouir comme une entité sociopolitique distincte (sinon comme un peuple ou une nation) quel que soit son statut constitutionnel, nous nous devons de penser, d'exprimer et de vivre nos solidarités et nos responsabilités. Nous devons reprendre la voie de la concertation, sortir de l'exclusivisme inflationniste des droits, mettre l'accent sur ce qui nous engage et nous oblige au plus profond respect des droits et libertés de chacun. Si la concertation et la solidarité n'ont pas une signification particulière au Québec et pour l'ensemble des citoyens québécois, à quoi bon parler d'une société distincte ou à fortiori rêver de souveraineté ? » ♦*

**ADHÉSION  
FACILE  
ET  
PEU  
COÛTEUSE!**

**RENDEMENT  
AVANTAGEUX!**

**CRÉDITS D'IMPÔTS  
TOTALISANT 30%**

**UNE  
ÉPARGNE  
RETRAITE  
ADMISSIBLE  
AUX DÉDUCTIONS  
SUPPLÉMENTAIRES  
À TITRE DE REER.**

## **ADHÉRER À FONDATION**

**C'EST PARTICIPER  
À UNE ENTREPRISE  
COLLECTIVE  
QUI VISE  
À MAINTENIR ET À CRÉER  
DES EMPLOIS AU QUÉBEC,  
TOUT EN BÉNÉFICIAINT  
D'AVANTAGES  
FISCAUX  
FACILITANT  
L'ACCUMULATION  
D'ÉPARGNE  
POUR LA RETRAITE**

**MAINTIEN  
ET  
CRÉATION  
D'EMPLOIS**

**INVESTISSEMENT  
DANS  
L'ENTREPRISE  
QUÉBÉCOISE**

**DÉVELOPPEMENT  
DURABLE...**

**UNE  
CONSCIENCE  
SOCIALE  
EN ACTION!**

## **FONDATION**

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT  
POUR LA COOPÉRATION  
ET L'EMPLOI

**FORMULAIRE D'ADHÉSION AU :**  
**SIÈGE SOCIAL**  
2100, de Maisonneuve Est,  
Montréal (Québec) H2K 4S1

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT**  
Téléphoner au : 1 800 253-6665  
ou (514) 525-5505

Ceci n'est pas une offre publique de valeurs. Pour de plus amples renseignements, consulter le prospectus FONDATION disponible au siège social.

-  **Stéphane Batigne**  
*Montréal insolite*, Lanctôt Éditeur, 2000, 122 p.
-  **Lucille Beaudry, Robert Comeau et Guy Lachapelle**  
*Gérald Godin, Un poète en politique*, L'Hexagone, 2000, 156 p.
-  **Robert Boivin**  
*Le cinéma d'Élizabeth*, Lanctôt Éditeur, 2000, 248 p.
-  **Gérard Bouchard**  
*Genèse des nations et cultures du nouveau-monde, essai d'histoire comparée*, Boréal, 2000, 504 p.
-  **Monique Boucher-Matte**  
*La mémoire heureuse, Lumières personnelles sur la Grande Noirceur*, Les Cahiers du Septentrion, 2000, 128 p.
-  **Marc Brière**  
*Point de départ, Essai sur la nation québécoise*, Éditions Hurtubise HMH, 2000, 228 p.
-  **Jean-Marc Brunet**  
*Le prophète solitaire, Raymond Barbeau et son époque*, 2000, 582 p.

-  **Napoléon Caron**  
*Deux voyages sur le Saint-Maurice, Septentrion, 2000, 298 p.*
-  **Conseil de la langue française**  
*Le français au Québec, 400, d'histoire et de vie, Fides, Les Publications du Québec, 2000, 516 p.*
-  **Christian Dufour**  
*Le défi québécois, Collection Prisme, Presses de l'Université Laval, 2000, 186 p.*
-  **Jacques Ferron**  
*Textes épars, Lanctôt Éditeur, 2000, 226 p.*
-  **Jacques Ferron et François Hébert**  
*« Vous blaguez sûrement... », Correspondance, Lanctôt éditeur, 2000, 151 p.*
-  **Claude Gélinas**  
*La gestion de l'étranger, Les Atikamekw et la présence eurocanadienne en Haute-Maurice, 1760-1870, 2000, Septentrion, 378 p.*
-  **Cynthia Girard**  
*La fureur des Wapitis, Lanctôt Éditeur, 2000, 76 p.*
-  **Pierre Hurtubise, Luca Codignola et Fernand Harvey**  
*L'Amérique du Nord française dans les archives religieuses de Rome, 1600-1922, Guide de recherche, Presses de l'Université Laval, IQRC, 2000, 204 p.*
-  **Lac Saint-Sébastien, une traduction de Hélène Pedneault**  
*Les carnets du Lac, Lanctôt Éditeur, 2000, 94 p.*
-  **Robert Lahaise**  
*Libéralisme sans liberté, 1830-1860, Lanctôt éditeur, 1997, 186 p.*
-  **Robert Lahaise**  
*Guy Delahaye, poète-psychiatre, Collection Célébrités, Guérin, 2000, 62 p.*
-  **Père René Latourelle**  
*Quel avenir pour le christianisme?, Guérin, 2000, 55 p.*

-  **Yves Lavertu**  
*Jean-Charles Harvey, le Combattant*, Éditions du Boréal, 2000, 464 p.
-  **Gabriel Lefebvre, Thérèse Thibault**  
*Joseph Onil Lesieur, Un sulpicien au vingtième siècle*, Collection célébrités, Lidec, 2000, 64 p.
-  **Jean-Marc Léger**  
*Le Temps dissipé*, Éditions Hurtubise HMH, 2000, 474 p.
-  **Jocelyn Létourneau**  
*Passer à l'avenir, histoire, mémoire, identité dans le Québec d'aujourd'hui*, Éditions du Boréal, 2000, 198 p.
-  **Raymond Lévesque**  
*Le petit Lalonde*, roman, Lanctôt Éditeur, 2000, 145 p.
-  **Bernard Lhôte**  
*Les charmes du charisme, pouvoirs et tentations*, Coédition La Méridienne/Desclée de Brouwer, 2000, 165 p.
-  **Peter MacLeod**  
*Les Iroquois et la guerre de sept ans*, vlb éditeur, 2000, 276 p.
-  **Danielle Ouellet**  
*Franco Rasetti, Physicien et naturaliste*, Guérin, 2000, 204 p.
-  **Jean-Charles Panneton**  
*Georges-Émile Lapalme, Précurseur de la Révolution tranquille*, vlb éditeur, 2000, 190 p.
-  **Daniel Poliquin**  
*Le roman colonial*, Boréal, 2000, 264 p.
-  **Marc Renault**  
*La liberté confisquée, essai sur le cléricalisme*, l'Hexagone, 2000, 152 p.
-  **Revue d'Histoire de l'Amérique française**  
Volume 54, no1, Été 2000, 180 p.
-  **Sylvain Rivière**  
*Gaspésie, Rebelle et insoumise*, Lanctôt Éditeur, 2000, 164 p.



**Yves Roby**

*Les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre, Rêves et réalités*, Septentrion, 2000, 534 p.



**Gabrielle Roy**

*Le Pays de bonheur d'occasion*, Éditions du Boréal, 2000, 160 p.



**Philippe Séguin**

*Plus Français que moi, tu meurs ! France Québec : des idées fausses à l'espérance partagée*, Albin Michel, vlb éditeur, 2000, 203 p.



**Daniel Turp**

*La nation bâillonnée, Le plan B ou l'offensive d'Ottawa contre le Québec*, vlb éditeur, 2000, 217 p.



**Sansregret, Taillefer & Associés inc.**

Conseillers et administrateurs en avantages sociaux

**Michel Taillefer**

Président

mtaillefer@sta-conseil.com - Télécopieur : (514) 355-7923

5125, rue du Trianon, bureau 560

Montréal (Québec) H1M 2S5

Téléphone : (514) 355-7869 - (800) 782-5799

178, rue Sainte-Marie

Terrebonne (Québec) J6W 3E1

Téléphone : (450) 471-2662



**LABORATOIRE DR RENAUD**

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE À L'AVANT-GARDE  
DE LA SCIENCE DERMOCOSMÉTIQUE

1040, AVENUE ROCKLAND, OUTREMONT H2V 3A1

 **Ismène Toussaint**

**Louis Riel, Le Bison de cristal**, Hommage,  
Montréal, Stanké, 2000.

---

Un autre livre sur Riel ? Eh bien oui ! Il est des personnages qu'il ne faut pas oublier, dont il faut se rappeler l'histoire périodiquement. Louis Riel est de ceux-là car il est emblématique de la réalité canadienne. Il faut que son nom reste lié à la révolte et à la répression des Métis du Manitoba à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ainsi qu'à l'intransigeance brutale, en cette circonstance, du pouvoir central du Canada.

Ismène Toussaint est une Française qui, après des études en France sur Gabrielle Roy, est passée au Manitoba où elle a vécu plusieurs années avant de s'installer à Montréal. Elle a donc connu le pays même de Louis Riel, les descendants des Métis qui avaient rêvé de fonder une province bien à eux dans ce nouveau Canada qui venait de se proclamer Confédération par l'Acte de l'Amérique du

Nord britannique. Ismène Toussaint a adopté la cause des Métis et des Canadiens français de l'Ouest, elle est fascinée par la personnalité exceptionnelle de Louis Riel. C'est ce qui donne à son livre un souffle qui emporte le lecteur et lui donne le goût d'en connaître toujours davantage.

S'il est clair qu'elle éprouve beaucoup de sympathie pour son héros, elle n'en reste pas moins consciente de ses exagérations, de son exaltation chimérique. Cet illuminé était un homme très intelligent, très lucide, très clairvoyant, trop peut-être, et profondément voué à la cause des siens. Il n'était pas sécessionniste mais au contraire voulait que les Métis forment une province dans la Confédération. L'obstination du gouvernement central, sa rigidité brutale sont plus graves, plus condamnables que les maladroites de Riel et des Métis. Riel a subi un procès truqué, rempli d'irrégularités. Un mouvement de protestation se forma au Québec. Le Premier ministre du Canada, Macdonald, fit de l'issue du procès un enjeu électoral. Pour gagner des votes en Ontario, il alla jusqu'à proclamer : « Il sera condamné même si tous les chiens du Québec doivent aboyer en sa faveur ». Les chiens ont beaucoup aboyé, et pour défendre la mémoire de Louis Riel, Honoré Mercier, une semaine après sa mort, dira à la foule rassemblée sur la place du Champ de Mars de Montréal : « Riel, notre frère, est mort, victime de son dévouement à la cause des Métis dont il était le chef, victime du fanatisme et de la trahison ; du fanatisme de sir John et de ses amis ; du fanatisme de trois des nôtres qui, pour conserver leur poste de ministre, ont vendu leur frère ».

L'assassinat de Louis Riel, la répression des Métis, la négation des droits des Canadiens français dans l'Ouest forment la trame d'une longue histoire qui continue. Ismène Toussaint nous raconte cette tragédie dans une langue plus qu'élégante et très appropriée. Elle a ajouté à son texte de nombreuses illustrations, des photos, dont celle que lui a donnée un Métis, de la petite table de prison

sur laquelle Louis Riel a écrit son journal. Elle reproduit en annexes un certain nombre de documents : D'abord, L'ACTE DU MANITOBA qui proclame et « sanctionne la naissance du Manitoba et son entrée officielle dans la Confédération ». Ce texte est de 1870. Il entraînera la mort de son signataire. Elle reproduit aussi le MÉMOIRE A ULYSSES S. GRANT, Président des Etats-Unis, dans lequel Riel appelle ce dernier au secours des Métis du Manitoba. On y retrouve à la fois la générosité de Riel et son idéalisme chimérique. Ce texte est traduit pour la première fois en français, par les soins de Jean-Louis Morgan. Enfin, un poème de Riel, *La Complainte d'un condamné*, qui nous donne une idée des talents littéraires de Riel.

Bref, un ouvrage précieux qui, nous dit l'auteur dans son Avant-propos, n'est ni un livre d'histoire ni une biographie exhaustive, mais un rappel des principaux événements de la vie et de l'œuvre de Louis Riel, un hommage réparateur en cette année 2000 qui se doit d'être « l'année Louis Riel ».

Paul-Emile Roy

### Hypolite Lanctot

#### ***Souvenirs d'un patriote exilé en Australie.***

Texte établi, avec introduction et notes, par John Hare et Renée Landry, Les éditions du Septentrion, août 1999, 220 p.

---

L'ouvrage comporte deux parties principales : une introduction de 62 pages et le journal du patriote qui couvre 85 pages. Le reste du livre comprend la chronologie des événements de la naissance (1816) à la mort d'Hypolite Lanctot (1887), quatre appendices, un avertissement sur la transcription des 103 pages manuscrites (8 1/2" x 14") de Lanctot, 262 notes explicatives et références, une bibliographie et un index des noms propres.

L'introduction a le mérite de reconstituer, à partir de diverses sources, les étapes de cette période troublée de l'histoire du Québec en y apportant les corrections de dates jugées nécessaires. Elle est intéressante, aussi, lorsqu'elle ajoute des éléments du contexte de l'époque permettant de situer, avec plus de précisions et de détails, les faits rapportés par Hypolite Lanctot dans sa narration. Cependant, elle risque, à certains égards, de faire double emploi avec le récit du patriote exilé dont elle cite quelques passages importants à côté d'autres témoignages. Le lecteur peu soucieux de remonter directement à la source pourrait même se contenter de lire l'introduction, sans aller plus loin.

Le « journal » d'Hypolite Lanctot est en réalité un témoignage sous la forme de vingt-trois lettres écrites quarante ans après les événements. Ces événements concernent un jeune homme de vingt-deux ans, marié et père de deux petits enfants; ils sont racontés par ce même homme qui les consignera par écrit, de l'âge de 61 ans à l'âge de 63 ans.

Il ne faut donc pas chercher dans les « Souvenirs » d'Hypolite Lanctot, l'équivalent d'un texte comme celui de François-Maurice Lepaillieur qui a tenu quotidiennement son Journal d'un Patriote exilé en Australie 1839-1845, pendant les événements, non après ceux-ci. Il ne faut pas, non plus, chercher beaucoup de détails sur l'exil lui-même dans les lettres de Lanctot écrites à ses enfants, si longtemps après l'emprisonnement, la déportation et l'exil.

On pourrait regrouper ces lettres sous quatre chefs, après les deux premières qui serviraient d'introduction: l'action patriotique de 1838 (lettres 3 à 10), l'emprisonnement et le procès (lettres 11 à 13), le voyage en mer (lettres 14 à 19), l'exil en Australie incluant la prison et l'assignation au travail (lettres 19 à 22), le retour au pays (lettre 23).

Les deux premières lettres sont révélatrices. Elles montrent comment un homme de soixante ans peut juger une

action politique accomplie une quarantaine d'années plus tôt, alors qu'il était dans la vingtaine. Lanctot, tout en maintenant l'idéal pour lequel il avait combattu en s'insurgeant « contre un système injuste et oppresseur », considère que la rébellion était mal organisée et que « les meneurs n'étaient pas à la hauteur de la mission qu'ils s'étaient donnée ». Quant à lui, sa seule « responsabilité », écrit-il, est « celle d'avoir cru trop facilement à une organisation plutôt imaginaire que réelle ». Et il ajoute, dans sa troisième lettre : « À peine parvenu à la fleur de l'âge, d'un naturel impressionnable, je me laissai facilement gagner à la cause populaire, ayant pour but l'indépendance de mon pays. »

Néanmoins, dans les lettres où il décrit l'action patriotique commune dans laquelle il s'était engagé, Lanctot insiste sur le fait qu'« un seul et même sentiment animait tout le monde : le désir de secouer le joug colonial. » Lorsqu'il relate son emprisonnement et le procès de ses compagnons patriotes, il vilipende sévèrement le simulacre de justice d'une Cour martiale où les vaincus sont jugés par les vainqueurs et les prévenus condamnés à l'avance. En même temps, il insiste sur le caractère « sacré » de l'action patriotique, « le salut politique de la commune patrie » et ajoute : « Notre crime...c'était de n'avoir point réussi. »

Lorsqu'il raconte le voyage en mer qui amène les 58 patriotes en exil, Lanctot fait revivre, à ses lecteurs, les conditions pénibles de prisonniers qui sont entassés, pendant six mois, dans un espace réduit de quatre pieds et demi de haut. Le mal de mer les frappe tous, plus ou moins durement.

Paradoxalement, les lettres sur l'exil lui-même ne comptent pas parmi les plus sombres dans le récit d'Hypolite Lanctot... Après avoir passé rapidement sur son emprisonnement au camp de Longbottom, près de Sydney, Lanctot nous fait découvrir un pays au « climat exceptionnellement sain, doux et beau » et des gens, pour qui il travaille, estimables et pleins d'attention à son égard. Enfin,

malgré tous ces avantages de l'exil, la nostalgie du pays mine le jeune homme qui entreprend les démarches pour assurer son retour au Canada, après avoir reçu son pardon de la part des autorités anglaises de Londres. La déportation, l'exil et le retour auront duré près de six ans.

Le lecteur serait bien avisé de commencer sa lecture par les lettres d'Hypolite Lanctot qui, malgré les limites d'une écriture longtemps après les événements, conservent la fraîcheur d'un témoignage vécu.

Jacques De Lorimier

### **Télesphore Saint-Pierre**

***Histoire des Canadiens français du Michigan et du comté d'Essex***, Ontario, Éditions du Septentrion, Sillery, 2000, pages, 335 p.

---

Ce livre est une réédition d'un vieux ouvrage paru en 1895. Un texte précieux sorti des oubliettes nationales par les Éditions du Septentrion dont l'ingéniosité n'a d'égale que l'originalité des œuvres qu'elles rendent accessibles à un public avide de savoir. L'auteur de ces relations qui vécut de 1869 à 1912, a été un grand militant de l'Amérique française. Toute sa vie il a œuvré au mieux-être de ses compatriotes, notamment mais pas uniquement de ceux qui ont quitté le Québec pour s'installer aux États-Unis. Sa carrière s'est déroulée entièrement dans l'univers de l'imprimé. Le Ludger Duvernay du Michigan ! Journaliste, éditeur de journaux, conférencier, chercheur et militant, Télesphore Saint-Pierre est un chef de file de cette période épique où le Canada français faisait face à des défis aussi gigantesques que périlleux. Au XIX<sup>e</sup> siècle, près d'un million des nôtres ont été contraints de quitter leur pays pour gagner leur vie et celle de leur famille. La Confédération de 1867 a tellement privilégié économiquement l'Ontario au détriment du Québec que bien des Québécois ont alors reçu l'exil en partage. Ce qui a causé une véritable saignée

démographique avec son cortège d'exilés cherchant outre frontières des terres plus accueillantes et un avenir meilleur...

Jamais le peuple québécois ne pourra se remettre tout à fait de ces départs aussi massifs. Des paroisses entières se sont dépeuplées. L'engagement patriotique du curé Labelle, le Roi du Nord, a été en grande partie inspiré par ces images troublantes qui ont frappé et marqué l'imagination de héros national que Claude-Henri Grignon a popularisé dans ses impérissables *Belles histoires des Pays d'en haut*. Le film *Les tisserands du pouvoir* est venu lui aussi sensibiliser l'opinion québécoise aux innombrables difficultés subies et vécues par ces Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre. Téléphore Saint-Pierre fait ici l'histoire de la région de Détroit, le pays de ce fameux Cadillac. Cette région des États-Unis est celle du Michigan que nous découvrons joliment dans des pages trépidantes de la quotidienneté de ces Québécois qui bâtirent ce qui deviendra les États-Unis d'Amérique. Tout ceci est relaté dans un style impayable de clarté, de simplicité et de discernement : l'arrivée, l'établissement et le développement en terre américaine de toute une communauté d'origine québécoise. Le nature et la portée du rôle qu'ont joué ces femmes et ces hommes de chez nous dans la construction des USA reste encore à faire... La culture québécoise du Michigan a son chroniqueur, son annaliste voire son historien ! Saint-Pierre a colligé une mine de renseignements qui nous permettent de suivre le cheminement de cette communauté en devenir. Là encore il est évident que l'histoire de notre peuple est celle de ses résistances contre le linguisticocentrisme anglo-saxon. Les Franco-Américains constituent un bassin important où le Québec peut trouver des alliés puissants dans leur pays... Plus d'un siècle plus tard, les plus de vingt millions d'Américains d'origine québécoise sont trois fois plus nombreux que les soi-disant Francophones vivant dans les provinces canadiennes... Téléphore Saint-Pierre a une vision. Il a une certaine idée de l'Amérique française dont

Montréal est le foyer. Le temps a bien limé cet ouvrage qui a bien vieilli. L'index qui termine le livre est peuplé de si nombreux patronymes québécois, qu'en un tour de mains le lecteur trouve quelques renseignements sur l'une ou l'autre de ces familles de notre parenté, ces fameux *cousins des États...* La lumineuse préface qui présente l'auteur est signée Yves Roby, une autorité en la matière. Son Histoire des Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre a aussi été publiée, en 1990, par la même maison d'édition.

Gilles Rhéaume



**Robert Lahaise**

***Expansion canadienne et repli québécois,***

Lanctôt Éditeur, Outremont, 2000, 254 pages.

---

Les nombreux écrits du professeur Lahaise méritent grandement d'être fréquentés assidûment par celles et ceux pour lesquels l'histoire du Québec est importante. Son style original et ses larges et profondes connaissances font que ses ouvrages se classent parmi les œuvres incontournables...

Ce dernier titre ne fait pas exception à une liste déjà fort impressionnante constituée par plus d'une quinzaine de livres. Docteur en histoire et en littérature, l'auteur n'est pas le premier venu. Sa science en est une qui a été mûrie, digérée et actualisée en fonction des recherches les plus sérieuses et les plus créatrices, les plus audacieuses et les plus fécondes.

Et quel travailleur ! Quel fouilleur ! Quel pédagogue que ce brillant universitaire qui possède en plus la rare qualité de se faire discret pour que son œuvre ne prenne aucunement ombrage de son talent !

En s'attaquant aux quarante premières années de l'époque de la Confédération l'auteur convie son lectorat à se pencher agréablement sur une des périodes les plus déterminantes de l'histoire moderne et contemporaine de

l'Amérique française. Le Canada anglais y conforte alors la Conquête en posant des balises juridico-politiques qui assureront la pérennité de son linguistico-centrisme qui marginalise lorsqu'il ne l'évacue pas complètement une Francophonie canadienne de plus en plus dépossédée des instruments de son développement. D'où le premier membre de l'intitulé de ce livre. Le Canada sera un pays anglais et les fondements de son ultranationalisme aussi nombreux que palpables, aussi systémiques que dévastateurs. Tout ce qui de langue et de culture françaises en est réduit à la partie congrue...

Comme pour les Autochtones, c'est la philosophie des réserves qui est privilégiée pour les Canadiens français. C'est l'origine de la québécoité qui ne se parachèvera vraiment qu'un siècle plus tard aux lendemains de la Deuxième Guerre mondiale. Le repli québécois est un produit de ce centralisme canadien. Le Québec avant la lettre y est tout présent en germes, en puissance pour reprendre les termes et les concepts de l'ontologie aristotélicienne. Comment ne pas évoquer ici le juge Loranger qui dans les années 1880 publiera un traité sur l'autonomie du Québec dont le thème connaîtra le succès que l'on sait...

Le professeur Robert Lahaise, avec sa façon bien à lui de présenter ses sujets en alliant judicieusement les faits historiques et les œuvres littéraires, jette ici encore un regard original et porteur sur toute une époque. Les grands débats, leurs enjeux et les idées qui s'affrontent, ainsi que les principaux protagonistes en cause. Sans oublier les plus excentriques, qui sont également présents dans ces pages. En refermant ce livre le lecteur est pleinement satisfait de son expérience. Il aura appris beaucoup et de la plus belle manière. Il ne reste qu'à attendre la suite des choses...

Gilles Rhéaume



Qu'est-ce qu'on ne ferait pas  
**pour vous !**

La modération a bien meilleur goût. **Educ'Alcool**



**SAQ**

## Sysiphe au pied de la colline

La ministre Jane Stewart continue de s'illustrer à Développement et Ressources humaines Canada. Elle a annoncé cette semaine son intention de revenir en force dans le domaine de la formation de la main-d'œuvre. L'entente administrative Québec-Canada sur la gestion de la main-d'œuvre, qui avait été présentée et accueillie (candidement) comme un bon exemple de dévolution possible, apparaît ainsi sous son vrai jour : ce n'était qu'un compromis temporaire, une manœuvre pour faire baisser la pression.

On se rappellera que cette entente restait, malgré tout, bancal. Ottawa, toujours soucieux de faire primer sa visibilité sur les intérêts des Québécois, s'était réservé les programmes touchant la jeunesse, les travailleurs âgés et les

Chaque semaine, plus de 1200 personnes reçoivent le bulletin du lundi par courrier électronique. Pour les lecteurs qui ne sont pas encore branchés à Internet, les voici reproduits ici.

travailleurs temporaires. Le cafouillage bureaucratique qui avait entouré le transfert des effectifs et la fusion des programmes avait fait mal paraître Emploi-Québec et donné prise aux arguments démagogiques laissant entendre que le Québec ne serait pas capable de s'occuper convenablement de ses affaires. La crise s'est résorbée et Emploi-Québec est désormais fonctionnel. La ministre Diane Lemieux a bien raison d'être furieuse : aussitôt la tempête passée voilà qu'Ottawa annonce son intention de se lancer dans des manœuvres qui vont créer encore davantage de distorsion.

Jane Stewart songe à créer une agence qui va soutenir directement dans les entreprises de la nouvelle économie la formation de la main-d'œuvre. Comme dans le cas des Bourses du millénaire et de la Fondation canadienne de l'innovation, c'est la même stratégie de contournement des compétences du Québec et des provinces : le gouvernement d'Ottawa va confier des fonds publics à une poignée d'amis du régime qui vont agir à leur guise, sans être imputables devant les citoyens, et distribuer nos impôts dans les entreprises qui leur apparaîtront dignes des largesses de l'agence. C'est d'une effronterie sans borne.

Les surplus indécents qu'Ottawa accumule sur le dos des provinces lui donnent désormais des moyens fara-mineux pour se payer non plus, comme dans le bon vieux temps, de simples dédoublements coûteux mais bien de véritables batteries d'artillerie pour réduire à la pusillanimité les gouvernements élus qui subsistent comme autant d'obstacles au déploiement de la logique unitaire. Il est pourtant évident qu'une telle agence n'aura aucune efficacité réelle, qu'elle n'aura pas de rôle structurant sur l'économie. Mais les libéraux de Jean Chrétien n'en ont cure. Dans un premier temps, il leur importe surtout de lancer des dizaines de millions pour saboter le système – et sucrer quelques amis au passage... Dans le marasme, c'est celui qui aura le plus de sous qui finira par tirer les marrons du feu.

Encore une fois, le Québec se retrouve donc sur la défensive. Encore une fois, les énergies seront d'abord canalisées vers la limitation des dégâts au lieu de porter sur l'innovation et l'amélioration des moyens de mieux gérer la main-d'œuvre. Au moment où les mutations de l'économie se combinent aux tendances lourdes de la démographie pour réduire la marge d'erreur dans la gestion des ressources humaines de notre société, le Canada est plus que jamais une nuisance pour le développement du Québec.

Aucune signature, aucun ordre constitutionnel ne tient devant l'arrogance outaouaise. Rien de ce qui relève des compétences du Québec ou de ce qui lui a déjà été concédé ne lui est jamais acquis. Tout est toujours à recommencer. L'énergie créatrice de la société québécoise est ainsi en grande partie absorbée à des logiques défensives au lieu de servir à son développement et à son épanouissement. Il doit composer avec des solutions boiteuses au lieu d'optimiser ses moyens.

La place du Québec dans le Canada ne sera jamais que celle de Sysiphe au pied de la colline.

**Robert Laplante**

.....  
Bulletin du 16 octobre 2000  
.....

## **Réduire à l'insignifiance**

Le paradoxe ne manquait pas de piquant : les médias ont fait leurs choux gras d'un Jean Chrétien qui ne cachait rien de ses manœuvres électoralistes et de ses efforts de manipulation des médias. On ne comptait plus, au cours de la semaine qui vient de s'écouler, les commentaires et analyses qui se nourrissaient de politique spectacle pour bonifier le spectacle médiatique.

Étrange bal des vampires, en effet, que celui auquel nous avons assisté et qui vient de culminer avec le

déclenchement des élections fédérales. Tobin, le tapage pour couvrir le rapport du vérificateur, le budget des nananes, tout cela pour un seul résultat : la domination de l'espace médiatique par la mise en scène de la mise en scène, le tout avec la complicité des médias eux-mêmes, tantôt consentants tantôt captifs du stratagème. De la grande besogne.

Et pourtant, la volonté de contrôle s'est heurtée à l'humaine, trop humaine réalité d'un homme excédé, craquant sous le stress au point de commettre la très lourde faute médiatique de bousculer un journaliste sous l'œil avide des caméras. Le chef qui perd contrôle ne donne pas une bonne image, même si cela donne un bon spectacle. Correctif immédiat : boutades pour minimiser l'événement, nouvelle convocation du comité des comptes publics, pluie de dollars et cascades d'annonces toutes mieux ficelées les unes que les autres. La campagne qui s'annonce va sans aucun doute franchir un seuil : le cynisme de Jean Chrétien n'est pas le fait d'un seul homme, c'est une machine qui tourne, une organisation et une caste d'experts qui orchestrent les tentatives de confiscation du débat public.

Plus que jamais les distorsions vont apparaître entre la dynamique des partis et la réalité d'un état bi-national partout nié dans l'espace institutionnel et médiatique canadien. Historiquement, le Parti libéral du Canada a tiré profit de cet état de fait. C'est sur le déni de la réalité québécoise qu'il a pu, grâce au soutien inconditionnel de l'élite bureaucratique outaouaise et à l'appui de la bourgeoisie torontoise, déployer la logique unitaire qui lui donne son emprise sur les institutions et un avantage sur les partis politiques. Se présentant comme le seul parti « national » dans un État désormais tout entier au service de la négation de sa réalité bi-nationale, le PLC se croit bien en selle. C'est ce qui fait dire à Paul Martin que le Bloc Québécois ne fait tout simplement plus parti du débat

canadien. Les libéraux goûtent leur position hégémonique et s'imaginent pouvoir la tenir solidement pendant encore très, très longtemps...

Dès le déclenchement de la campagne électorale les Québécois et Québécoises sont ainsi traités par le PLC comme les dindons d'une farce sinistre : les libéraux, sachant désormais qu'ils peuvent former le gouvernement sans l'appui du Québec, se contenteront de faire campagne sur les thèmes qui laisseront la situation québécoise à la marge du débat. La bataille contre le Bloc ne sera traitée qu'avec la condescendance qu'on porte aux affaires de la bourgade. Et tant mieux si les manœuvres clientélistes permettent de cueillir quelques sièges meublés par des notables ou de simples quidam trop contents de jouer les figurants dans une bataille dont ils seront fiers de marchander les enjeux en échange de la satisfaction de se trouver du côté de la puissance qui fait tomber le beurre sur les épinards.

Le Bloc québécois se trouve ainsi placé devant l'immense défi de faire campagne contre un adversaire qui utilisera toutes les ressources de la politique spectacle pour le faire paraître comme un agité qui boxe avec son ombre. Ce n'est pas tant le sort de l'option souverainiste que la réduction du Québec à l'insignifiance qui constitue l'enjeu réel de cette campagne. Si Benoît Pelletier et les libéraux de Jean Charest peuvent estimer que le fédéralisme actuel est sain, c'est qu'ils ont déjà consentis à se laisser enfermer dans cette insignifiance. Et c'est en son nom que nombre de leurs militants se mobiliseront au service d'une machine qui les utilisera pour pimenter le spectacle qu'elle met en scène.

La campagne est à peine amorcée et déjà l'on peut prévoir que le ton que cherchent à lui donner les libéraux de Jean Chrétien est susceptible d'éloigner de la participation électorale un nombre encore plus grand de citoyens, scandalisés par son cynisme et sa hargne à l'égard des aspirations du Québec. La tâche du Bloc Québécois ne s'en trouve que plus grande et nécessaire que jamais. Il lui faut

dra trouver les moyens de mobiliser pour faire la preuve que les Québécois ne sont pas dupes et qu'ils refusent de consentir à une façon de faire de la politique qui cherche à utiliser le décrochage civique pour dissoudre leurs intérêts nationaux.

Robert Laplante

.....  
Bulletin du 23 octobre 2000  
.....

## C'est tout vu

« On verra », telle a été la réponse de Paul Martin à une question concernant le statut constitutionnel du Québec. Lors d'une entrevue avec l'équipe éditoriale du *Soleil* (vendredi 27 octobre) il s'en est tenu à cette réplique qu'il avait déjà donnée aux libéraux de Jean Charest qui l'avaient pressé de leur faire un signe, un semblant d'ouverture à l'occasion de leur congrès. En cette première semaine de campagne, il s'en est tenu aux rengaines habituelles sur les priorités accordées à l'économie et aux « vrais » problèmes.

La défilade ne pouvait avoir d'autre but que d'essayer de maintenir une image un peu différente de celle de Jean Chrétien. Paul Martin, à l'évidence, tient encore à préserver ses chances de prendre la place de Jean Chrétien si jamais le sort des urnes condamnerait les libéraux à un gouvernement minoritaire. Le futur homme du renouveau ne tient pas à mal paraître mais il laisse toute la place sur ce sujet à son rival qui, lui, ne se gêne pas pour dire que la question est réglée. Jean Chrétien dit au Canada ce qu'il veut entendre : la besogne est faite, les séparatistes sont neutralisés, la politique canadienne peut se faire en s'accommodant des geignards de la province récalcitrante. Peu lui chaut de fournir aux fédéralistes québécois un espace politique où pourrait se redéfinir une place honorable pour le Québec.

Il ne s'en soucie guère pour deux raisons. La première, c'est que, de son point de vue, la modernisation politique

du Canada s'est faite en 1982, qu'elle a été complétée par les simagrées sur la société distincte au lendemain du référendum de 1995 et scellée avec le Clarity Bill. Le Canada est à prendre tel qu'il est. Pour Jean Charest ou Lucien Bouchard.

La seconde raison, plus cynique et plus grave encore pour l'avenir du Québec, tient à la conviction profonde de l'élite politique outaouaise que jamais les Québécois n'auront le courage de rompre. C'est l'hypothèse du mépris. Chrétien sait qu'une très large part des fédéralistes québécois actuels et, surtout, que l'immense majorité de l'élite québécoise encore fédéraliste sont des inconditionnels. Par attachement, pour un bon nombre. Mais surtout par calcul pour une large part des leaders d'opinion prêts à brader les intérêts de la nation pour continuer de négocier leurs positions à la marge des réseaux d'influence de l'élite du pouvoir *canadian*. Il n'y a jamais aucun recul qui ne soit assez grand pour remettre en cause le lien canadien, il y a toujours un sénateur quelconque pour minimiser les pertes, un parvenu des affaires pour tenter de faire diversion.

C'est cette hypothèse qui se trouve au fondement du plan de campagne des libéraux de Jean Chrétien. Ils n'ont aucune gêne à tenir deux langages, à distraire la bourgeoisie québécoise avec des thèmes qui diffèrent sensiblement de ce qui est destiné aux auditoires *canadian*. Et, par-dessus tout, ils peuvent le faire en toute impunité médiatique puisque ces manœuvres, même relatées par les médias, ne sont pas tenues pour scandaleuses et anti-démocratiques. La chose est présentée et tenue pour anecdotique, justifiée par un clientélisme de bon aloi. Les libéraux misent et capitalisent sur l'esprit démissionnaire qui tient lieu de distance critique pour une large part des besogneux de la couverture médiatique de cette campagne.

Il n'y a donc rien de surprenant à entendre les chroniqueurs refaire le coup de la lassitude, à les voir jouer les raisonneurs sur les difficultés du Bloc à parler de souve-

raineté. Ils fonctionnent dans un cadre conceptuel entièrement tributaire des catégories qu'utilisent les stratégies libérales. Il est dommage que Gilles Duceppe n'ait rien trouvé de mieux que les épanchements sur le calendrier pour recadrer les débats sur la question québécoise car il ne faisait par-là que nourrir la copie facile des scribouilleurs qui mettent en scène le spectacle qui cherche à distraire le Québec de son éviction de la campagne en cours.

L'issue de l'élection, pour les libéraux comme pour les autres partis *canadian* qui éludent la question québécoise dès qu'ils parlent à des électeurs dont le vote compte (c'est-à-dire à l'extérieur du Québec) ne laisse aucun doute sur ce qui reste à voir sur le plan constitutionnel. Paul Martin fait des phrases pour s'amuser de la galerie. Le sort du Québec dans le Canada ? C'est tout vu !

Robert Laplante

.....  
Bulletin du 30 octobre  
.....

## Le gendarme fait la loi

La campagne électorale continue de distiller l'ennui. Jusqu'ici, c'est un succès de stratégie et d'organisation. La machine du PLC tourne rondement. Les libéraux de Jean Chrétien restent en contrôle de la mise en scène médiatique. Ils réussissent très bien à tout réduire à l'insignifiance, à produire des capsules thématiques dont la rhétorique est si lisse que les partis d'opposition n'y trouvent à peu près pas de prise.

Le lancement du Livre rouge est un succès de propagande digne d'admiration. Les journalistes et commentateurs ont beau en avoir dénoncé les platitudes, la manipulation des faits et les silences indignes, rien n'a semblé y faire. Jean Chrétien s'en tient aux lieux communs et ne donne rien d'autre en pâture aux médias. Ses apparitions sont réglées au quart de tour, il tient bien le rôle de figurant de

lui-même qui lui sert à dresser toutes les parades. Du contenu? Jean Chrétien se contente de broder sur les saynètes qui servent à le faire voir au téléjournal en train de jouer au menuisier ou de s'intéresser aux clients d'un quelconque restaurant de la rue principale d'une non moins quelconque petite ville du Canada profond. Il se sert à peine de son propre bilan. Il n'a qu'une cible, l'Alliance, qu'il vient de réussir, cette semaine, à enfermer dans un carcan démagogique. Les manœuvres d'épouvante à propos du système de santé à deux vitesses vont permettre de faire comme s'il y avait un véritable contenu à cette campagne.

Les choses ont beau être sous contrôle, il n'empêche que, de temps à autre, les fils paraissent. Toujours prompt à s'ériger non seulement en gardien mais en véritable incarnation des « valeurs canadiennes » Jean Chrétien a laissé échapper quelques phrases sur la conception qu'il se fait du rôle d'Ottawa. Soi-disant pour préserver l'intégrité du système de santé canadien, il faut un gendarme qui s'assure que les provinces respectent les « normes nationales » a-t-il déclaré cette semaine. Le gendarme, ici, s'invente des délinquants et se lance à leur poursuite en réinventant la loi au gré des obstacles et de la résistance des victimes. Les visées centralisatrices servent à inventer, à fabriquer un problème pour en faire un simulacre d'enjeu électoral.

Le système de santé canadien est une fiction idéologique qui n'a d'existence que parce qu'Ottawa donne ce nom à l'ensemble des gestes d'ingérence qu'il pose. C'est l'argent qu'il accumule sur le dos des provinces qui lui permet de le faire. Et ce sont les techniques de propagande qui ont fini par faire accepter la chose comme une réalité. En fait et en droit, il existe au Canada des systèmes de santé qui relèvent de chacune des provinces. Ottawa tente de les subordonner en transgressant les règles constitutionnelles du partage des compétences. Jean Chrétien a dit cette semaine qu'il tenait « à faire le chèque aux provinces » pour garder le contrôle. Le transfert de points d'impôt devrait s'appli-

quer si l'esprit et la lettre de la Constitution avaient une quelconque résonance dans le fonctionnement des institutions et dans les rapports entre les provinces et le gouvernement central.

La réalité sociologique nourrit ici un paradoxe sur lequel Jean Chrétien joue habilement. Les Canadiens s'identifient de plus en plus fermement au gouvernement d'Ottawa comme à leur gouvernement national. Les libéraux utilisent ce sentiment pour définir les problèmes et les enjeux dans des formulations qui leur permettent de détourner le sens des dispositions constitutionnelles. Seul le Québec peut réellement s'en indigner puisqu'une autre réalité sociologique, celle de son existence nationale, nourrit ses interprétations du cadre constitutionnel et ses attentes quant à l'établissement des finalités et priorités du système de santé comme des autres aspects de sa vie collective. Mais le Québec est absent du débat canadien. L'ordre constitutionnel lui a été imposé, l'Union sociale canadienne a été conclue sans lui et la campagne électorale en cours fait chaque jour la démonstration qu'il ne préoccupe même plus la population canadienne.

Le gendarme canadien fait campagne avec l'assurance tranquille que les récalcitrants sont bien enfermés dans la bourgade et qu'ils vont demeurer empêtrés dans des débats sur la notion même d'enfermement. Les fédéralistes québécois qui, à l'instar de Benoît Pelletier et des libéraux de Jean Charest, pensent que le fédéralisme canadien est foncièrement sain portent une énorme responsabilité historique. Ils vont cautionner une campagne électorale qui consacre définitivement l'oblitération de la nation québécoise.

**Robert Laplante**

.....  
Bulletin du 6 novembre 2000  
.....

*L'Année francophone internationale* édition 2000 présente le panorama de l'espace francophone le plus complet à l'heure actuelle dans toute la francophonie.

Cet ouvrage de plus de 400 pages se divise en trois parties: Éditorial; Pays et régions; Idées et événements.

Pour chacun des pays traités dans la seconde partie le lecteur pourra prendre connaissance des faits marquants de l'année dans les domaines suivants: politique, économie, société, culture, sports et une bibliographie, souvent commentée, des plus importantes parutions en français dans chacun de ces pays. La troisième partie traite quant à elle des grands courants de pensée ayant animé la Francophonie ainsi que des principales organisations internationales qui y œuvrent.

Grâce à l'implication de plus de 200 collaborateurs, la plupart d'entre eux étant d'éminents universitaires bénéficiant d'une reconnaissance internationale, *L'Année francophone internationale* est un ouvrage de référence incontournable tant pour le spécialiste que pour ceux, de plus en plus nombreux, qui souhaitent une analyse sérieuse et une synthèse complète de l'actualité récente.

***L'Année francophone internationale* est disponible dans toute bonne librairie ou en retournant le bon de commande ci-dessous.**

*L'Année francophone internationale*



### Bon de commande

Veuillez m'expédier \_\_\_\_\_ exemplaire(s) de *L'Année francophone internationale* édition 2000 au prix de 19,95 \$ chacun plus 5,00 \$ de frais de port unitaire, et taxes si il y a lieu.

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Ville: \_\_\_\_\_ Code postal: \_\_\_\_\_

Pays: \_\_\_\_\_

*L'Année francophone internationale*. Faculté des lettres, Université Laval  
Sainte-Foy (Québec) G1K 7P4 CANADA

Tél.: (418) 656-5772; Fax: (418) 656-7017; Courriel: AFI@fl.ulaval.ca

Site internet: <http://www.francophone.net/AFI>

S.V.P. établir votre chèque à l'ordre de *L'Année francophone internationale*.



**Pierre Allard**  
Comptable agréé

Pierre Allard, c.a.

8175, boul. St-Laurent  
3<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec)  
H2P 2M1  
Téléphone : (514) 385-6601  
Télécopieur : (514) 385-6177



**La Société Saint-Jean-Baptiste  
du Centre-du-Québec**

449 rue Notre-Dame, Drummondville  
(819) 478-2519 ou 1 800 943-2519

**Organisme d'entraide et de fierté québécoise !  
Plus de 31 000 membres au Centre-du-Québec**



**SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL**  
Maison Ludger-Duvernay

82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal H2X 1X3  
Tél. : (514) 843-8851 Télécopieur : (514) 844-6369



**Mouvement national des  
Québécoises et Québécois**

**Le réseau de la fierté québécoise**

2207, rue Fullum, Montréal  
(Québec) H2K 3P1  
Tél. : (514) 527-9891  
Télécopieur : (514) 527-9460  
Courriel : [mnq@mnq.qc.ca](mailto:mnq@mnq.qc.ca)  
Site internet : [mnq.qc.ca](http://mnq.qc.ca)

## **Just watch me !**

Lorsque Paul Martin dit vouloir mettre l'accent sur l'économie, pourquoi ne donne-t-il pas l'exemple aux autres industriels et gens d'affaires en construisant ses bateaux au Canada et en choisissant le drapeau canadien sur ces derniers ?

Lorsque Jean Chrétien reproche à ses amis d'enfance de ne pas s'instruire et d'occuper des emplois d'usine et qu'en même temps, tous les centres de R & D de la capitale nationale sont sur le territoire de l'Ontario, quel message envoie-t-il ?

Il y a 43 centres de R & D sur le territoire du grand Ottawa et rien à Hull.

Et si les véritables maîtres chanteurs avaient toujours été des francophones libéraux du Québec qui ont cherché à habiter le 24 Sussex, à tout prix.

Dénigrer les Québécois francophones, se dire les seuls capables de sauver le Canada contre les méchants séparatistes, aliéner l'Ouest en prenant leur pétrole au profit de l'industrie automobile énergivore de l'Ontario, laisser se détériorer la ressource marine des Maritimes en entretenant les gens dans le travail saisonnier, le 10/42.

Nous vivons dans un pays éclaté et ce, à cause des libéraux francophones, qui vont jusqu'à se cacher dans des comtés non francophones de Montréal pour se faire élire, belle démocratie à la ti-Jean. Dion et Robillard se cachent chez les non-francophones, niant à ces derniers le droit d'avoir une personne qu'ils choisiraient eux-mêmes pour les représenter à Ottawa.

Après 35 ans, le vrai visage des maîtres chanteurs apparaît. Est-ce pour cette raison que Jean Chrétien avait l'air si songeur lors du décès du maître chanteur en chef, mettre le Québec à sa place, « *Just Watch me* ».

André Mainguy, Longueuil



## Merci !

Merci pour cet appel à notre mémoire si déficiente...

J'espère que vous transmettez copie de votre texte à Madame Lalonde et l'assurerez que les lecteurs de vos Bulletins du Lundi partagent votre indignation.

Yves Courville



## La honte

Je dis tout haut, au restaurant où je déjeune d'habitude, que la minorité de Québécois français qui vont voter crétin devraient avoir honte. Qu'ils s'achètent un miroir quoi ! Savent-ils qui ils sont ? Ou ne s'en souviennent t-ils déjà plus ?

André Beauchemin

PS : Culture : J'ai bien hâte de voir jusqu'où l'irrésistible Sheila ira dans son combat « global » pour la diversité culturelle.

# Index annuel

.....

## ... A

### ACTION NATIONALE

Les Prix André-Laurendeau et Richard-Arès septembre 73 - 81

### AYOUB SINANO, CHRISTIAN

Le français comme langue de travail  
au Moyen Orient février 49 - 60

## ... B

### BARITEAU, CLAUDE

Le sens et la portée du projet C-20 mars 07 - 12

L'Acte de Québec (1774) assises de  
l'Indirect rule toujours d'actualité avril 65 - 75

### BARITEAU, CLAUDE - CAMPEAU, ANDRÉ

Citoyenneté canadienne à la québécoise  
ou citoyenneté québécoise novembre 13 - 17

### BEAUCHAMP, CLAUDE

Libre échange : le sort de l'industrie laitière septembre 83 - 98

### BEAULIEU, MARIO

Les 10 plus grands mythes sur le français  
au Québec juin 07 - 17

### BÉDARD, ÉRIC

Le souverainisme à la française octobre 55 - 66

**BELLAVANCE, CLAUDE - NORMAND, FRANCE**

|                                                                                                      |     |         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|---------|
| Bâtir une région industrielle<br>Le développement de l'arrière-pays<br>de Trois-Rivières (1850-1930) | mai | 57 - 88 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|---------|

**BERNARD, MICHEL - CHARTRAND, MICHEL**

|                                                       |         |          |
|-------------------------------------------------------|---------|----------|
| Le revenu de citoyenneté,<br>un projet pour le Québec | janvier | 55 - 118 |
|-------------------------------------------------------|---------|----------|

**BOCK-CÔTÉ, MATHIEU**

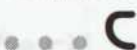
|                                                                |     |         |
|----------------------------------------------------------------|-----|---------|
| En réponse aux thèses d'Alain Dubuc -<br>Un présent sans passé | mai | 41 - 48 |
|----------------------------------------------------------------|-----|---------|

**BOURQUE, JEAN-LOUIS**

|                                                                       |          |         |
|-----------------------------------------------------------------------|----------|---------|
| Pourquoi choisir la solution de<br>l'indépendance du Québec en 2001 ? | décembre | 77 - 80 |
|-----------------------------------------------------------------------|----------|---------|

**BUSQUE, ANNE-MARIE - TÊTU, MICHEL**

|                                  |         |           |
|----------------------------------|---------|-----------|
| Afrique sahélienne (3), Le Niger | février | 125 - 136 |
| Afrique sahélienne (4), Le Tchad | mars    | 107 - 118 |
| L'Afrique occidentale            | mai     | 89 - 110  |
| Les pays du golfe de Guinée      | juin    | 125 - 140 |

**CAMPEAU, ANDRÉ - BARITEAU, CLAUDE**

|                                                                     |          |         |
|---------------------------------------------------------------------|----------|---------|
| Citoyenneté canadienne à la québécoise<br>ou citoyenneté québécoise | novembre | 13 - 17 |
|---------------------------------------------------------------------|----------|---------|

**CARBONNEAU, CLAUDETTE**

|                                                                 |     |         |
|-----------------------------------------------------------------|-----|---------|
| La loi 102 sur les pensions de vieillesse<br>compromet l'avenir | mai | 07 - 15 |
|-----------------------------------------------------------------|-----|---------|

**CASTONGUAY, CHARLES**

|                                                                  |          |         |
|------------------------------------------------------------------|----------|---------|
| Minorités de langue française :<br>démographie et assimilation   | février  | 17 - 35 |
| En marge des États généraux<br>Et la langue de travail, bordel ! | novembre | 07 - 11 |
| Les États généraux doivent aller plus loin<br>que la Loi 101     | décembre | 19 - 22 |

**CHARRON, CLAUDE G.**

|                          |     |         |
|--------------------------|-----|---------|
| L'humour et la politique | mai | 35 - 39 |
|--------------------------|-----|---------|

**CHARTRAND, MICHEL - BERNARD, MICHEL**

|                                                       |         |          |
|-------------------------------------------------------|---------|----------|
| Le revenu de citoyenneté,<br>un projet pour le Québec | janvier | 55 - 118 |
|-------------------------------------------------------|---------|----------|

**COLLECTIF POUR UNE LOI SUR L'ÉLIMINATION  
DE LA PAUVRETÉ (Vivian Labrie)**

|                                                                |         |          |
|----------------------------------------------------------------|---------|----------|
| Un Québec sans pauvreté et une loi-cadre<br>pour rêver logique | février | 77 - 123 |
|----------------------------------------------------------------|---------|----------|

**COLLIN, DENIS**

|                            |      |         |
|----------------------------|------|---------|
| Souveraineté et démocratie | mars | 13 - 24 |
|----------------------------|------|---------|

**CORBEIL, PIERRE**

|                                                   |          |         |
|---------------------------------------------------|----------|---------|
| La dette fédérale dans une perspective historique | décembre | 51 - 66 |
|---------------------------------------------------|----------|---------|

**CRÊTE, PAUL**

|                                                   |      |         |
|---------------------------------------------------|------|---------|
| Affinités et complémentarité Québec / Pays Basque | mars | 63 - 67 |
|---------------------------------------------------|------|---------|

**... D****DELLIAC, YVETTE - GARIEPY, CLAUDETTE - MOISAN, MICHEL**

|                                                                |       |         |
|----------------------------------------------------------------|-------|---------|
| Le français en régression constante à l'Université de Montréal | avril | 43 - 47 |
|----------------------------------------------------------------|-------|---------|

**DUGAS, CLERMONT**

|                                                       |         |         |
|-------------------------------------------------------|---------|---------|
| Démographie et économie dans le monde rural québécois | janvier | 23 - 42 |
|-------------------------------------------------------|---------|---------|

**DUGUAY, RAÛL**

|                      |       |         |
|----------------------|-------|---------|
| Mon action nationale | avril | 79 - 82 |
|----------------------|-------|---------|

**DUQUET, GENEVIÈVE - TÊTU, MICHEL**

|                                 |         |           |
|---------------------------------|---------|-----------|
| Afrique sahélienne (2), Le Mali | janvier | 121 - 133 |
|---------------------------------|---------|-----------|

**DUQUETTE, MICHEL**

|                                      |       |         |
|--------------------------------------|-------|---------|
| La politique québécoise de l'Énergie | avril | 83 - 98 |
|--------------------------------------|-------|---------|

**... F****FERRETTI, ANDRÉE**

|                                                                    |         |         |
|--------------------------------------------------------------------|---------|---------|
| L'histoire de l'amitié au féminin                                  | juin    | 67 - 74 |
| De Londres à Ottawa le terrorisme d'État dans l'histoire du Québec | octobre | 67 - 79 |

**... G****GARIÉPY, CLAUDETTE - DELLIAC, YVETTE - MOISAN, MICHEL**

|                                                                |       |         |
|----------------------------------------------------------------|-------|---------|
| Le français en régression constante à l'Université de Montréal | avril | 43 - 47 |
|----------------------------------------------------------------|-------|---------|

**GARNEAU, MICHEL**

|                                 |      |          |
|---------------------------------|------|----------|
| Pour célébrer la fête nationale |      |          |
| La grande allure 1984-2000      | juin | 81 - 123 |

**GAULIN, ANDRÉ**

|                                                                       |          |         |
|-----------------------------------------------------------------------|----------|---------|
| Donner sa langue à manger... ou favoriser l'enseignement des langues? | novembre | 19 - 38 |
|-----------------------------------------------------------------------|----------|---------|

**GERARD, NATHALIE**

|                                                                   |           |          |
|-------------------------------------------------------------------|-----------|----------|
| Histoire de bronze et de papier - La sculptrice Ginette Trépanier | septembre | 99 - 121 |
|-------------------------------------------------------------------|-----------|----------|

**GOUIN, JEAN-LUC**

|                                                                                              |         |         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------|
| Retour d'Europe                                                                              | février | 61 - 63 |
| Qui sort, digne ! Franchir le miroir<br>de notre schizophrénie collective                    | mai     | 51 - 56 |
| Nation et indignation Déficit moral, politique<br>et démocratique au Parti Libéral du Québec | juin    | 45 - 49 |

**GUILLEMETTE, LUCIE**

|                                                                                                 |      |         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|------|---------|
| Littérature québécoise et expérience<br>continentale : américanité et / ou<br>Américanisation ? | Juin | 51 - 65 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|------|---------|

**LABRIE, VIVIAN**

|                                                          |          |         |
|----------------------------------------------------------|----------|---------|
| Lettre aux membres de l'Assemblée nationale<br>du Québec | décembre | 31 - 36 |
|----------------------------------------------------------|----------|---------|

**LAJOIE, ANDRÉE**

|                                                                                                |           |         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|---------|
| Le sens de l'expression « question claire » dans<br>le Renvoi relatif à la sécession du Québec | janvier   | 13 - 22 |
| Le sens de la nation à l'heure de<br>la mondialisation,                                        |           |         |
| Entrevue avec M. Philippe Séguin                                                               | septembre | 25 - 42 |

**LAMBERT, LAURENCE - LAJOIE ANDRÉE -  
MONIÈRE DENIS - NOREAU PIERRE**

|                                                         |           |         |
|---------------------------------------------------------|-----------|---------|
| Le sens de la nation à l'heure de<br>la mondialisation, |           |         |
| Entrevue avec M. Philippe Séguin                        | septembre | 25 - 42 |

**LAPLANTE, MARC**

|                                                                   |      |         |
|-------------------------------------------------------------------|------|---------|
| Encore un pas... Un dernier pas<br>pour la souveraineté du Québec | juin | 19 - 42 |
|-------------------------------------------------------------------|------|---------|

**LAPLANTE, ROBERT**

|                                            |         |           |
|--------------------------------------------|---------|-----------|
| Les mains sales, les mains liées           | janvier | 03 - 04   |
| Couper à blanc, saigner à blanc*           | janvier | 135 - 137 |
| Un compromis, sans plus*                   | janvier | 137 - 139 |
| Secteur financier : alerte rouge           | janvier | 139 - 141 |
| La logique d'occupation                    | janvier | 141 - 144 |
| Refuser la démission                       | février | 03 - 05   |
| Forêt publique : la dépendance encore !*   | février | 139 - 142 |
| Dans la fierté de ce que nous sommes*      | février | 142 - 143 |
| Le sens de la manœuvre*                    | février | 144 - 146 |
| L'année de tous les dangers*               | mars    | 121 - 124 |
| Cesser de se faire voler*                  | mars    | 124 - 126 |
| Les leçons du raisonneur*                  | mars    | 126 - 128 |
| Pour une loi sur l'expérimentation sociale | avril   | 03 - 07   |
| Le train est en marche*                    | avril   | 113 - 115 |

|                                             |           |           |
|---------------------------------------------|-----------|-----------|
| Cesser de s'agiter*                         | avril     | 116 - 117 |
| Le fétichisme des moyen*                    | avril     | 118 - 120 |
| La conquête du territoire de l'âme*         | avril     | 120 - 122 |
| Les vacances de monsieur Dubuc*             | avril     | 122 - 124 |
| Ottawa s'occupe de la démocratie québécoise | mai       | 03 - 05   |
| Les limites de l'approche comptable*        | mai       | 127 - 130 |
| Finir la besogne*                           | mai       | 130 - 132 |
| L'oblitération*                             | mai       | 133 - 134 |
| Bâtir le pays avec des civières*            | mai       | 134 - 136 |
| Le chef de paille*                          | mai       | 137 - 139 |
| La fête et le sens                          | juin      | 03 - 06   |
| Le prédateur et les espèces menacées*       | juin      | 157 - 159 |
| Canadian first and foremost*                | juin      | 160 - 161 |
| La manière forte*                           | juin      | 162 - 163 |
| L'unanimité derrière l'insignifiance*       | juin      | 164 - 166 |
| Requiem pour une série culte*               | juin      | 166 - 168 |
| L'honneur boréal                            | septembre | 03 - 10   |
| Appel aux citoyennes et citoyens du Québec  | septembre | 19 - 22   |
| Peu important les obstacles                 | octobre   | 03 - 06   |
| L'économie sociale nouveaux enjeux          | octobre   | 85 - 117  |
| Le catalyseur*                              | octobre   | 145 - 147 |
| Faire ses lois*                             | octobre   | 148 - 149 |
| Les régions et le territoire nationale      | novembre  | 03 - 06   |
| Quand le réel fait exception*               | novembre  | 135 - 137 |
| L'inexorable et l'acharnement*              | novembre  | 137 - 139 |
| La science et les amis du régime*           | novembre  | 140 - 142 |
| En finir avec la rhétorique                 | décembre  | 03 - 06   |
| Sisyphus au pied de la colline*             | décembre  | 123 - 125 |
| Réduire à l'insignifiance*                  | décembre  | 125 - 128 |
| C'est tout vu*                              | décembre  | 128 - 130 |
| Le gendarme fait la loi*                    | décembre  | 130 - 132 |

#### **LAPLANTE, YVON**

Éléments pour une autopsie de l'industrie  
du spectacle musical au Québec

mars 49 - 53

#### **LÉGER, JEAN-MARC**

« Le temps dissipé » (Extrait)

février 65 - 76

Le fédéralisme carcéral

mars 03 - 06

Des risques de l'inculture historique  
et politique

avril 15 - 17

La langue française, patrie constamment  
menacée

octobre 07 - 11

\* Bulletin du lundi.

**LUSSIER, PAUL - MICHAUD, YVES**

|                                              |     |         |
|----------------------------------------------|-----|---------|
| L'APEIQ À la défense des petits actionnaires | mai | 17 - 22 |
|----------------------------------------------|-----|---------|

**• • • M****MALLEN, CHANTAL**

|                                |      |         |
|--------------------------------|------|---------|
| La performance et la sélection | juin | 77 - 80 |
|--------------------------------|------|---------|

**MARCEL, JEAN**

|                                       |         |         |
|---------------------------------------|---------|---------|
| L'indicateur de langue d'usage public | janvier | 45 - 52 |
|---------------------------------------|---------|---------|

**MICHAUD, YVES**

|                     |          |         |
|---------------------|----------|---------|
| Le temps de choisir | décembre | 67 - 75 |
|---------------------|----------|---------|

**MICHAUD, YVES - LUSSIER, PAUL**

|                                              |     |         |
|----------------------------------------------|-----|---------|
| L'APEIQ À la défense des petits actionnaires | mai | 17 - 22 |
|----------------------------------------------|-----|---------|

**MIROUX, DANIEL**

|                                                                   |      |         |
|-------------------------------------------------------------------|------|---------|
| La langue française et le plurilinguisme<br>en Nouvelle-Calédonie | mars | 69 - 83 |
|-------------------------------------------------------------------|------|---------|

**MOISAN, MICHEL - GARIÉPY, CLAUDETTE -****DELLIAC, YVETTE**

|                                                                   |       |         |
|-------------------------------------------------------------------|-------|---------|
| Le français en régression constante<br>à l'Université de Montréal | avril | 43 - 47 |
|-------------------------------------------------------------------|-------|---------|

**MONIÈRE, DENIS**

|                                   |         |         |
|-----------------------------------|---------|---------|
| Un peuple et son destin politique | février | 07 - 15 |
|-----------------------------------|---------|---------|

|                                          |      |         |
|------------------------------------------|------|---------|
| Séguin et l'imagerie d'Épinal canadienne | mars | 33 - 36 |
|------------------------------------------|------|---------|

|                                           |         |         |
|-------------------------------------------|---------|---------|
| La souveraineté pour dépasser l'ethnicité | octobre | 13 - 24 |
|-------------------------------------------|---------|---------|

**MONIÈRE DENIS - LAJOIE ANDRÉE -****LAMBERT LAURENCE - NOREAU PIERRE**

|                                                                                             |           |         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|---------|
| Le sens de la nation à l'heure de<br>la mondialisation,<br>Entrevue avec M. Philippe Séguin | septembre | 25 - 42 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|---------|

**MORIN, JACQUES-YVAN**

|                                                                                            |      |          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|------|----------|
| La citoyenneté européenne comparée avec la<br>citoyenneté dans les unions de type fédérale | mars | 85 - 106 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|------|----------|

**MORIN, ROSAIRE**

|                                           |       |          |
|-------------------------------------------|-------|----------|
| Les origines de <i>L'Action nationale</i> | avril | 99 - 110 |
|-------------------------------------------|-------|----------|

**• • • N****NOREAU, PIERRE - LAJOIE ANDRÉE -****LAMBERT LAURENCE - MONIÈRE DENIS**

|                                                                                             |           |         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|---------|
| Le sens de la nation à l'heure de<br>la mondialisation,<br>Entrevue avec M. Philippe Séguin | septembre | 25 - 42 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|---------|

**NORMAND, FRANCE - BELLAVANCE, CLAUDE**

|                                                                                                      |     |         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|---------|
| Bâtir une région industrielle<br>Le développement de l'arrière-pays<br>de Trois-Rivières (1850-1930) | mai | 57 - 88 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|---------|

• • • **O**

**OBERHUBER, ANDREA - POULIN, RICHARD**

|                                                                                     |           |         |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------|---------|
| Mondialisation et identité québécoise :<br>le phénomène de l'exportation culturelle | septembre | 45 - 71 |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------|---------|

**ORBAN, EDMOND**

|                                              |      |         |
|----------------------------------------------|------|---------|
| Deux États : le Québec et le reste du Canada | mars | 37 - 46 |
|----------------------------------------------|------|---------|

• • • **P**

**PAQUETTE, PIERRE**

|                                                                    |      |         |
|--------------------------------------------------------------------|------|---------|
| La démocratisation un enjeu majeur<br>pour le « modèle québécois » | mars | 25 - 30 |
|--------------------------------------------------------------------|------|---------|

**PEDNEAUD-JOBIN, MAXIME**

|                       |     |         |
|-----------------------|-----|---------|
| Le NON de l'Outaouais | mai | 25 - 33 |
|-----------------------|-----|---------|

**PEDNEAULT, HÉLÈNE**

|                                             |          |         |
|---------------------------------------------|----------|---------|
| Manifeste des femmes du Québec de l'an 2000 | décembre | 23 - 30 |
|---------------------------------------------|----------|---------|

**POULIN, RICHARD**

|                             |       |         |
|-----------------------------|-------|---------|
| La culture dans les régions | avril | 19 - 41 |
|-----------------------------|-------|---------|

**POULIN, RICHARD - OBERHUBER, ANDREA**

|                                                                                     |           |         |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------|---------|
| Mondialisation et identité québécoise :<br>le phénomène de l'exportation culturelle | septembre | 45 - 71 |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------|---------|

**PROULX, PIERRE-PAUL**

|                                                                       |          |          |
|-----------------------------------------------------------------------|----------|----------|
| Quel modèle de développement économique<br>pour le Québec de demain ? | décembre | 85 - 107 |
|-----------------------------------------------------------------------|----------|----------|

**PRUNEAU, MICHEL**

|                                                                               |           |         |
|-------------------------------------------------------------------------------|-----------|---------|
| La réorganisation des soins de santé<br>ou le prix de la dépendance organisée | septembre | 11 - 17 |
|-------------------------------------------------------------------------------|-----------|---------|

• • • **R**

**RHÉAUME, GILLES**

|                                    |       |         |
|------------------------------------|-------|---------|
| Marcel Pepin et le Québec français | avril | 77 - 78 |
|------------------------------------|-------|---------|

|                                                                     |          |          |
|---------------------------------------------------------------------|----------|----------|
| Les violations par le Canada des droits<br>politiques des Québécois | novembre | 83 - 115 |
|---------------------------------------------------------------------|----------|----------|

**ROCHON, FRANÇOIS**

|                                                             |          |         |
|-------------------------------------------------------------|----------|---------|
| Quand le Conseil supérieur de l'éducation<br>se met à errer | décembre | 37 - 48 |
|-------------------------------------------------------------|----------|---------|

## ... S

### SAINT-HILAIRE, HUGO

Protection de la langue de la majorité par  
une loi : le Québec est-il seul à le faire ? Mars 55 - 61

### SAVOIE, YVON

Pluralisme et nationalisme au Québec janvier 05 - 11

### SERRÉ, PIERRE

Faire l'indépendance du Québec avril 09 - 12

Fusion des municipalités :  
la dimension oubliée décembre 07 - 17

### SIMARD, MAJELLA

Les causes de la crise économique mondiale :  
Enjeux et perspectives pour un modèle  
éthique de développement régional novembre 41 - 63

## ... T

### TÉTU, MICHEL - BUSQUE, ANNE-MARIE

Afrique sahélienne (3), Le Niger février 125 - 136

Afrique sahélienne (4), Le Tchad mars 107 - 118

L'Afrique occidentale mai 89 - 110

Les pays du golfe de Guinée juin 125 - 140

### TÉTU, MICHEL - DUQUET, GENEVIÈVE

Afrique sahélienne (2), Le Mali janvier 121 - 133

### TOUSSAINT, ISMÈNE

Mort d'un patriote octobre 81 - 83

### TREMBLAY, RODRIGUE

La polarisation politique et les politiciens  
francophones à Ottawa février 37 - 46

Un autre son de cloche : L'héritage politique  
controversé de Pierre Elliott Trudeau novembre 72 - 82

## ... V

### VADEBONCŒUR, PIERRE

La fracture novembre 67 - 71

## ... W

### WEILBRENNER, RICHARD

Les malheurs de Françoise avril 49 - 62

Comment dit-on goguenard octobre 25 - 52

## BIJOUTERIE EMBLÉMATIQUE

C. Lamond & Fils Ltée  
Robert Bourget, Président

125, rue Alfred  
St-Gabriel-de-Brandon  
(Québec) J0K 2N0  
Tél. : 1 800 567-9771

*Avec les employé(e)s de la SAQ,  
la vente aux mineurs, c'est non!  
Mais la souveraineté, c'est oui!*



Syndicat des employé(e)s de magasins et de bureaux de la SAQ  
1065, rue St-Denis, Montréal H2X 3J3 • Téléphone: (514) 849-7754  
extérieur de Montréal 1-800-361-8427 • Télécopieur: (514) 849-7914



# BLC

## VALEURS MOBILIÈRES

UNE FILIALE DE LA BANQUE LAURENTIENNE

Marc Colpron  
Conseiller en placements

1981, av. McGill College,  
bureau 100  
Montréal (Québec) H3A 3K3  
Tél. : (514) 350-3047

## TRANSLATEX<sup>+</sup> Communications<sup>+</sup>

RÉDACTION • RÉVISION • TRADUCTION

**Claude Ghanimé**

1669, rue Cartier, Longueuil (Québec) J4K 4E2  
Téléphone : (450) 463-0204 • Télécopieur : (450) 463-0227  
Courriel : [translatex.com@sympatico.ca](mailto:translatex.com@sympatico.ca)

## **Président honoraire**

François-Albert Angers

## **Président**

Robert Laplante

## **Vice-présidente**

Colette Lanthier

## **Secrétaire**

Jacques Brousseau

## **Trésorière**

Isabelle Le Breton

## **Conseillers**

Jean-Jacques Chagnon

Jean-Marc Léger

Paul-Émile Roy

## **Secrétariat**

Claire Caron

Sylvie Chagnon

Yves Fortin

Laurence Lambert

Alain Perron

## **Membres**

Guy Bouthillier

Pierre de Bellefeuille

Claude Duguay

Danielle Gagné

Jean Genest

Alain Laramée

Delmas Lévesque

Jacques Martin

Yves Michaud

Denis Monière

Jacques-Yvan Morin

Pierre Noreau

François Rebello

Gilles Rhéaume

Marie-Claude Sarrazin

## **Membres honoraires**

Thérèse Baron

Christiane Bérubé

Nicole Boudreau

Jacques Boulay

Hélène Chénier

Pierre Dupuis

Lucia Ferretti

Yvon Groulx

Léo Jacques

Roméo Paquette

Hélène Pelletier-Baillargeon

## **Membres émérites**

René Blanchard

Jean-Charles Claveau

Georges Meyers

|                      |                              |
|----------------------|------------------------------|
| François Aquin       | Simon Langlois               |
| Louis Balthazar      | Colette Lanthier             |
| Claude Bariteau      | Robert Laplante              |
| André Beauchamp      | Alain Laramée                |
| Jules Bélanger       | Léo-Paul Lauzon              |
| Jean-Guy Bissonnette | Lise Lebrun                  |
| Gérard Bouchard      | Jean-Marc Léger              |
| Henri Brun           | Pierre Marois                |
| Claudette Carbonneau | Yves Martin                  |
| Paul-André Comeau    | Yvon Martineau               |
| Fernand Daoust       | Denis Monière                |
| Bernard Descôteaux   | Jacques-Yvan Morin           |
| Nicole de Sève       | Pierre Noreau                |
| Clermont Dugas       | Ferdinand Ouellet            |
| Andrée Ferretti      | Michel Paillé                |
| Lucia Ferretti       | Pierre Paquette              |
| Danielle Gagné       | Micheline Paradis            |
| Alain-G. Gagnon      | Hélène Pelletier-Baillargeon |
| Pierre Graveline     | Guy Rocher                   |
| Jean-Claude Guérard  | Bruno Roy                    |
| Roger Guy            | Jean-Claude Tardif           |
| André Joyal          | Rodrigue Tremblay            |
| Pierre-André Julien  | Daniel Turp                  |
| Jacques Lacoursière  | Pierre Vadeboncoeur          |
| Danielle Lafontaine  | Monique Vézina               |
| Guy Laforest         |                              |
| Andrée Lajoie        |                              |
| Pierre Lamonde       |                              |

# Soyez notre mécène!

.....

## Protégez l'avenir de *L'Action nationale*!

Le vrai mécénat regroupe des amis dispersés dans l'espace, réunis par un même but et un même goût du pays. L'entraide est la forme la plus démocratique de la volonté des citoyens d'améliorer le tissu de leur vie et de leur avenir collectif. Le mécénat assurera le développement de ***L'Action nationale*** et lui permettra de prendre des initiatives qui contribueront à bâtir ce pays maintenant à portée de main.

Certains donateurs nous ont laissé des legs qui augmentent le capital de notre Fondation. Nous exprimons notre gratitude à ces généreux mécènes :

Monsieur Patrick Allen  
Monsieur Gaston Beaudry  
Monsieur Henri-N. Guilbault  
Monsieur Émile Poissant  
Monsieur Hector Roy  
Monsieur Bernard Vinet.

D'autres amis de la revue adhèrent au ***CLUB DES 100 ASSOCIÉS*** en souscrivant 1000 \$ et plus. Leurs noms apparaissent dans la page voisine.

À tous, nous exprimons notre reconnaissance par une volonté indéfectible de produire une revue qui présente des analyses sur les enjeux du développement au pays du Québec.

# CLUB DES 100 ASSOCIÉS

|                         |                       |
|-------------------------|-----------------------|
| Fernand Allard          | Paul Grenier          |
| Patrick Allen †         | Michel Grimard        |
| François-Albert Angers  | Yvon Groulx           |
| Gaston-A. Archambault † | Marcel Henry          |
| Jean-Paul Auclair       | Lucie Lafortune †     |
| Paul Banville           | Anna Lagacé-Normand † |
| Thérèse Baron           | Bernard Lamarre       |
| Yvan Bédard             | Denis Lazure          |
| Henri Blanc             | Jacques-C. Martin     |
| Antoinette Brassard     | Yvon Martineau        |
| Henri Brun              | Louis Morache         |
| Jean-Charles Claveau    | Rosaire Morin †       |
| Roch Cloutier           | Arthur Prévost        |
| Robert Côté             | René Richard †        |
| Louis-J. Coulombe       | Jacques Rivest        |
| Gérard Deguire          | Ivan Roy              |
| Bob Dufour              | Marcel Trottier       |
| Yves Duhaime            | Réal Trudel           |
| Nicole Forest           | Cécile Vanier         |
| Léopold Gagnon          | Claude-P. Vigeant     |
| Henri-F. Gautrin        | Madeleine Voora       |
| Claude Ghanimé          |                       |

# L'Action NATIONALE

## CHAMP D'ACTION

La revue s'intéresse à tous les aspects de la question nationale. Des orientations cohérentes sont proposées pour bâtir le Québec de demain.

## LIBERTÉ D'EXPRESSION

*L'Action nationale* fait appel à un grand nombre de collaboratrices et de collaborateurs. Elle ouvre ses pages aux jeunes et aux experts. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation.

## RÉDACTION

L'article demandé peut comprendre de 10 à 20 pages. Le compte rendu d'un livre peut compter une ou deux pages.

Un article soumis sans entente préalable peut varier de 5 à 8 pages. L'envoi du manuscrit et de la disquette facilite nos travaux. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée. La Rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles.

## INDEX

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « L'index des périodiques canadiens » depuis 1948, dans « Périodex » depuis 1984, dans « Repères » publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

## REPRODUCTION

La traduction et la reproduction totale ou partielle des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

## RÉVISION

Marc Veilleux

## MISE EN PAGES

Jean-Marie Pesci, Méca Mag, Rawdon

## IMPRESSION

Marc Veilleux Imprimeur Inc., Boucherville

## MARC VEILLEUX IMPRIMEUR INC.

- \*Livres (200 à 10 000 exemplaires)*
- \*Manuels techniques*
- \*Listes de prix*
- \*Rapports internes*
- \*Catalogues*
- \*Listes de membres et répertoires*
- \*Rapports annuels et agendas*
- \*Dépliants*
- \*Brochures*



1340, rue Gay-Lussac, section 4, Boucherville, Qc J4B 7G4

Tél. : (450) 449-5818

Fax : (450) 449-2140



## OPTIMUM SOCIÉTÉ D'ASSURANCE INC.

Anciennement connue sous le nom de Société Nationale d'Assurance inc.

**425, boul. de Maisonneuve Ouest  
Bureau 1500  
Montréal (Québec) H3A 3G5**

**(514) 288-8711**

**ABONNEMENT**

|                                | 10<br>numéros | 20<br>numéros |
|--------------------------------|---------------|---------------|
| Étudiant                       | 22 \$         | 40 \$         |
| Personne<br>à faible<br>revenu | 25 \$         | 45 \$         |
| Personne<br>à revenu<br>moyen  | 42 \$         | 78 \$         |
| Personne<br>à revenu<br>élevé  | 100 \$        | 175 \$        |
| Abonnement<br>de soutien       | 500 \$        |               |
| France                         | 300 FF        | 550 FF        |
| Autres pays                    | 70 \$         | 125 \$        |

*Un reçu fiscal est émis  
pour tout don.*

Numéro de permis: 0341362-22-08

*Club des 100 Associés: 1000 \$*

ISSN-0001-7469

ISBN-2-89070

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité: 10 numéros par an

**L'Action nationale**

Les 82 000 pages publiées par la revue depuis 83 ans constituent une contribution efficace au développement du Québec.

**Prix Richard-Arès**

Le prix Richard-Arès a pour objectif de promouvoir la culture nationale.

**Prix François-Albert Angers**

Le prix François-Albert-Angers vise à susciter un intérêt accru pour la coopération.

**Prix André-Laurendeau**

Le prix André-Laurendeau reconnaît les meilleurs articles publiés dans la revue au cours de l'année.

**Fondation Esdras-Minville**

Cette fondation recueille des fonds dont les revenus financent en partie les activités de la revue.

**Fondation Gaston-Beaudry**

Cette fondation facilite des travaux de recherche sur la question économique.

**L'ACTION NATIONALE**

425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1002

Montréal (Québec) H3A 3G5

Téléphone: 514-845-8533

Télécopieur: 514-845-8529

Courriel: revue@action-nationale.qc.ca

Site: <http://www.action-nationale.qc.ca>

**Le partenaire Optimum  
de la retraite des Québécois :**



**FONDS  
OPTIMUM**

- Excellentes performances
- Personnel de compétence inégalée
- Aucune commission à l'entrée ou à la sortie
- Disponibles pour vos REER, FERR et placements réguliers

Pour plus d'information, appelez-nous :

Région de Montréal : **(514) 288-1600**  
Extérieur : **1 800 OPTIMUM (678-4686)**  
Télécopieur **(514) 288-1567**



**OPTIMUM PLACEMENTS INC.**

*Le partenaire Optimum de votre retraite®*

425, boul. de Maisonneuve Ouest

Bureau 030, Montréal (Québec) H3A 3G5

© Marque de commerce de Groupe Optimum Inc. utilisée sous licence.

**F** **FONDS**  
de solidarité FTQ  
*La force du travail*

Levier économique, partenaire de votre croissance, le Fonds de solidarité FTQ contribue avec force au développement des entreprises dans tous les secteurs de l'économie québécoise.

Pour bâtir une économie,  
ça prend des outils.



1 800 361-5017 [www.fondsftq.com](http://www.fondsftq.com)

Envoi de publication  
Enregistrement numéro 09113